







Site NATURA 2000 FR8301074 « Val d'Allier Vieille Brioude / Langeac »

Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE)



Tome 2 « Programme d'actions »

Elaboré par le Syndicat Mixte d'AménagemenT du Haut-Allier/ 2017



Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier Ministère en charge de l'environnement – DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Financements Union Européenne : FEADER

Opérateurs Natura 2000 associés

Structure : Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier Chargés d'étude : Eloi RONDEAU et Laurent BERNARD

Rédaction du Programme d'actions

Coordination: Laurent BERNARD

Rédaction: Eloi RONDEAU

Relecture et corrections : Laurent BERNARD

Références à utiliser

BERNARD L., RONDEAU E. Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8301074 « Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac » Tome 2 : « Programme d'actions ». SMAT Haut-Allier. 2017. 153p

Sommaire

. Programme d'actions	6
I.1 Présentation synthétique des actions/opérations en lien avec les objectifs de	
développement durable	6
I.2 Les fiches actions	13
SPE 1_« Aménager et protéger les gites à chiroptères connus, souterrains ou dans le bâti »	
SPE 2_« Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorables aux	
amphibiens »	
MO 1_« Conserver et entretenir les milieux ouverts par un entretien adapté (fauche et pâturage) »	
MO 2_« Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe »	
ML 1_« Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau »	
ML 2_« Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les arbres isolés »	
MF 1_« Préserver des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée »	26
MF 2_« Préserver de grands ensembles forestiers avec des boisements vieillissants et des forêts anciennes »	20
MA 1 « Préserver le caractère naturel des cours d'eau et des milieux accompagnateurs »	
MA 2 « Améliorer la qualité des eaux »	
MA 3_« Conserver les zones humides et favoriser la restauration d'anciennes zones humides dégrad	
MR 1_« Conserver et défendre la non-artificialisation des milieux rupestres »	35
MR 2_« Remises en état des carrières de roches massives cohérentes avec les enjeux écologiques du	
Natura 2000 »	
TM 1_« Mise en défens d'habitats d'espèce »	37
TM 2_« Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les	
habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site »	
TM 3_« Lutter contre les dépôts d'ordure sauvage »	
TM 4_« Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et antiparasitaires »	
d'intérêt communautaire »	
SUI 2_« Suivi de l'état de conservation des habitats naturels du site Natura 2000 »	
CS 1_« Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologic	
du site »	
CS 2_« Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site »	51
ANI 1_« Animation, promotion et suivis de la charte et des contrats »	
ANI 2_« Mise en œuvre des actions non contractuelles »	
ANI 3_« Vieille écologique, évaluation d'incidence »	
ANI 4_« Coordinations avec les différentes politiques publiques territoriales »	
ANI 5_« Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site »	
ANI 6_« Actualisation/Révision du DOCOB »	
EVA 1_« Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB »	59
I.3 Les cahiers des charges	
Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers (FO2I)	62
Mise en œuvre de régénérations dirigées (F03I)	
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05)	
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement rais	
des embâcles (F06I)	
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F121)	
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (F13I)	
Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F14I)	

Calendrier 2016-2021 de la mise en œuvre des actions	152
Synthèse des coûts estimés des actions pour 6 ans	149
Ouverture d'un milieu en déprise (OUVERT_01)	
Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif (AU HALX XXXX)	141
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (N27PI)	
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26PI)	
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI)	
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20 P et R)	128
Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau (N13PI)	126
Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides (N12 Pi et Ri)	124
Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11R)	121
Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11PI).	117
Entretien de mares ou d'étangs (NO9R)	114
Création ou rétablissement de mares ou d'étangs (NO9PI)	111
Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06R)	108
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06PI)	105
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (NO5R)	
Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (NO4R)	
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (NC	3RI)
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (NO3PI)	93
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et humides par débroussaillage (NO1PI)	90
Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (F15I)	

I. Programme d'actions

1.1 Présentation synthétique des actions/opérations en lien avec les objectifs de développement durable

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération	Priori- té	Objectifs de développement durable
Actions	Spécifiques			
SPE 1	Aménager et protéger les gites à chiroptères connus, souterrains ou dans le bâti	 Diagnostic initial: Recenser les sites de reproduction ou d'hivernage des différentes espèces et les sites soumis au dérangement Protection des gîtes cavernicoles des chauves-souris Aménager, entretenir les gîtes de reproduction Maîtrise foncière ou d'usage des sites d'hibernation / reproduction Limiter voire proscrire l'éclairage nocturne des sites connus ou potentiels pour les chauves-souris 	1	 Préserver l'état et l'intégrité des habitats rupestres Préserver les gites à chiroptères
SPE 2	Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorables aux amphibiens	 Diagnostic initial: Recenser les mares, fossés et le petit patrimoine bâti (lavoir, etc) favorables aux amphibiens Gestion/entretien des habitats de reproduction dans un souci de conservation des espèces Gestion/entretien des habitats terrestres et des réseaux écologiques dans un souci de conservation des espèces Suivi des populations et des milieux favorables aux amphibiens (cf. SUI 1) 	1	- Maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques auxiliaires - Conserver et étendre le réseau de milieux humides

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération	Priori- té	Objectifs de développement durable
Milieux	ouverts et semi-ouverts			
MO 1	Conserver et entretenir les milieux ouverts par un entretien adapté (fauche et pâturage)	 Diagnostic écologique et pastoral des parcelles préalablement à la contractualisation Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts (cf. SUI 1 et SUI 2) 	1	- Conserver les milieux ouverts et semi-ouverts
MO 2	Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe	 Diagnostic écologique et pastoral des parcelles préalablement à la contractualisation A - Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu Animation foncière Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture ou zones historiquement ouvertes B - Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche Entretien des milieux ouverts par débroussaillage ou fauche sur des parcelles non agricoles Entretien par le débroussaillage après ouverture sur des parcelles agricoles - Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000) - Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts 	1	- Conserver les milieux ouverts et semi-ouverts
Milieux	linéaires			
ML 1	Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau	 Diagnostic initial : identification des tronçons de cours d'eau à préserver Préservation de la végétation des berges de la fragmentation et de la destruction Entretien différencié et raisonné de la ripisylve Accompagner la réimplantation d'une ripisylve sur des secteurs où elle est actuellement absente 	1	- Maintenir et accroitre la ripisylve - Préserver la qualité des milieux aquatiques - Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau - Conserver et étendre le réseau de milieux humides - Lutter contre les espèces exogènes envahissantes

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération		Objectifs de développement durable		
ML 2	Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les arbres isolés	 Recenser les haies, les linéaires d'arbres et les arbres isolés représentant un enjeu pour les espèces d'intérêt communautaire du site Atelier technique sur l'entretien des haies, des linéaires d'arbres et des arbres isolés Diagnostic écologique des parcelles préalablement à la contractualisation Entretenir, planter ou restaurer des haies avec des essences locales Lors de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme, favoriser le recensement et la protection des haies et arbres isolés Préserver de la destruction les haies, des linéaires d'arbres et des arbres isolés Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts 	1	- Maintenir la mosaïque de milieux et la connectivité intra-habitats		
Milieux	forestiers					
MF 1	Préserver des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée	 Diagnostic écologique des parcelles préalablement à la contractualisation Favoriser des pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux écologiques Préserver les milieux forestiers de la destruction Suivi de l'état de conservation des milieux forestiers et de leurs espèces (cf. SUI 1 et 2) 	3	- Conserver et améliorer la qualité des peuplements forestiers - Conserver le caractère mature des forêts		
MF 2	Préserver de grands ensembles forestiers avec des boisements vieillissants et des forêts anciennes	 Identifier les forêts anciennes et les bois sénescents sur le site Natura 2000 Mettre en place une maîtrise foncière ou d'usage pour les forêts anciennes et pour les ilots de sénescence Préserver de la destruction les haies, des linéaires d'arbres et des arbres isolés Suivi de l'état de conservation des milieux forestiers et leurs espèces (cf. SUI 1 et 2) 	2	- Conserver le caractère mature des forêts - Conserver et améliorer la qualité des peuplements forestiers		
Milieux aquatiques et riverains						
MA 1	Préserver le caractère naturel des cours d'eau et des milieux accompagnateurs	 Diagnostic initial: Réaliser une étude afin d'identifier et de localiser les tronçons de cours d'eau impactés par des travaux lourds Eviter et accompagner les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage). Favoriser la restauration des tronçons de cours d'eau impactés par des travaux lourds Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de 	1	- Maintenir et accroitre la ripisylve - Préserver la qualité des milieux aquatiques - Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau - Maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques auxiliaires - Conserver et étendre le réseau de milieux		

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération		Objectifs de développement durable
		déconnexion d'origine anthropique 4) Eviter de traiter et de purger tous les embâcles (accumulations de troncs et de branches) au sein des cours d'eau (cf. ML 1)		humides - Lutter contre les espèces exogènes envahissantes
MA 2	Améliorer la qualité des eaux	 Diagnostic initial: Etudier les sources de pollutions Présentation de l'état zéro de la situation aux élus, acteurs locaux, usagers et propriétaires Améliorer la qualité des eaux (cf. TM 4) 	3	- Maintenir et accroitre la ripisylve - Préserver la qualité des milieux aquatiques - Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau - Conserver et étendre le réseau de milieux humides
MA 3	Conserver les zones humides et favoriser la restauration d'anciennes zones humides dégradées	 Diagnostic initial : Compléter l'inventaire des zones humides réalisées dans le cadre du SAGE Haut-Allier et proposer une stratégie de gestion à l'échelle du site Définition d'une stratégie de gestion et de restauration à l'échelle du site Maitrise foncière ou d'usage de zones humides particulièrement sensibles/remarquables 	2	- Maintenir et accroitre la ripisylve - Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau - Maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques auxiliaires - Conserver et étendre le réseau de milieux humides - Lutter contre les espèces exogènes envahissantes
Milieux	rupestres			
MR 1	Conserver et défendre la non- artificialisation des milieux rupestres	 Veille sur le développement des activités liées aux milieux rupestres Conseiller, accompagner et informer les porteurs de projet et le public Maîtriser la fréquentation 	3	- Préserver l'état et l'intégrité des habitats rupestres - Préserver les gites à chiroptères
MR 2	Remises en état des carrières de roches massives cohérentes avec les enjeux écologiques du site Natura 2000	 Accompagnement initial Proposer des remises en état cohérentes avec les enjeux écologiques du site Natura 2000 	3	- Conserver et étendre le réseau de milieux humides - Préserver l'état et l'intégrité des habitats rupestres

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération	Priori- té	Objectifs de développement durable
Action t	ransversales sur tous les milieux			
TM 1	Mise en défens d'habitats d'espèce	 Limiter l'accès du bétail aux cours d'eau et mettre en défens les berges Limiter l'accès aux gîtes à chiroptères (cf. SPE 1) Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats ciblés (cf. SUI 1 et 2) 	3	 - Préserver l'état et l'intégrité des habitats rupestres - Préserver les gites à chiroptères - Maintenir et accroitre la ripisylve Conserver le caractère mature des forêts
TM 2	Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site	 Identifier les stations d'espèces végétales et animales envahissantes Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissantes Suivi des populations d'espèces indésirables après intervention et veille sur l'implantation de nouvelles espèces 	2	- Lutter contre les espèces exogènes envahissantes
TM 3	Lutter contre les dépôts d'ordure sauvage	 Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau Restauration des berges et de la ripisylve Sensibiliser les usagers et acteurs à la fragilité des milieux naturels Suivi de l'état de conservation des milieux alluviaux et leurs espèces (cf. SUI 1 et 2) 	3	- Maintenir et accroitre la ripisylve - Préserver la qualité des milieux aquatiques - Maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques auxiliaires
TM 4	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et antiparasitaires	 Informer et sensibiliser aux effets des produits phytosanitaires et antiparasitaires et sur les produits de substitution Inciter à la suppression de l'emploi des produits phytosanitaires et antiparasitaires 	3	- Conserver les milieux ouverts et semi-ouverts - Maintenir et accroitre la ripisylve - Préserver la qualité des milieux aquatiques

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération	Priori- té	Objectifs de développement durable					
Actions	Actions de Suivis et études scientifiques								
SUI 1	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire	 Centralisation des données récoltées par les experts locaux Suivre les colonies de chiroptères Suivre les espèces des milieux aquatiques Effectuer des inventaires complémentaires ciblés sur les amphibiens et notamment le Sonneur à ventre jaune Suivre et analyser l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuils sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire : Ecrevisses à pattes blanches et Saumon Atlantique Effectuer des inventaires complémentaires sur les insectes saproxyliques et suivre les populations Suivre l'évolution des populations de lépidoptères, en lien avec la modification des pratiques de gestion 	1	- Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats					
SUI 2	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels du site Natura 2000	 Suivre l'évolution des milieux ouverts (modification gestion, réouverture) Evaluer l'état de conservation des habitats prioritaires ou communautaires du site 	1	- Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats					
Actions	de communication / sensibilisation								
CS 1	Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site	 Organiser des réunions de sensibilisation et des évènements pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes) portant sur les enjeux du DOCOB et les liens avec leur activité S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, notamment sur les tronçons des cours d'eau accessibles et fréquentés Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site et visant à limiter l'impact des usagers et des visiteurs, notamment à l'entrée des grottes facilement accessibles 	1	- Sensibilisation des acteurs locaux, des acteurs des sports et loisirs ainsi que le grand public aux enjeux du site Natura 2000.					

Code	Intitulé de l'action de gestion	Opération	Priori- té	Objectifs de développement durable			
CS 2	Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site	 Réaliser et diffuser un bulletin de liaison pouvant être mis à disposition sur internet pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du DOCOB Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du DOCOB 	1	- Sensibilisation des acteurs locaux, des acteurs des sports et loisirs ainsi que le grand public aux enjeux du site Natura 2000.			
Actions	d'animation						
ANI 1	Animation, promotion et suivis de la charte et des contrats		1	Animer, promouvoir et suivre les contractualisations (charte, MAE et contrats)			
ANI 2	Mise en œuvre des actions non contractuelles		1	Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site			
ANI 3	Vieille écologique, évaluation d'incidence		1	Assister l'évaluation d'incidence, effectuer une veille écologique			
ANI 4	Coordinations avec les différentes politiques publiques territoriales		1	Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales			
ANI 5	Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site		1	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.			
ANI 6	Actualisation/Révision du DOCOB		2	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire			
Actions	Actions d'évaluation						
EVA 1	Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB		1	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.			

1.2 Les fiches actions

SPE 1_« Aménag	er et protéger les gites à chiroptères connus, souterrains ou	ı dans le bâti »				
Objectifs de développement durable	Préserver l'état et l'intégrité des habitats rupestres Préserver les gites à chiroptères					
	Préserver et/ou protéger les gites de reproduction, d'hivemage et de transit utilisés par les chiroptères	Objectif prioritaire				
But de l'opération	Gérer la fréquentation de ces milieux Limiter l'exploitation des matériaux	Priorité modérée				
Localisation	Périmètre du site Natura 2000 : milieux rupestres, milieux anthropiques					
Contenu de l'action	Description					
- Recenser les sites de reproduction ou d'hivernage des différentes espèces (souterrai		otection de la nature				
Protection des gîtes cavernie des chauves-souris	des chauves-souris en période de reproduction ou d'hibernation Réunion avec les propriétaires des parcelles concernées pour « fermeture » et /ou l'effacement du sentier Supprimer toute signalétique pouvant conduire aux gîtes Réaliser une étude de faisabilité et poser des grilles ou des systèmes amor miniers et leurs abords Réunion avec le propriétaire, les usagers et un chiroptérologu aménagements à mettre en place et les modalités de fréquen Réaliser des panneaux d'information sur les sites mis en défens Réaliser les panneaux au niveau de l'aménagement, pour exp (sensibilité des enjeux) Informer les propriétaires du bâti accueillant des chauves-souris Prise de contact par rendez-vous individuel ou réunion publique connaissance sur la biologie et l'écologie des chauves-souris Transmission d'information sur les aménagements pouvant per chauves-souris tout en limitant les désagréments pouvant être de plaquette)	 Réunion avec les propriétaires des parcelles concernées pour définir un accord sur la « fermeture » et /ou l'effacement du sentier Supprimer toute signalétique pouvant conduire aux gîtes Réaliser une étude de faisabilité et poser des grilles ou des systèmes amovibles pour les ouvrages miniers et leurs abords Réunion avec le propriétaire, les usagers et un chiroptérologue pour définir les aménagements à mettre en place et les modalités de fréquentation des lieux Réaliser des panneaux d'information sur les sites mis en défens Installer les panneaux au niveau de l'aménagement, pour expliquer la mise en défens (sensibilité des enjeux) Informer les propriétaires du bâti accueillant des chauves-souris Prise de contact par rendez-vous individuel ou réunion publique pour la transmission de connaissance sur la biologie et l'écologie des chauves-souris Transmission d'information sur les aménagements pouvant permettre d'accueillir les chauves-souris tout en limitant les désagréments pouvant être occasionnés (distribution de plaquette) Proposition technique pour rénover son habitation en conservant des lieux de gîtes pour les chauves-souris (distribution de plaquette) 				
Aménager, entretenir les gîte reproduction	- Sur les gîtes favorables, réaliser des aménagements si nécessaire (aména de nichoirs, création de galeries) - Réaliser des suivis suite aux aménagements (cf. Suivi)	agement de combles, pose				
Maîtrise foncière ou d'usage sites d'hibernation / reprodu		étaires y sont favorables				
Limiter voire proscrire l'éclairage nocturne des sites connus ou potentiels pour les chauves-souris Sur les sites connus ou favorables, éviter voire proscrire l'éclairage nocturne Sensibiliser les élus et les particuliers Participer avec les mairies concernées à des programmes de lutte contre la polle lumineuse Réfléchir à la mise en place d'une trame noire à l'échelle du site						

SPE 1_« Aménager et protéger les gites à chiroptères connus, souterrains ou dans le bâti »

Modalités de mise en œuvre					
Type de contrat	Où et par	qui ?	Référence ¹	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 forestier	-		-	-	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	2000 non agricole Par le propriétaire, ou toute		Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI) Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26PI)	Actions ponctuelles	
Autres financements Natura 2000	Structure animatrice et prestataires externes.		Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics et l'animation du DOCOB.	
Autre			ENS		
Indicateurs o	Indicateurs d'évaluation - Etat de - Baisse d		se des effectifs de chauves-souris rvation des gîtes x de fréquentation humaine des cavités e trame noire		
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action) - Nomb - Liste (- Photo - Photo - Factur		 Nombre de ré Liste des gîte Photos préser Photos des ar Factures des 	onsultation réalisée union réalisée s en cavité et en bâti ntant les aménagements pour la fermeture des c ménagements mis en place dans le bâti aménagements onvention avec les propriétaires et/ou les usager		
Partenaires techniques Chauves-souris			s Auvergne, association de protection de la natu	re, collectivités, syndicat d'électrification	
Fankers		Crond whime term	Autres informations	à araillea ághararána Darbastalla	
			ophe, Petit Rhinolophe, Grand /Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle		
Mesure à coo	rdonner avec	Autres DOCO	3, autres documents de planification		

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

SPE 2_« Fa	voriser le	e maintien, la cre	éation et l'entretien approprié d aux amphibiens »	de points d'eau favorables		
Objectifs de développement du		laintenir la fonctionnalité c onserver et étendre le rés	les milieux aquatiques auxiliaires eau de milieux humides			
	Р	réserver les mares et les :	zones humides existantes	Objectif prioritaire		
-		aloriser les pièces d'eau r	naçonnées	Priorité forte		
But de l'opérati	P	réserver les milieux aquat	les gravières et des bras morts iques auxiliaires estauration de milieux humides	Priorité modérée		
Localisation			000 : forêts en cours de vieillissement, forêts de d bocages humides, milieux anthropiques	éprise agricole, prairies, friches et landes		
Contenu de l	'action		Description			
etc) fa être nég niveau : prairies Diagnostic initial - Rechen (1ère année) sur le si vue ou : - Délimita (habitat			ser les mares, fossés/ornières, milieux aquatiques auxiliaires et le petit patrimoine bâti (lavoir, favorables aux amphibiens (reproduction). NB: les milieux de très petite taille ne doivent pas gligés car ils peuvent s'avérer favorable au Sonneur à ventre jaune (ornières/flaques au de chemins forestiers ou en bordure de cours d'eau, sources/suintements/fossés au sein de s, lavoirs/abreuvoirs) rche spécifique du Sonneur à ventre jaune, espèce d'intérêt communautaire qui est connue site Natura 2000 (Saint-Ilpize). Les recherches devront être menées de manière classique, à à l'aide d'une épuisette. ation des habitats/des unités écologiques utilisés par les espèces d'intérêt communautaire ts de reproduction et terrestre, réseaux écologiques). NB: important car le Sonneur à jaune est une espèce pionnière capable de coloniser de nouveaux habitats (ornières, bras de).			
Gestion/entretien des habitats de reproduction dans un souci de conservation des espèces		de reprividange	 Si nécessaire (si découverte des espèces), réaliser ou promouvoir une gestion/entretien des habitats de reproduction favorable à l'espèce concernée (ou compatible avec sa reproduction : cas des vidanges/nettoyages des lavoirs et abreuvoirs par exemple) Définition de protocole de gestion et/ou d'entretien en fonction des types d'habitats qui seront recensés et de leur état de conservation Si nécessaire, information et / ou formation des propriétaires des parcelles accueillant les habitats de reproduction et contractualisation 			
Gestion/entretien des habitats terrestres et des réseaux écologiques dans un souci de conservation des espèces		terrestri favorab - Si néce réseaux	Si nécessaire (si découverte des espèces), réaliser ou promouvoir une gestion/entretien des habitats terrestres et des réseaux écologiques (haies, lisières, réseaux de points d'eau et zones humides) favorables notamment au déplacement et à l'hivernage de l'espèce concernée Définition de protocole de gestion et/ou d'entretien en fonction des types d'habitats qui seront recensés et de leur état de conservation Si nécessaire, information des propriétaires des parcelles accueillant les habitats terrestres et les réseaux écologiques et contractualisation			
Suivi des populations et des milieux favorables aux amphibiens		ventre j reprodu	 Si nécessaire (si découverte des espèces), réaliser un suivi des (méta) populations de Sonneur à ventre jaune (taille des populations > CMR) et de leurs habitats (évolution des milieux utilisés pour reproduction, évolution des habitats terrestres et des réseaux écologiques) Cf. fiche suivi – SUI 1 			
Type de contrat Où et par qui ?		ù et par qui ?	Modalités de mise en œuvre Référence ²	Conditions particulières		
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Parcelles a	gricoles	A définir en fonction des types d'habitats d'espèces	Constitutio particulieres		
Contrat Natura 2000 forestier	T Fai le brobhetaire, ou toute		F06I - chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonne des embâcles F02I - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers			

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

SPE 2_« Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorables aux amphibiens »

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Parcelles non agricoles, non forestières Par le propriétaire, ou toute personne jouissant de droits sur les terrains		N09PI – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs N09R – Entretien de mares ou d'étangs N13PI – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau N12 Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	La plupart des actions ci-contre ne sont pas favorables au Sonneur à ventre jaune car elles ne permettent pas de gérer ses habitats aquatiques mais aussi terrestres (ornières, flaques d'eau, lavoir). Eventuellement, le Curage local des canaux et fossés pourrait être favorable à l'entretien de ses habitats. Toutes actions permettant d'entretenir les abreuvoirs et lavoirs pourraient être bénéfiques à l'espèce.	
Autre			Agence de l'eau (à vérifier si possible localement)		
Indicateurs o	Indicateurs d'évaluation - Etat de cons		onneur à ventre jaune ervation des habitats de l'espèce ervation des corridors de déplacement des espèc errestres	es entre leurs habitats de reproduction et	
Indicateurs de suivi (de la réalisation - Présence / al		bitats favorables à l'espèce osence des espèces d'intérêt communautaire sur erventions de gestion et d'entretien entreprises	le site		
Partenaires techniques Agence de l'e		eau, AFB, Chambre d'agriculture, syndicat des propriétaires fonciers			
_		_	Autres informations		
Espèces co	oncernées	Sonneur à ven	entre Jaune		
Mesure à coo	rdonner avec	Autres DOCOB, autres documents de planification			

MO 1_« Cons	erver	et entretenir l	es milieux ouverts par un entr	etien adapté (fauche et	
Objectifs de développement durable	Cons	erver les milieux ouve	rts et semi-ouverts		
End			orale adaptée des pelouses. tée des prairies naturelles de fauche	Objectif prioritaire	
But de l'opération	Lutte	r contre l'embroussaill	ement spontané.	Priorité forte	
	Main	tenir la naturalité des r	nilieux	Priorité modérée	
Localisation	Périn	nètre du site Natura 20	000 : milieux ouverts et semi-ouverts		
Contenu de l'action			Description		
Diagnostic écologique et pa des parcelles préalablemen contractualisation		- Condui i	type. Il est essentiel de préciser ces cahiers	éfinis sur la base d'un cahier des charges	
Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles		Les agriculteurs pourront s'engager dans une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) du PAEC « Haut-Allier » pouvant combiner, lorsque le cumul est obligatoire et autorisé (cf. les directives nationales et régionales concernant les cumuls éligibles) : la MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux, risque 1 l'engagement unitaire HERBE 03 : suppression totale de la fertilisation l'engagement unitaire HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes l'engagement unitaire HERBE 07: Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (pour la gestion et la durabilité des prairies permanentes à flore diversifiée et surfaces pastorales) l'engagement unitaire LINEA 01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente (cf. fiche ML 2)			
Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles		- Les propriétaires n'exerçant pas le métier d'agriculteur et possédant des parcelles de milieux ouverts et semi-ouverts non déclarées à la PAC pourront s'engager dans un contrat non agricole et non forestier. Le cahier des charges du contrat pourra s'appuyer sur le cahier des charges national : O N03RI – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Si pour mettre en œuvre un entretien par pâturage il est nécessaire d'équiper la parcelle concernée, le bénéficiaire pourra avoir recours à une aide pour les engagements rémunérés définis au cahier des charges national : O N03PI – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Ces actions peuvent être contractualisées suite à une ré-ouverture de milieux pour son entretien (cf. fiche mesure MO 2).			
Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts		Proposer dans la charte Natura 2000 en engagements ou en recommandation les prescriptions suivantes : - Ne pas convertir les pelouses, prairies et landes du site en plantation forestière Ne pas changer la nature des prairies permanentes, pelouses, landes par la réalisation de travaux de retournement du sol, de nivellement, de mises en déblais/remblais, de désherbage chimique - Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignement d'arbres, terrasses, murets) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci - Réaliser les travaux d'entretien : hors milieux agricoles, débroussaillage et fauche entre le 15 juillet et mars ; élagage, taille et coupe d'arbre entre septembre et février.			
Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts		Se référer aux fiches suivis SUI 1 et SUI 2. A noter que les suivis lépidoptères et flore remarquable (proposés ultérieurement en SUI 2) permettront de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels constituants les milieux ouverts et semi-ouverts.			
Town do norther	0,		Modalités de mise en œuvre	Conditions of the Paris	
Type de contrat	Ou e	t par qui ?	Référence ³	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 forestier Sans	objet		Sans objet	Sans objet	

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

MO 1_«	Conserver et	entretenir l	es milieux ouverts par un entro pâturage[u1]) »	etien adapté (fauche et
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Parcelles agricoles (déclarées au régim la PAC). Par l'exploitant agric		La MAEC AU_HALX_XXXX: qui pourra intégrer en fonction des possibilités la MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux et les engagements unitaires: HERBE_03; HERBE_04; HERBE_07 et LINEA_01 Elle permettra le maintien d'un pastoralisme avec un chargement adapté à la formation végétale. (limiter le surpâturage).	Action de gestion continue. Engagement sur 5 ans si la MAEC est inscrite au PAEC. L'animation sera prise en charge par l'opérateur du PAEC.
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Parcelles non agrico forestières Par le propriétaire, o personne jouissant o les terrains	ou toute	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03PI) Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03RI) Pour favoriser une gestion pastorale adaptée aux formations végétales (limiter le surpâturage).	Action de gestion continue. Engagement sur 5 ans.
Autres financements Natura 2000	Propriétaire		Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics écologiques préalables à la contractualisation. Le diagnostic pastoral sera financé dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC.
Autre	Sans objet		Sans objet	Sans objet
Indicateurs o	l'évaluation	- Taux d'embro	groupements végétaux ussaillement des parcelles espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	s liées aux milieux ouverts et semi-ouverts
	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		- Cahier d'enregistrement des interventions - Nombre de contrats signés - Photos avant et après travaux - Factures des équipements DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, collectivite	
raitenailes	techniques		Autres informations	· · ·
Habitats naturels concernés Pelouses c Pelouses s Mégaphort		Pelouses calca Pelouses sèch Mégaphorbiais	s à callune (4030) aires de sables xériques (6120) les semi-naturelles et faciès d'embuissonnement as eutrophes (6430) es de fauche de basse altitude (6510)	(6210)
Espèces co	oncernées	Chauves-souri	nier de la Succise is et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Peti	
Mesure à coo	rdonner avec		DOCOB, autres documents de planification dont valeur des espace agricoles et naturels périurbair	

Objectifs de développement durable	Conserver I	nserver les milieux ouverts et semi-ouverts							
		ncourager la gestion pastorale adaptée des pelouses. ncourager la gestion adaptée des prairies naturelles de fauche							
But de l'opération	Lutter contr	e l'embroussaillement spontané.	Priorité forte						
	Maintenir la	naturalité des milieux	Priorité modérée						
Localisation	Périmètre d	u site Natura 2000 : milieux ouverts et semi-ouverts							
Contenu de l'action		Description							
Diagnostic écologique et par des parcelles préalablemen contractualisation		 Conduire simultanément un diagnostic écologique et un diagnostic pastoral pour définir le contrat. Les contrats ni agricoles ni forestiers sont définis sur la base d'un cahier des charges type. Il est essentiel de préciser ces cahiers des charges en fonction du contexte écologique et agricole de la parcelle à laquelle s'applique le contrat. Il s'agit d'adapter la gestion à la parcelle. 							
A - Restauration préalable mise en place d'un pastorali ouverture du milieu	à la	- Réunion avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires non agric collectivités) afin de définir les zones prioritaires pour des actions de Mobiliser les propriétaires et acteurs agricoles. - Evaluer les besoins en équipements (équipements agricoles, accès – Définir les outils facilitateurs à mettre en place : Groupement pastoral pastorale - Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dan l'engagement unitaire OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en dépris défini dans le PAEC. Cet engagement unitaire permet non seulement aussi leur entretien par débroussaillage si la gestion pastorale n'est p Sur des parcelles non agricoles et qui ne feront pas l'objet d'une ge contrat ni agricole et ni forestier d'ouverture de milieu peut être signé des charges du contrat de réouverture s'appuiera sur le cahier des chonnes de milieux ouver	le réouverture. - dessertes). I et Association foncière s as une MAEC intégrant e, qui devra préalablement être t la ré-ouverture de milieux mais pas possible (cf. ci-dessous). estion agricole par la suite, un par un bénéficiaire, le cahier narges national :						
B - Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche		e opération est prévue pour les parcelles ayant été ré-ouverte et ne pouvant étorale extensive (prévue à la fiche mesure MO 1). Le bénéficiaire pourra alors cole ni forestier selon un cahier des charges s'appuyant sur les cahiers des charges nouverts et ne pouvant et et nouverts par gyrobroyage ou détentretien par le débroussaillage après ouverture sur des parcelles agrico et nuretien par le débroussaillage après ouverture sur des parcelles agrico et l'engagement unitaire OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en dépris défini dans le PAEC. Ce demier permet la mise en œuvre d'un progra du milieu en vue d'un objectif de reconquête de la biodiversité ou de d'incendie de forêts.	être entretenues par une gestior s'engager dans un contrat ni narges nationaux : ébroussaillage léger oles MAEC comprenant e, qui devra préalablement être amme d'ouverture et d'entretien						
Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts		Proposer dans la charte Natura 2000 en engagements ou en recommandation les prescriptions suivantes : - Ne pas convertir les pelouses, prairies et landes du site en plantation forestière Ne pas changer la nature des prairies permanentes, pelouses, landes par la réalisation de travaux de retournement du sol, de nivellement, de mises en déblais/remblais, de désherbage chimique - Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignement d'arbres, terrasses, murets) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci - Réaliser les travaux d'entretien : hors milieux agricoles, débroussaillage et fauche entre le 15 juillet e mars ; élagage, taille et coupe d'arbre entre en automne et/ou en hiver entre les mois de septembre et mars, et de préférence entre le mois de décembre et février.							
Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts		Se référer aux fiches suivis SUI 1 et SUI 2. A noter que les suivis lépidoptères et flore remarquable (proposés ultérieurement en SUI 2) permettront de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels constituants les milieux ouverts et semi-ouverts.							

			Modalités de mise en œuvre		
Type de contrat	Où et par	qui ?	Référence ⁴	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 forestier	Sans objet		Sans objet	Sans objet	
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Parcelles agricoles (déclarées au régim la PAC). Par l'exploitant agric		L'engagement unitaire inscrit au PAEC : - OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise Il permet l'ouverture et l'entretien de la zone ouverte par gyrobroyage ou fauche, si le pâturage n'est pas possible.	Action de gestion ponctuelle ou continue. Engagement sur 5 ans si la MAEC esi inscrite au PAEC. L'animation sera prise en charge par l'opérateur du PAEC	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Parcelles non agrico forestières Par le propriétaire, o personne jouissant les terrains	ou toute	Pour la ré-ouverture : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (N01PI) Pour la gestion après ré-ouverture : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R) Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R)	Actions ponctuelles pour les équipements et l'ouverture puis continues pour la gestion Engagement sur 5 ans. Les modalités de gestion après le chantiel d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.	
Autres financements Natura 2000	Propriétaire		Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics écologiques préalables à la contractualisation. Le diagnostic pastoral sera financé par le PAEC.	
Autre	Sans objet		Sans objet	Sans objet	
Indicateurs o	d'évaluation	 Evolution des groupements végétaux Taux d'embroussaillement des parcelles Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts 			
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		- Cahier d'enregistrement des interventions - Nombre de contrats signés - Photos avant et après travaux - Factures des travaux d'ouverture			
Partenaires	techniques	DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, collectivités			
			Autres informations		
Habitats naturels concernés Pelouse Pelouse Mégaph		Pelouses calc Pelouses sèch Mégaphorbiaid	s à callune (4030) aires de sables xériques (6120) nes semi-naturelles et faciès d'embuissonnement es eutrophes (6430) es de fauche de basse altitude (6510)	(6210)	
Espèces c	oncernées		sectes : Damier de la Succise hauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin		
Mesure à coordonner avec			Autres DOCOB, autres documents de planification dont d'éventuels PAEN (Périmètre de protection nise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains)		

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

Objectifs de développement durable	Maintenir et accroitre la ripisylve Préserver la qualité des milieux aquatiques Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau Conserver et étendre le réseau de milieux humides Lutter contre les espèces exogènes envahissantes					
But de l'opération	Prendre en compte la multifonctionnalité de la ripisylve dans sa gestion Lutter contre la pollution de l'eau Lutter contre les espèces végétales exogènes envahissantes	priorité forte				
	Permettre et encourager une extension de la ripisylve Conserver l'intégrité des berges Contrer l'artificialisation de la rivière Favoriser la création et la restauration de milieux humides	priorité modérée				
Localisation	Périmètre du site Natura 2000 : ripisylves, eaux courantes et stagnantes					
Contenu de l'action	Description					
Diagnostic initial (1ère année)	 Identification des tronçons de cours d'eau nécessitant une préservation, un entre restauration de la ripisylve (ripisylves en bon état de conservation, dégradée ou d'entretien) Identification et cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes q l'état de conservation des ripisylves (mutualisation des inventaires pour la mise mesure TM 2) 	absente, nécessité ui portent atteinte à				
Préservation de la végétation berges de la fragmentation e la destruction	terrain): aménager des ponts/franchissements permanents, informer/sensibil Limitation de l'accès du bétail aux cours d'eau et mise en défens des berges (a d'abreuvoirs) Prévenir les prélèvements dénaturant l'habitat [u2] le long des parcelles agricol information/sensibilisation Maintien des arbres penchés, dépérissant ou morts sur les berges (sauf ceux p pour la population, menaçant la stabilité d'une berge sensible ou risquant de me cause d'un départ d'embâcle) Réalisation des travaux d'entretien de la végétation rivulaire en respectant les p	 Eviter le passage d'engins dans les lits et sur les berges (agriculture/sylviculture, quad/moto tout terrain): aménager des ponts/franchissements permanents, informer/sensibiliser les usagers Limitation de l'accès du bétail aux cours d'eau et mise en défens des berges (aménagement d'abreuvoirs) Prévenir les prélèvements dénaturant l'habitat[u2] le long des parcelles agricoles ou forestières : information/sensibilisation Maintien des arbres penchés, dépérissant ou morts sur les berges (sauf ceux présentant un danger pour la population, menaçant la stabilité d'une berge sensible ou risquant de menacer un ouvrage à cause d'un départ d'embâcle) Réalisation des travaux d'entretien de la végétation rivulaire en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore (à déterminer au cas par cas en fonction de la localisation et de la nature des 				
Entretien différencié et raiso de la ripisylve	- En milieu forestier : structuration du peuplement, création d'ouverture avec enlè de coupe si possible, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles au cas peus produits. Le propriétaire ou le gestionnaire pourra s'engager dans un controrestier sur la base des cahiers des charges types : - F061 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la verte enlèvement raisonné des embâcles - F05 - Travaux marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de profuncé - En milieu non forestier : taille des arbres, débroussaillage et /ou faucardage averte produits de coupe si possible, Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles exportation des produits. Le propriétaire ou le gestionnaire pourra s'engager da 2000 ni agricole-ni forestier sur la base des cahiers des charges types : - N11R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvembâcles - N20 P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce ind TM2)	par cas et exportation at Natura 2000 égétation des berges duction ec exportation des s au cas par cas et ns un contrat Natura vement raisonné des				
Accompagner la réimplanta d'une ripisylve sur des secte où elle est actuellement abso	urs individus naturellement résistants. Les individus très atteints par la maladie pourront être su	és. Les plants ou Cette maladie étant de sélectionner les pprimés lors des de la végétation des es berges et				

ML 1_«	Restaure	er, ma	aintenir et	entretenir les berges et ripisyl	ves des cours d'eau »	
Modalités de mise en œuvre						
Type de contrat	Où	et par	qui ?	Référence⁵	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans objet			Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura	Parcelles for			Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F06I)	Action de gestion continue. Engagement sur 5 ans.	
2000 forestier			e, ou toute de droits sur	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05) pour maintenir un couvert léger de la ripisylve	N.B: Articulation à définir avec les programmes de la Région pour le maintien des TVB.	
					Action de gestion continue. Engagement sur 5 ans.	
Contrat Natura	Parcelles no forestières	n agrico	les, non	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (N11R)	N.B.1 : Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans	
2000 non agricole non forestier	Par le propriétaire, ou toute personne jouissant de droits sur les terrains			En intégrant la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes et espèces végétales indésirables (intègre les plantations de conifères ou de peupliers) Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20 P et R)	les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales (comme la Région). Donc une articulation à définir avec les syndicats et intercommunalités intervenant déjà sur la gestion de la ripisylves et aussi avec les programmes de la Région concernant le maintien des TVB.	
Autre	d'eau préservation restauration	les tron nécessi , un en de la rip pour	tretien ou une isylve	Animation - FEADER	Principale source de financement pour les inventaires et les diagnostics écologiques préalables à la contractualisation.	
Indicateurs d	Indicateurs d'évaluation		 Largeur de rip Diversité vége Densité en es 			
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		tion	- Nombre de contrats signés - Linéaire de ripisylves contractualisé - photos avant / après travaux - Factures des travaux			
Partenaires t	techniques		Intégrer les par	tenaires techniques dans l'élaboration des cahier Autres informations	rs des charges	
Espèces conce	ernées	Grand Loutre		ane cerf-volant, Cordulie à corps fin, Ecrevisse à	pattes blanches, Poissons, Chiroptères,	
Mesure à coordor	nner avec	Autre	res DOCOB, autres documents de planification, SRCE, programme de restauration des TVB, SAGE Haut-Allier			

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

ML 2_« Maintenir	, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les arbres isolés »
Objectifs de développement durable	Maintenir la mosaïque de milieux et la connectivité intra-habitats
But de l'opération	Maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères (zones de chasse et de déplacements). Maintien des arbres isolés pouvant avoir un intérêt écologique spécifique pour les chiroptères.
Localisation	Périmètre du site Natura 2000 : haies, linéaires boisés, arbres isolés
Contenu de l'action	Description
Recenser les haies, les liné: d'arbres et les arbres isol représentant un enjeu pour espèces d'intérêt communau du site	és la Region pour les données SRCE et les eventuels contrats corridors ; les les associations de protection de la nature
Atelier technique sur l'entre des haies, des linéaires d'ar et des arbres isolés	
Diagnostic écologique de parcelles préalablement à contractualisation	
Entretenir, planter ou resta des haies avec des essend locales	

ML 2_« Mai	ntenir, rest	taurer et entre	tenir les haies, les linéaires bo	sisés et les arbres isolés »		
		personr	nes, car ils constituent des abris favorables à la b	iodiversité.		
	2) Restauration ou e - A ce jou pourront « Haut-A nationale - Pour l'aç d'arbres		u entretien des haies, linéaires d'arbres et arbres isolés sur des parcelles agricoles bur, le PAEC ne prévoit pas de MAEC pour ce type d'intervention. Toutefois, les agriculteurs nt s'engager dans une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) du PAEC -Allier » pouvant intégrer, lorsque le cumul est obligatoire et autorisé (cf. les directives ales et régionales concernant les cumuls éligibles), l'engagement unitaire :			
Lors de la révis l'élaboration des d'urbanisme, fa recensement et la p haies et arbre	documents voriser le rotection des	à le faire connaître a	nimation, la structure animatrice pourra inciter les auprès des partenaires de gestion du territoire. Co e planification de leur entretien extensif et différen	es inventaires pourront être compilés au sein		
Préserver de la de haies, des linéaire des arbres i	s d'arbres et	- Mainter terrasse - Veiller à connect	Proposer dans la charte Natura 2000 en engagements ou en recommandation les prescriptions suivantes : - Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignement d'arbres, terrasses, murets). - Veiller à conserver les talus, haies, murets et autres éléments structurants le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.			
Suivi de l'état de cor milieux ouverts et		Se référer aux fiches	r fiches suivis SUI 1 et SUI 2.			
Type de contrat	Où et	par qui ?	Modalités de mise en œuvre Référence ⁶	Conditions particulières		
Contrat Natura 2000 forestier	Sans objet	, pui dui i	Sans objet	Sans objet		
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Parcelles agrico (déclarées au r la PAC). Par l'exploitant	égime de	Une MAEC comprenant l'engagement unitaire LINEA_01 permettre une gestion différenciée des haies en fonction du contexte propre à chaque exploitation agricole.	Action de gestion continue mais pas nécessairement régulière. La périodicité des interventions sera définie dans le plan de gestion. Engagement sur 5 ans si la MAEC est inscrite au PAEC. L'animation sera prise en charge par l'opérateur du PAEC.		
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Parcelles non agricoles, non forestières Par le propriétaire, ou toute personne jouissant de droits sur les terrains		Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (N06PI) Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (N06R) Permet de définir avec le propriétaire et/ou gestionnaire un cahier des charges pour une gestion écologique des linéaires avec un bénéfice socio-économique.	Action de gestion continue. Engagement sur 5 ans. Action ponctuelle sur la restauration. N.B: Articulation à définir avec les programmes de la Région pour le maintien des TVB.		
Autres financements Natura 2000	de recensemer collectivités et a Prestataire exte sensibilisation d atelier techniqui Propriétaire poi	associations érieur pour la dans le cadre d'un e	Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics écologiques préalables à la contractualisation, pour l'animation du DOCOB et pour les actions de sensibilisation. Le diagnostic pastoral sera financé par le		

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

ML 2_« Ma	intenir, restau	rer et entre	tenir les haies, les linéaires b	ooisés et les arbres isolés »	
				PAEC.	
Autre	Collectivités		Fonds propres	Sans objet	
Indicateurs d'évaluation - Haies		- Haies multistr	Linéaire de haies engagé Haies multistrates, et constituées d'espèces végétales locales et diversifiées Richesse en insectes et en oiseaux		
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		 Carte de localisation des haies et des vergers Cahier d'enregistrement des interventions Photos avant et après travaux Nombre de contrats signés 			
Partenaires	techniques	DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, collectivités, Mission Haies Auvergne			
			Autres informations		
Espèces concernées Chauves-sour murin		s : Les chauves-souris : Grand rhinolophe, Pet	it Rhinolophe, Barbastelle, Grand murin Petit		
Mesure à coordonner avec documents d		documents de	Trame Verte et Bleue (TVB) définis dans les d planification dont d'éventuels PAEN (Périmètre es et naturels périurbains)	ocuments d'urbanisme, autres DOCOB, autres e de protection et de mise en valeur des	

MF 1_« Prés	erver des milieux forestiers diversifiés par une gestion diffé	érenciée »				
Objectifs de développement durable	nserver et améliorer la qualité des peuplements forestiers nserver le caractère mature des forêts					
	Favoriser la présence de vieux bois et de bois mort. Conserver un réseau de vieilles forêts sénescentes.	Priorité forte				
But de l'opération	Orienter la gestion sylvicole du site vers de la gestion adaptée aux enjeux écologiques. Favoriser la conduite sylvicole en peuplement mixtes stratifiés	Priorité modérée				
Localisation	Périmètre du site Natura 2000 : les milieux forestiers	<u> </u>				
Contenu de l'action	Description					
Diagnostic écologique de parcelles préalablement à contractualisation		contexte écologique et				
Favoriser des pratiques sylvic adaptées aux enjeux écologic		enir une aide à la mise en mment l'accompagnement es charges : elon une logique non cole de « diriger » la cors s'engager dans un chérêt communautaire du chement. Le diagnostic t pertinente aux regards ier pourra alors s'engager eu de production de de saint et et donc nécessaire et de shabitats de ces îlots de sénescence d'au e intervention sylvicole ne cf. fiche MF 2). Pour le gager dans un contrat				
Préserver les milieux forestie la destruction	Proposer dans la charte Natura 2000 en engagements ou en recommandation les prescriptions suivantes : - Laisser sur pied des arbres sénescents, à cavités ou morts abritant la faune, sauf ceux présentant u danger pour la population ; - Ne pas réaliser de coupes rases dans les boisements existants sur des surfaces de plus de 0,5 ha, sauf coupes de bois de chauffage et les coupes définitives en futaie régulière en compatibilité avec les documents de gestion forestière (PSG, plan d'aménagement forestier); - Laisser évoluer de façon naturelle les milieux forestiers les plus escarpés et/ou les plus sensibles ; - Choisir des essences autochtones, et si possible de provenance locale en cas de plantations ; - Maintien de la diversité des peuplements actuels ; - Limiter l'accès aux engins motorisés ; - Favoriser le mélange d'essences.					
Suivi de l'état de conservation milieux forestiers et de leu espèces						

MF 1_« Préserver des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée »

Modalités de mise en œuvre							
Type de contrat	Où et par	qui ?	Référence ⁷	Conditions particulières			
Contrat Natura 2000 forestier	Parcelles forestières	re, ou toute	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (F15I) Mise en œuvre de régénérations dirigées (F03I)	Action de gestion continue. Engagement sur 5 ans et 30 ans pour le Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.			
	personne jouissant les terrains	de droits sur	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05) Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12I)	N.B : A articuler avec l'action MF 2 pour la préservation des forêts anciennes et la création d'un réseau d'îlots de sénescence.			
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Autres financements Natura 2000	Propriétaire pour le préalable à la contra		Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics écologiques préalables à la contractualisation.			
Autre	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Indicateurs o	Indicateurs d'évaluation		 Nombre de loges de larves d'insectes saproxylophages. Nombre de cavité abritant des colonies de chiroptères arboricoles 				
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		 Nombre de contrat forestier et de charte signés Nombre de m3 de bois sénescent /ha conservés Photos et factures des travaux (abattage, plantations, équipements de protection des jeunes plants) 					
Partenaires	techniques	DDT, collectivit	DT, collectivités, ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, experts forestiers				
		L 1177	Autres informations				
Hátraies de Forêts de ra Forêts alluv		Hétraies de l'A Forêts de ravi Forêts alluvia Forêts alluviale	s acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex – 9120 s de l'Asperulo-Fagetum – 9130 de ravin du Tilion-acerion – 9180 alluviales résiduelle – 91E0 Illuviales à bois dur – 91F0				
Espèces co	oncernées	Amphibiens : S Insectes : Grai	Chauves-souris: Les chauves-souris: Barbastelle, Grand murin Amphibiens: Sonneur à ventre jaune Insectes: Grand capricome, Lucane cerf-volant,				
Mesure à coo	rdonner avec	à l'échelle du N	Massif Central	Les politiques publiques et programmes de maintien des forêts anciennes, tel que ceux portés par les PNR à l'échelle du Massif Central Les politiques publiques de gestion forestière à des fins de préservation de la biodiversité.			

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

MF 2_« Préserver de grands ensembles forestiers avec des boisements vieillissants et des forêts anciennes »

(Forêts anciennes : elles correspondent aux terres sur lesquelles la forêt perdure depuis plus de deux siècles. Elles ne sont pas nécessairement mâtures.)

plus de deux siecle	es. E	lles ne sont pas necessairement matures.)				
Objectifs de développement durable		erver le caractère mature des forêts erver et améliorer la qualité des peuplements forestiers				
But de l'opération	Laiss	er les milieux évoluer librement	Objectif prioritaire			
'		erver un réseau de vieilles forêts sénescentes.	Priorité forte			
Localisation	Perin	mètre du site Natura 2000 : milieux forestiers				
Contenu de l'action		Description				
Identifier les forêts anciennes et les bois sénescents sur le site Natura 2000		Recenser les forêts anciennes sur le site - Inventorier les forêts anciennes par analyse diachronique sur la base des crécentes des boisements ; - Réaliser une cartographie des forêts anciennes et établir la liste des parcel propriétaires en prévision de l'animation foncière (cf. action ci-dessous). Recenser les secteurs de bois sénescent - Inventorier les bois sénescents à partir d'un protocole partagé avec les acte Réaliser une cartographie des bois sénescents ; - Produire par simulation cartographique un réseau d'îlots de sénescence que forestiers pour validation. La création du réseau passe par un projet d'anim ci-dessous).	les cadastrales et des eurs forestiers ; ii sera soumis aux acteurs			
Mettre en place une maîtris foncière ou d'usage pour le forêts anciennes et pour les de sénescence	es	Faciliter des acquisitions pertinentes pour la biodiversité, pour le CEN Auvergne Prévoir la réalisation d'une carte des zones propices à l'acquisition avec un cas de vente, le CEN Auvergne et les fondations pourront acquérir les parc informations sur les enjeux et leur degré d'importance. Réfléchir à la création de zone de préemption pouvant donner droit au Départeme d'acquérir les dites parcelles en cas de vente par les propriétaires pour la préserv anciennes et la constitution du réseau d'îlots de sénescence Prévoir une rencontre d'échange avec le Département et les collectivités po de préemptions en fonction des cartographies présentant les forêts ancienn sénescents. Animation foncière pour coordonner les actions de préservation, de gestion et d'a anciennes et sur le réseau des îlots de sénescence Réunir les acteurs forestiers (propriétaires, collectivités, ONF, CRPF) afir partagé de conservation des forêts anciennes et des îlots de sénescence. Définir les outils facilitateurs à mettre en place : Association foncière foresti avec les usagers (randonneurs et autres) Evaluer les besoins (travaux, équipements) pouvant contribuer au projet de	en niveau de priorité. En selles en ayant des sent et aux collectivités vation des forêts our déterminer les zones nes et les bois ses des des forêts on de définir un projet sère et conventionnement			
Préserver de la destruction les haies, des linéaires d'arbres et des arbres isolés Proposer dans la charte Natura 2000 en engagements ou en recommandation les prescriptions Laisser évoluer les forêts anciennes ; Conserver les boisements composés d'arbres mâtures comprenant des arbres mort sol.			·			
Suivi de l'état de conservation milieux forestiers et leurs esp		Se référer aux fiches suivis SUI 1 et SUI 2.				

Modalités de mise en œuvre							
Type de contrat	Où et par qui ?	Référence ⁸	Conditions particulières				
Contrat Natura 2000 forestier	Parcelles forestières Par le propriétaire, ou toute personne jouissant de droits sur les terrains	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12I)	Action de gestion continue. Engagement sur 30 ans.				
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Sans objet	Sans objet	Sans objet				
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans objet	Sans objet	Sans objet				

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

_

MF 2_« Préserver de grands ensembles forestiers avec des boisements vieillissants et des forêts anciennes »

(Forêts anciennes: elles correspondent aux terres sur lesquelles la forêt perdure depuis plus de deux siècles. Elles ne sont pas nécessairement mâtures.)

plus de deux	Siccics, Littes	ine some p	as necessamement matures.			
Autres financements Natura 2000	Structure animatrice externe pour le travercensement des fo et des îlots de séne collaboration des co associations Structure animatrice échanges sur la cré de préemption et l'a foncière	ail de rêts anciennes scence, avec la llectivités et e pour les ation de zones	Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics et l'animation du DOCOB.		
Autre	Collectivités		Fonds propres	Sans objet		
Indicateurs o			êts anciennes de sénescence seau d'îlot de sénescence			
	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action) - Ca - Ca - Ca - Foi		 Cartographie des forêts anciennes Cartographie des bois sénescent Cartographie des zones de préemption Formulaire type de convention d'usage Création d'une association foncière forestière 			
Partenaires :	techniques		ollectivités, ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, associations pour la protection de la (CEN Auvergne), fondations			
			Autres informations			
Hétraies de l'A Habitats concernés Forêts de ravii Forêts alluvia		idophiles atlantiques à sousbois à Ilex – 9120 l'Asperulo-Fagetum – 9130 avin du Tilion-acerion – 9180 viales résiduelle – 91E0 viales à bois dur – 91F0				
Espèces concernées Amphibiens : S		ris : Les chauves-souris : Barbastelle, Grand murin Sonneur à ventre jaune and capricorne, Lucane cerf-volant				
Mesure à coo	rdonner avec	à l'échelle du l	publiques de gestion forestière à des fins de préservation de la biodiversité			

MA 1_« Préserv	er le car	actere naturei de	es co	ours d'eau et des m	illeux acc	compagnateurs »
Objectifs de développement durable	Préserver l Préserver l Maintenir la Conserver	et accroitre la ripisylve la qualité des milieux aqua la dynamique naturelle des a fonctionnalité des milieu et étendre le réseau de m re les espèces exogènes d	s cours x aqua nilieux l	s d'eau Itiques auxiliaires humides		
	Préserver	les mares et les zones hur	mides e	existantes		Objectif prioritaire
	Lutter cont	n compte la multifonctionna re les espèces végétales d re la pollution de l'eau		e la ripisylve dans sa gestion nes envahissantes		Priorité forte
But de l'opération	Permettre et encourager une extension de la ripisylve Conserver l'intégrité des berges Envisager l'effacement de certains seuils ou barrage Contrer l'artificialisation de la rivière Lutter contre les espèces animales exogènes envahissantes Favoriser la création et la restauration de milieux humides Préserver les milieux aquatiques auxiliaires Maintenir la fonctionnalité des gravières et des bras morts					Priorité modérée
Localisation		du site Natura 2000 : ripisy	ylves, b	bocages humides, eaux courant	es et stagnant	es rivière Allier et annexes
Con	Contenu de l'action				Description	
Diagnostic initial (1ère année)				 Réalisation d'une étude afin d'identifier et de localiser les tronçons de cours d'eau impactés par des travaux lourds (enrochements, endiguements, recalibrage). L'étude, qui sera réalisée par un groupement d'hydrobiologistes, géomorphologue fluvial et d'hydrauliciens, devra en outre permettre de déterminer le niveau d'impact et d'imaginer des solutions alternatives (restauration hydromorphologique) 		
Eviter et accompagner les trendiguements, recalibrage, tronçons de cours d'eate Favoriser la reconnexion de cas de déconne	, curage). Fa au impactés p s bras morts	ovoriser la restauration d par des travaux lourds au cours d'eau principal	les	d'aménagement d cours d'eau (fédé	ou de restaurat rer les acteurs	lu conseil sur les projets ion hydromorphologique de de l'eau dans un groupe Allier, AFB, Fédération de
Eviter de traiter et de purge troncs et de brand		shâolog (gogumulations d	de	Cf Eska MI 4 at 6		
	ches) au sein			- Cr. Tiche MLT et C	Charte Natura 2	2000
	,	des cours d'eau Modalit		mise en œuvre	_	
Type de contrat	,	des cours d'eau			_	2000 onditions particulières
Type de contrat Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	,	des cours d'eau Modalit	és de	mise en œuvre	_	onditions particulières
Contrat Natura 2000	0	des cours d'eau Modalit	Sar	mise en œuvre Référence	C	onditions particulières
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	O Sans objet	des cours d'eau Modalit	San	mise en œuvre Référence ns objet	Sans objet	onditions particulières
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC) Contrat Natura 2000 forestier Contrat Natura 2000 non	Sans objet Sans objet Sans objet Structure ani externes pou	Modalit ù et par qui ? imatrice et prestataires ur le travail de t des tronçons impactés	San San	mise en œuvre Référence ns objet	Sans objet Sans objet Sans objet Principale	onditions particulières
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC) Contrat Natura 2000 forestier Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Autres financements	Sans objet Sans objet Sans objet Structure ani externes pourecensement	Modalit ù et par qui ? imatrice et prestataires ur le travail de t des tronçons impactés	San San Anii	mise en œuvre Référence ns objet ns objet ns objet	Sans objet Sans objet Sans objet Principale diagnostics	onditions particulières source de financement pour les
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC) Contrat Natura 2000 forestier Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Autres financements Natura 2000	Sans objet Sans objet Sans objet Structure ani externes pour recensement par des trava	Modalit ù et par qui ? imatrice et prestataires ur le travail de t des tronçons impactés aux lourds.	Sara Sara Fon	mise en œuvre Référence as objet as objet mation - FEADER ad propre ux lourds ou d'aménagements, o	Sans objet Sans objet Sans objet Principale diagnostics Participatic impactés p	source de financement pour les s et l'animation du DOCOB. on aux inventaires des tronçons ar des travaux lourds.
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC) Contrat Natura 2000 forestier Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Autres financements Natura 2000 Autres	Sans objet Sans objet Sans objet Structure ani externes pour recensement par des trava Collectivités	Modalit ù et par qui ? imatrice et prestataires ur le travail de t des tronçons impactés aux lourds. - Absence de - Reconnexio	Sarri Sarri Anim Fon travau n de br	mise en œuvre Référence as objet as objet mation - FEADER ad propre ux lourds ou d'aménagements, or ras morts tronçons de cours d'eau impacte	Sans objet Sans objet Principale diagnostics Participatic impactés pou de trace de	source de financement pour les set l'animation du DOCOB. on aux inventaires des tronçons par des travaux lourds.

MA 1_« Préserver le caractère naturel des cours d'eau et des milieux accompagnateurs »				
	Autres informations			
Espèces concernées	Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin, Ecrevisse à pattes blanches, Amphibiens, Poissons, Chiroptères, Loutre			
Mesure à coordonner avec	SAGE Haut-Allier, Autres DOCOB, autres documents de planification			

		MA 2_« A	méliorer la qualité de	es eaux »		
Objectifs de développement durable	Prési Prési	tenir et accroitre la ripi erver la qualité des mil erver la dynamique na server et étendre le rés				
	Assu	ırer le maintien d'un dé	bit minimal toute l'année zones humides existantes	Objectif priori	taire	
D. () ()	Pren	er contre la pollution de dre en compte la mu s sa gestion	l'eau ultifonctionnalité de la ripisylve	Priorité forte		
But de l'opération	Envis Cont Favo	sager l'effacement de d rer l'artificialisation de	estauration de milieux humides	Priorité modé	rée	
Localisation	Périn	mètre du site Natura 20	000 : eaux courantes et stagnante	es		
Contenu de l'acti	ion		De	escription		
Diagnostic initi (1ère année)		La rech Allier. L'évalus paramè certaine	 Etudier les sources de pollutions et évaluer l'impact sur les milieux naturels et les espèces. La recherche et la cartographie des sources de pollutions sera menée dans le cadre du SAGE Haut-Allier. L'évaluation de l'impact sur les milieux naturels pourra être réalisée de manière classique en étudiant paramètres physico-chimiques et bioindicateurs (indices biologiques). Une analyse spécifique à certaines espèces d'intérêt communautaire particulièrement polluo-sensible pourra être effectuée (Ecrevisse à pattes blanches). 			
Présentation de l'état z situation aux élus, acteu usagers et propriét	urs locaux,	- A réaliser dans le cadre du SAGE Haut-Allier				
Améliorer la qualité d	les eaux	 Objectif du SAGE Haut-Allier: certaines préconisations peuvent être reprises dans la Charte Natura 2000 (réductions de l'utilisation des phytosanitaires, des engrais/amendements) Cf. TM 4 				
Torred control	0)	1	Modalités de mise en œuvre		Our Property Plans	
Type de contrat Contrat Natura	Ou e	t par qui ?	Référence		Conditions particulières	
0000	ans objet		Sans objet		Sans objet	
Contrat Natura 2000 forestier	ans objet		Sans objet		Sans objet	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	ans objet		Sans objet		Sans objet	
Autres La structure porteuse du SAC Haut-Allier reçoit des aides l'agence de l'eau, dans le cadre SAGE Haut-Allier.			Programmes de l'agence de l'e	eau	Sans objet	
Indicateurs d'éva	aluation	- Ab	Les données de la qualité de l'eau Absence de trace d'eutrophisation du cours d'eau (absence d'algue verte filamenteuse, de cyanobactérie ou algue bleue-verte, pas de surcharge en macrophyte)			
Indicateurs de suivi (de de l'action		on - Lis	te et cartographie présentant les pport présentant l'état zéro de la	sources de poll	ution	
Partenaires tech	<u> </u>		u, DDT, Collectivités, SMATHA, E			
			Autres informations			
Espèces concerné	es	ordulie à corps fin, Ecrevisse à pattes blanches, Poissons, Loutre				
Mesure à coordonner avec			SAGE Haut-Allier, Autres DOCOB, autres documents de planification			

MA 3_« Con	server les	zones humide	s et favoriser la restauration d dégradées »	'anciennes zones humides			
Objectifs de développement du	rable Préso Main Cons	Maintenir et accroitre la ripisylve Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau Maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques auxiliaires Conserver et étendre le réseau de milieux humides Lutter contre les espèces exogènes envahissantes					
	Prése	erver les mares et les z	zones humides existantes	Objectif prioritaire			
			fonctionnalité de la ripisylve dans sa gestion égétales exogènes envahissantes	Priorité forte			
But de l'opérati	Cons Envis Cont Main Prése	ettre et encourager un erver l'intégrité des be ager l'effacement de c rer l'artificialisation de l tenir la fonctionnalité d erver les milieux aquati riser la création et la re	Priorité modérée				
Localisation	Périn	nètre du site Natura 20	00 : ripisylves, bocages humides, eaux courante	s et stagnantes			
Contenu de l	action		Description				
Diagnostic i (1ère ann		- Complé	ter l'inventaire des zones humides réalisé dans le	e cadre du SAGE Haut-Allier			
Définition d'une s gestion et de resi l'échelle du	tauration à	- Définir et mettre en place une gestion écologique des milieux humides (Cf. MO 1, MO 2, ML 1)					
Maitrise foncière oi zones humides par sensibles/rema	ticulièrement	Animation foncière par la structure animatrice : Dans le cas où une zone humide particulièrement sensible/remarquable est menacée il pourra être envisagé d'en acquérir la maîtrise foncière ou d'usage (convention de gestion) - Réunion avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires non agriculteurs, usagers, industriels, collectivités) afin de définir les zones prioritaires pour des actions de protection. - Mobiliser les propriétaires et gestionnaires. - Evaluer les besoins en équipements (équipements agricoles, accès – dessertes) pour une éventuelle mise en défens. La contractualisation permet d'obtenir des aides pour la mise en défens de secteurs sensibles : - Contrat ni agricole-ni forestier pour la mise en défens de zones humides hors milieu agricole et milieu forestier selon le cahier des charges N24Pl Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès - Définir les outils facilitateurs à mettre en place s'il y a lieu pour la gestion, restauration, protection de la zone : Groupement pastoral et Association foncière pastorale, Animation foncière forestière, convention d'usage, zone de préemption					
Type de contrat	Où e	t par qui ?	Modalités de mise en œuvre Référence ⁹	Conditions particulières			
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Contrat Natura 2000 forestier	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier		agricoles, non oriétaire, ou toute ssant de droits sur	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI). Cette aide peut être attribuée à un agriculteur ou tous autres propriétaires.	Action de gestion continue. Engagemer sur 5 ans. N.B.1: sur les cours d'eau, il convient d privilégier des interventions collective et de recourir aux financement développés à cette fin dans le programmes d'interventions des agence de l'eau et des collectivités territoriale (comme la Région). Donc une articulation à définir avec le syndicats et intercommunalités intervenar			

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

MA 3_« Con	server les	s zon	es humide	s et favoriser la restauration dégradées »	d'anciennes zones humides	
					avec les programmes de la Région concernant le maintien des TVB.	
Autres financements Natura 2000	Structure an externes por l'inventaire d'Structure an l'animation f	ur comp des zon imatrice	es humides.	Animation - FEADER	Principale source de financement pour les actions d'accroissement des connaissances et l'animation.	
Autre	Collectivités animation définition préemption			Fonds propres	Articulation avec les documents d'urbanismes.	
Indicateurs d'évaluation - [- Eta - Evo	faces en zones humides t de conservation des zones humides olution du cortège floral sur les zones humides sence d'espèce rudérale	s vers un cortège typique de ces milieux,	
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			- Nor	 Cartographie des zones humides Nombre de contrat gestion des milieux ouverts Délimitation de zone de préemption, création de groupement pour l'animation foncière 		
Partenaires	Partenaires techniques Age			Agence de l'eau, DDT, Collectivités, SMATHA, EPL		
				Autres informations		
Espèces conc	ernées		d capricorne, Luca ptères, Loutre	capricorne, Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin, Ecrevisse à pattes blanches, Amphibiens, Poissons, tères, Loutre		
Mesure à coordoi	nner avec	SAGE	Haut-Allier, Autr	es DOCOB, autres documents de planification	۱	

MR	1_« Co	onserve	er et défend	lre la non-artificialisation des n	nilieux rupes	tres »	
Objectifs de développement du	ırable		r l'état et l'intégrité r les gites à chirop	des habitats rupestres tères			
		Préserve chiroptère		es gites de reproduction, d'hivernage et de tran	sit utilisés par les	Objectif prioritaire	
But de l'opération Gérer la Limiter l'			réquentation de ce exploitation des ma		ierriers, éboulis et	Priorité modérée	
Localisation		Périmètre	du site Natura 20	000 : milieux rupestres			
Contenu de l	'action			Description			
Veille sur le dévelo activités liées a rupestro	ux milieux			une veille concernant les projets et les activités rupestres (via ferrata, escalade)	de loisir qui pourraie	nt porter atteinte aux	
Conseiller, accompagner et informer les porteurs de projet et le public			 Conseiller et accompagner les porteurs de projet de manière à réduire voire supprimer les incidences sur les milieux rupestres (habitats d'intérêt communautaires 8220 et 8230) et les espèces qui les occupent (Chiroptères) Si nécessaire, information des usagers des milieux rupestres (grimpeurs) : pose de panneaux d'information pour expliquer la sensibilité des milieux et leurs espèces au niveau de la falaise et éventuellement au droit du sentier en cours de fermeture (explication sur la restauration des milieux). Cette action peut être mise en œuvre par la contractualisation d'un contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier s'appuyant sur le cahier des charges : N26PI - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact - 				
Maîtriser la fréquentation			 Mettre en défens les zones en supprimant ou effaçant les chemins conduisant aux parois concernées. Cette action peut être mise en œuvre par la contractualisation d'un contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier s'appuyant sur le cahier des charges : N24PI – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès La mise en défens se réalise avec le(s) propriétaire(s) des parcelles et des parois concernées et en concertation avec les clubs d'escalade. 				
Type de contrat		Où et par	r qui 2	Modalités de mise en œuvre Référence ¹⁰ Conditions particulières			
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans ob		qui :	Sans objet	Sans objet	no particulieres	
Contrat Natura 2000 forestier	Sans ob	jet		Sans objet	Sans objet		
Contrat Natura		s non agric es et agrico		Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI).	Action de gestion sur 5 ans.	n continue. Engagement	
2000 non agricole non forestier	Par le propriétaire, ou toute personne jouissant de droits sur les terrains			Cette aide peut être attribuée à un agriculteur ou tous autres propriétaires.	Action ponctuelle d'information pour pose de panneaux.		
Autres financements Natura 2000	sur les	s activités	ce pour la veille s en milieux ccompagnement ojet.	Animation - FEADER	Principale source de financement pour l'animation et la sensibilisation du DOCOE		
Autre	Sans ob	jet		Sans objet	Sans objet		
Indicateurs of	l'évaluatio	on		race de passage sur les parois ou au pied des pa revation des parois	rois		
Indicateurs de suiv de l'ac	tion)		- Nombre de po - Photos avant - Factures des	orteurs de projets rencontrés et après travaux travaux et équipements			
Partenaires	technique	S	DDT, Collectivi	tés, propriétaires, associations de protection de la	a nature, clubs d'esc	alade	
Espèces conc	ernées	Chin	optères	Autres informations			
Mesure à coordoi				s documents de planification, PDESI, PDIPR			

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

MR 2_« I	Remise	es en ét		ières de roches massives o iques du site Natura 2000 x		es enjeux
Objectifs de développement du	ırable	Conserver et étendre le réseau de milieux humides Préserver l'état et l'intégrité des habitats rupestres				
But de l'opérati	on	Favoriser	la création et la r	estauration de milieux humides		Priorité modérée
Localisation		Périmètre	du site Natura 20	000 : milieux rupestres / milieux anthropique	es	
Contenu de I	'action			Description		
			soit cohérent avec les objectifs du DO prenne en compte les enjeux de sécur	communautaire à proximité COB, ité et de santé publique,	de la carrière,	
Proposer des remises en état cohérentes avec les enjeux écologiques du site Natura 2000		x	 Conseiller et accompagner les porteurs de projet de carrières en roches massives pour que les remises en état intègrent les enjeux d'intérêt communautaire à proximité de la carrière et en particulier: les milieux rupestres (habitats d'intérêt communautaires 8220 et 8230) et les espèces qui les occupent (Chiroptères) la présence éventuelle d'amphibiens (Sonneur à ventre jaune) En ce qui concerne les milieux rupestres, en fonction de la configuration du site, il conviendra de proposer une reprise des fronts de taille de manière à les diversifier autant que possible et casser leur monotonie (création d'éboulis, de failles, de vires, de falaises de différentes hauteurs) En ce qui concerne les amphibiens, en fonction de la configuration du site et des milieux et espèces présents dans les environs, il pourra être envisagé de créer différents types de mares/points d'eau : il pourra s'agir de simples ornières/fossés au niveau de points bas/suintements pour le Sonneur à ventre jaune. Mener une réflexion sur la manière de « connecter » les milieux présents à l'intérieur de la carrière avec ceux existants à l'extérieur (de façon à favoriser la colonisation naturelle) 			
Type de contrat		Où et par	aui 2	Modalités de mise en œuvre Référence Condit		s particulières
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans ob	•	qui :	Sans objet	Sans objet	s particulieres
Contrat Natura 2000 forestier	Sans ob	jet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans ob			Sans objet	Sans objet	
Autres financements Natura 2000	des acteurs concernes par la			Animation - FEADER	Principale source dactions d'animation	le financement pour les du DOCOB.
Autre	Collectiv	rités		Fonds propre	Accompagnement of	de la remise en état
Indicateurs d			- Reconquête d	des milieux rupestres sur l'ancienne carriè le la carrière par des espèces locales		
Indicateurs de suiv de l'ac	tion)		- Projet de rem	ncontre entre les acteurs de la remise en é ise en état cohérent avec les enjeux du site	••••	
Partenaires 1	technique	S	ן טטו, DREAL, (exploitant de la carrière, UNICEM		
rantonanto				Autros informations		
Espèces conce	ernées	Ampl	hibiens, Chiroptèr	Autres informations		

			TM 1_« Mise	en défens d'habitats d'espèce	e »	
Objectifs de développement du	ırable	Prése Maint	rver l'état et l'intégrité rver les gites à chirop enir et accroitre la ripi erver le caractère mat	sylve		
		Prése chiro		les gites de reproduction, d'hivernage et de	transit utilisés par les	Objectif prioritaire
Dot de lle sécul				eux bois et de bois mort		Priorité forte
But de l'opérati		Garai	la fréquentation de co ntir la mobilité naturell erver l'intégrité des be	e des matériaux dans les milieux rocheux (pierrie	ers, éboulis et falaises)	Priorité modérée
Localisation		Périm	ètre du site Natura 20	00 : les milieux forestiers, les cours d'eau et les	milieux rupestres	
Contenu de l Limiter l'accès du b d'eau et mettre er berges	étail aux co		- Mettre e dans ur	âturées en bordure de cours d'eau, limiter la en défens les berges. Cette action peut être mise a contrat non agricole et non forestier sur la base N24PI - Travaux de mise en défens et de fe en place des abreuvoirs.	en œuvre par le propriét du cahier des charges :	aire qui s'engage
Limiter l'accès a chiroptè			- Cf. fiche	SPE 1		
	Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats ciblés		Se référer aux fiches	s suivis SUI 1 et SUI 2.		
Type de contrat		Où ot	par qui ?	Modalités de mise en œuvre Référence ¹¹	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 forestier	Sans obje		pai qui :	Sans objet	Sans objet	
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Parcelles (déclarée: la PAC).	s au r	égime de	Aide pour la pose d'abreuvoirs	Action ponctuelles.	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Par l'exploitant agricole Parcelles non agricoles, non forestières et agricoles Par le propriétaire, ou toute personne jouissant de droits sur les terrains			Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI). Cette aide peut être attribuée à un agriculteur ou tous autres propriétaires.	Action de gestion cor sur 5 ans. N.B.1: sur les cours of privilégier des interver et de recourir développés à cett programmes d'interver de l'eau et des coller (comme la Région). Donc une articulation syndicats et intercomn déjà sur la gestion de avec les programm concernant le maintien	d'eau, il convient de entions collectives aux financements e fin dans les ntions des agences ctivités territoriales à définir avec les nunalités intervenant la ripisylve et aussi es de la Région
Autres financements Natura 2000	Prestataire extérieur pour l'inventaire des stations d'espèces végétales d'intérêt communautaire. Propriétaire pour le diagnostic préalable à la contractualisation		stations d'espèces rêt communautaire. ur le diagnostic	Animation - FEADER	Principale source de fir diagnostics écologique contractualisation et po complémentaires.	s préalables à la
Autre	Sans obje	et		Sans objet	Sans objet	

11

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

TM 1_« Mise en défens d'habitats d'espèce »				
Indicateurs d'évaluation	 Effectif de chiroptères dans les cavités Intégrité des berges et présence de végétaux 			
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)	 Nombre de contrat pour la mise en défens Photos et factures des travaux et équipements (piquets, filets, clôtures) Fermeture de chemins 			
Partenaires techniques DDT, collectivités, Fédération de pêche, associations pour la protection de la nature				
	Autres informations			
Habitats concernés	Rivières des étages du <i>Ranunculion fluitantis</i> 3260 Forêt alluviales résiduelles 91EO Forêts alluviales à bois dur 91FO			
Espèces concernées	Loutre d'Europe Chauves-souris : Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Petit murin Poissons : Lamproie marine, Lamproie de planer, Toxostome, Saumon Ecrevisse à pattes blanches Insectes : Cordulie à corps fin			
Mesure à coordonner avec	Autres DOCOB, autres documents de planification, SRCE, programme de restauration des TVB, SAGE Haut-Allier			

TM 2_« Lutter				voquant des déséquilibres bio lespèces d'intérêt communau	
Objectifs de développement du	ırable	Lutte	r contre les espèces e	xogènes envahissantes	
	Lutt		r contre les espèces v	égétales exogènes envahissantes	Priorité forte
But de l'opérati	on	Maint	r contre les espèces a tenir la naturalité des r erver l'intégrité des be		Priorité modérée
Localisation		Périm	nètre du site Natura 20	00 : l'ensemble du site Natura 2000	
Contenu de l	'action			Description	
Identifier les stations d'espèces végétales et animales envahissantes ¹²		ces	- Recher - Réalise - Recens envahis Recenser les espè - Recher - Réalise américa	ches d'espèces végétales envahissantes cher avec l'appui des acteurs locaux les stations rune cartographie des espèces végétales envalurer les expérimentations pour le contrôle ou l'éraissantes. Ces animales envahissantes cher avec l'appui des acteurs locaux les stations rune cartographie des espèces animales exotiquines; L'évolution des espèces animales exotiques envalures animales exotiques envalures en valures envalures en envalures envalures en envalures envalures envalures envalures en enval	nissantes ; dication des espèces végétales d'espèces animales envahissantes ; ues envahissantes : écrevisses
Sensibiliser auz exotiques enva			Mener des événements annuels pour sensibiliser les acteurs locaux aux effets négatifs attribuables aux espèces exotiques envahissantes Utiliser une publication de sensibilisation existante sur les espèces exotiques envahissantes ou en réaliser une en cas de besoin		
éprouvées pour progression de exotiques envahis	Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau		 Hors milieu forestier, notamment sur les ripisylve et les cours d'eau, pour mener à bien cette action le propriétaire pourra s'engager dans un contrat ni agricole, ni forestier s'appuyant sur le cahier des charges : N20 P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable En milieu forestier, pour mener à bien cette action le propriétaire pourra s'engager dans un contrat forestier s'appuyant sur le cahier des charges : F11 Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable 		
techniques pour le progression sur d	Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissantes		propriél charges c - En milie	N27PI Opérations innovantes au profit d'es su forestier, pour mener à bien cette action le pro r s'appuyant sur le cahier des charges :	e, ni forestier s'appuyant sur le cahier des pèces ou d'habitats opriétaire pourra s'engager dans un contrat
Suivi des populations d'espèces indésirables après intervention et veille sur l'implantation de nouvelles espèces		- Afin de essention l'espèce Veille sur les espèce de terra chasse animatrialors po	culations d'espèces indésirables fin de vérifier l'efficacité des traitements pour limiter ou éliminer les espèces indésirables, il est esentiel de mettre en place un suivi. Sa périodicité sera définie en fonction de la dynamique de espèce ciblée et des calendriers d'interventions proposées. espèces indésirables ettre en place un observatoire en ligne des espèces indésirables avec la participation des acteurs e terrain comme les associations de protection de la nature, les fédérations de pêche et de nasseurs, les techniciens de rivière, l'AFB, les AAPPMA Il permettra d'alerter la structure nimatrice et ses partenaires en cas de développement d'espèces envahissantes sur le site. Il sera ors possible de planifier de nouvelles interventions sur les nouvelles stations avant une trop grande ropagation des espèces.		
Type de sertret		00.44	nor qui ?	Modalités de mise en œuvre	Conditions norticuliàres
Type de contrat	Parcelle		t par qui ? tières	Référence ¹³ Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F11)	Conditions particulières Action de gestion continue. Engagement
2000 forestier	i di io pi		Action (sur 5 ans.

 $^{^{12}}$ Les espèces végétales ou animales envahissantes seront définies à partir de différentes listes : Commission européenne, INPN et DREAL

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

TM 2_« Lutter			oquant des déséquilibres biol espèces d'intérêt communau	• • •	
	les terrains				
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Sans objet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Parcelles non agrico forestières et agrico Par le propriétaire, o personne jouissant les terrains La structure animat recours à l'action No des études sur les e indésirables.	les ou toute de droits sur ice peut avoir 80 Pi et Ri pour	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (A32320P et R) Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (N27PI) Cette aide peut être attribuée à un agriculteur ou tous autres propriétaires	Action de gestion ponctuelle, notamment pour les études et expertises, et aussi continue pour les travaux. Engagement sur 5 ans dans le cadre de travaux.	
Autres financements Natura 2000	Structure animatrice externes pour le trai recensement des es exotiques envahissa Structure animatrice sensibilisation	vail de spèces antes	Animation - FEADER	Principale source de financement pour les diagnostics, les suivis et la veille, de même que pour la communication prévue dans le cadre du DOCOB sur des enjeux d'intérêt communautaire.	
Autre	Collectivités		Fonds propres	Les collectivités pourront contribuer au financement des actions de sensibilisation, de suivis et de veille.	
Indicateurs of	d'évaluation		spèce envahissante spèce envahissante		
	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		- Cartographie des stations d'espèces exotiques envahissantes - Photos avant et après travaux - Factures des travaux		
Partenaires	techniques	DDT, collectivités, Fédération de pêche, associations pour la protection de la nature, CEN Auvergne, CBNMC, FREDON, ARS			
		Autres informations			
Habitats concernés		Tous les habitats du site mais plus particulièrement les habitats rivulaires : - Rivières des étages du <i>Ranunculion fluitantis</i> 3260 - Forêt alluviales résiduelles 91EO - Forêts alluviales à bois dur 91FO			
Espèces co	oncernées	Principalemen	t l'écrevisse à pattes blanches		
Mesure à coo	rdonner avec	Autres DOCO	COB, autres documents de planification, SRCE, programme de restauration des TVB		

		TN	/I 3_« Lutter c	ontre les dépôts d'ordure sauv	rage »	
Objectifs de développement du	ırable	Prése	enir et accroitre la ripi erver la qualité des mi			
			r contre la pollution de		Priorité forte	
But de l'opérati	on	Cons	erver l'intégrité des be	erges	Priorité modérée	
			erver les milieux aquat	<i>iques auxiliaires</i> 100 : l'ensemble du site Natura 2000 mais plus sp		
Localisation			ripisylves.	oo . Tensemble ou site Natura 2000 mais pius sp	recinquement les cours à éau, leurs berges et	
Contenu de l	'action			Description		
Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau		Recenser les dépôts sauvages de matériaux travail conjoint de recensement par le Département, les collectivités, la police de l'environnement (ONCFS et AFB) et la structure animatrice. Etablir une liste des zones de dépôt avec une cartographie. Nettoyer les zones de dépôts Intervention des collectivités ; Nettoyage manuel ou à l'aide d'engins légers pour ne pas trop compacter le sol de la ripisylve Nettoyage participatif une fois par année (participation des élèves des écoles et collèges, des membres des associations, des usagers et riverains, etc.)				
Restauration des berges et de la ripisylve			dépôts sauvages - Mise er merlons ripisylve s'engag - Cette ré éviter l'i	défens de types d'habitat d'intérêt communa un contrat ni agricole – ni forestier en appliq de mise en défens et de fermeture ou d'amé ération naturelle une fois les dépôts sauvages égénération peut être accompagnée afin de favor implantation d'espèces envahissantes ou indésira lagnement peut être le lieu: d'un contrat Natura 2000 forestier (F06I - Chripisylves, de la végétation des berges et en productif)	pose de barrières ou l'aménagement de lots et à permettre la régénération des la parcelle (forêt ou non) l'acteur pourra int le cahier des charges F10I - Mise en utaire; uant le cahier des charges N24PI - Travaux magements des accès se nettoyés. ser la repousse des espèces endogène et ables en milieu rivulaire. Cet mantier d'entretien et de restauration des lèvement raisonné des embâcles – contexte restier (N11PI - Restauration de ripisylves,	
Sensibiliser les usagers et acteurs à la fragilité des milieux naturels			- rappel of d'eau p - articles action, - sensibil d'eau e pratique	 rappel de la réglementation et informer sur la sensibilité des zones humides et des berges de cours d'eau par la pose de panneau articles dans la presse locale faisant état des actions de nettoyage et du coût engendré par cette action, sensibilisation des élus, des acteurs locaux et des usagers sur les services rendus par les cours d'eau et les habitats de leurs berges à travers la production de plaquettes, fiches de bonnes pratiques, de réunions d'information, de chantier citoyen de nettoyage des berges Mise en œuvre via un contrat Natura 2000 forestier (F14I - Investissements visant à informer les usagers de la forêt) ou ni agricole – ni forestier (N26PI – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact). 		
Suivi de l'état de conservation des milieux alluviaux et leurs espèces			Se référer aux fiches suivis SUI 1 et SUI 2.			
-		03-1		Modalités de mise en œuvre	Conditions and a 10	
Type de contrat		Ou et	par qui ?	Référence ¹⁴ F101 - Mise en défens de types d'habitat	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 forestier				d'intérêt communautaire F06I - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif	Action de gestion ponctuelle pour la pose et la dépose des équipements et continue pour l'entretien des équipements et les travaux de restauration de la ripisylve en milieux forestiers. Engagement sur 5 ans.	

Pour plus de détail sur l'action, se référer aux cahiers des charges au Tome 2

14

	TM 3	_« Lutter c	ontre les dépôts d'ordure sauv	/age »
			F14I - Investissements visant à informer les usagers de la forêt	
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Sans objet		Sans objet	Sans objet
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans objet		N24PI - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès N11PI - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Action de gestion ponctuelle pour la pose et la dépose des équipements et continue pour l'entretien des équipements et les travaux de restauration de la ripisylve.
			N26PI – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Engagement sur 5 ans.
Autres financements Natura 2000	Structure animatrice et partenaires pour : - le recensement des dépôts sauvages de matériaux sur le site et leur nettoyage		Animation - FEADER	Principale source de financement pour l'animation et la sensibilisation du DOCOB.
Autre	Collectivités		Fonds propres	Sans objet
Indicateurs d	l'évaluation	- Taux de reco	rrvation des ripisylves et des berges uvrement en végétation sur les secteurs nettoyés pèces rudérales ou exotiques sur les surfaces er	
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		CartographieFactures desFactures des	des zones de dépôts d'ordure des zones en restauration travaux de mise en défens équipements d'information des zones de préemp et après travaux et aménagements	tion
Partenaires :	techniques	DDT, collectivit nature, SICTO	és, AFB, Fédération de pêche, AAPPMA, proprié M	etaires, associations pour la protection de la
			Autres informations	
Habitats concernés - F - F		ats naturels mais plus spécifiquement : vières des étages du <i>Ranunculion fluitantis</i> 3260 orêt alluviales résiduelles 91EO orêts alluviales à bois dur 91FO		
Espèces concernées		Toutes les espèces, mais plus spécifiquement : Loutre d'Europe Poissons : Lamproie marine, Lamproie de planer, Toxostome, Saumon Ecrevisse à pattes blanches Insectes : Cordulie à corps fin		
Mesure à coo	rdonner avec			

ТМ	4_« Li	miter I	'utilisation o	des produits phytosanitaires et	antiparasita	ires »
développement durable Maintenir			rer les milieux ouve ir et accroitre la ripi er la qualité des mi	sylve		
		Lutter co	ontre la pollution de	l'eau		Priorité forte
But de l'opérati	ion		ir la naturalité des r rer l'intégrité des be			Priorité modérée
Localisation		Périmèti	re du site Natura 20	000 : tous les habitats naturels du site mais plus p	particulièrement les r	nilieux aquatiques
Contenu de	action			Description		
antiparasit. méthodes d Travailler l'o organismes			ntiparasitaires su néthodes et produ ravailler l'organisat organismes de cons ourront co-animer - Soirée - Atelier o mainter - Réalisa lutte bic spectre des eng	maintenance des infrastructures (voirie, ferroviaires		
l'emploi des p	Inciter à la suppression de l'emploi des produits phytosanitaires et antiparasitaires		roposer dans la charte Natura 2000 en engagement ou en recommandation les prescriptions suivantes : - Adopter la lutte biologique pour l'entretien des jardins. - Limiter, voire supprimer, l'emploi des engrais de synthèse et des produits phytosanitaire dans le cadre du jardinage individuel			
T	1	0)		Modalités de mise en œuvre Référence Conditions particulières		
Type de contrat Contrat Natura 2000 forestier	Sans ob	Où et pa	ar qui ?	Référence Sans objet	Sans objet	
MAEC (mis en œuvre par le PAEC)	Sans ob	ojet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans ob	ojet		Sans objet	Sans objet	
Autres financements Natura 2000	Structur sensibili	ure animatrice pour la ilisation		Animation - FEADER	Principale source actions de sensibi communication, de l'animation du DO	e même que pour
Autre	Collectiv	vités		Fonds propres	Sans objet	
Indicateurs o	Indicateurs d'évaluation - Diversité			espèces végétales espèces d'insectes, notamment les coléoptères coprophages u réduction des espèces végétales rudérales au pourtour des jardins		
Indicateurs de suivi (de la realisation - Nom		- Nombre de ch	on des budgets alloués à l'achat des engrais et des produits phytosanitaires dans les collectivités de charte signée de fiche de bonnes pratiques distribué			
Partenaires techniques DDT, coll		DDT, collectivit	vités, Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, FREDON			
				Autres informations		
Tous Habitats concernés			- Ri - Fo	ats naturels mais plus spécifiquement : vières des étages du <i>Ranunculion fluitantis</i> 3260 prêt alluviales résiduelles 91EO prêts alluviales à bois dur 91FO		

TM 4_« Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et antiparasitaires »			
Espèces concernées	Toutes les espèces, mais plus spécifiquement : Loutre d'Europe Poissons : Lamproie marine, Lamproie de planer, Toxostome, Saumon Ecrevisse à pattes blanches Insectes : Cordulie à corps fin		
Mesure à coordonner avec	SAGE Haut-Allier et autres documents de programmation		

SUI 1_« Améliorer le	es connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire »			
Objectifs de développement durable	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats			
But de l'opération	Continuer les suivis et les études sur les habitats et les espèces en vus d'une gestion plus fine du site. Priorité forte			
Localisation	Périmètre du site Natura 2000			
Contenu de l'action	Description			
Centralisation des données récoltées par les experts loca	i i			
Suivre les colonies de chiroptères	Chiroptères en milieux cavernicoles et fissuricole (cf. fiche SPE 1) Réaliser un comptage en cavité en période d'hibernation Suivre la fréquentation des cavités et falaises par écoute passive Produire une base de données de la fréquentation et des effectifs Chiroptères en milieu anthropique Réaliser un comptage des colonies sur les gîtes connus Recenser tous les nouveaux gîtes grâce à de la sensibilisation auprès de la population du site consultation des acteurs du territoire, des élus et des artisans, des exploitants miniers, propriétaires Produire une base de données de la fréquentation et des effectifs			
Suivre les espèces des milie aquatiques	Ecrevisse à pattes blanches, poissons et Cordulie à corps fin Pour chaque espèces ou groupes, établir une carte des zones à prospecter sur la base des données du DOCOB et les conseils des experts naturalistes locaux. Les experts naturalistes devront parcourir les cours d'eau considérés favorables sur les mois de juin et juillet, période optimale d'observation pour ces espèces Pour la Cordulie à corps fin (libellule), les experts procéderont : Par repérage des individus à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices. A l'identification sans capture propices. A l'identification sans capture et à l'aide de jumelles, lorsque les identifications sont simples. A l'identification par capture au filet, si nécessaire. Pour les poissons et l'Ecrevisse à pattes blanches, les experts procèderont à la recherche d'individus à l'aide d'un aquascope en rivière, sur les secteurs à faible profondeur d'eau, voire en plongé sur les tronçons les plus profonds. Pour les poissons les données de pêche électrique conduite par l'AFB ou la fédération de pêche permettront de compléter la base de données. Produire une base de données de la fréquentation et des effectifs Produire une carte des habitats favorables Suivi Loutre d'Europe Pour cette espèce la période optimale d'observation se situe entre novembre et mars. Toutefois, afin de pouvoir apercevoir les indices de présence, il est important d'éviter les périodes de hautes eaux et de fortes intempéries qui emporteront les indices. Il est préconisé de parcourir les cours d'eau favorables à la recherche d'épreintes, restes de repas et empreintes et éventuellement de catiche. En complément, des pièges photos pourront être mis en place en des points stratégiques pour mieux			
Effectuer des inventaires complémentaires ciblés sur amphibiens et notamment l Sonneur à ventre jaune	connaître les habitudes et comportements. - Lors des prospections, les effectifs des espèces et l'état de conservation des habitats seront recueillis Produire une carte des observations et des habitats favorables Prospection à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes - Consultation des structures/experts pouvant détenir des données			

SUI 1_« Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire »

Etudes préalable déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement.

- Etudes des habitats aquatiques en amont et en aval des seuils et de leurs potentiels d'accueil pour des espèces patrimoniales, dont les espèces d'intérêt communautaire.
 - Visite de terrain par un écologue spécialiste des cours d'eau, afin de réaliser des inventaires écologiques en amont et en aval du seuil. Les prospections sont à réaliser sur une distance minimale de 100 à 200m de part et d'autre du seuil et à différentes périodes de l'année,
 - au printemps, pendant la période de reproduction et alors que les niveaux d'eau sont encore élevé, entre le début mai et la fin de juin ;
- Doivent être prises en compte les espèces exogènes rencontrées en aval du seuil.
 Etude préalable des flux solides (transport de sédiment) et des risques de déplacement de matériaux pollués

l'effacement ou de l'aménagement de seuils sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire : Ecrevisses à pattes blanches et Saumon

Atlantique

Suivre et analyser l'effet de

Campagne de terrain à la suite de l'effacement ou de l'aménagement du seuil

- Etudes des habitats aquatiques et de leurs potentiels d'accueil pour des espèces patrimoniales, dont les espèces d'intérêt communautaire.
 - Visite de terrain par un écologue spécialiste des cours d'eau, afin de réaliser des inventaires écologiques sur le tronçon restauré. Les prospections sont à réaliser sur une distance minimale de 100 à 200m de part et d'autre de l'emplacement initial du seuil et à différentes périodes de l'année,
 - au printemps, pendant la période de reproduction et alors que les niveaux d'eau sont encore élevé, entre le début mai et la fin de juin ;
 - Doivent être recensé les poissons d'intérêt communautaire, l'Ecrevisse à pattes blanches, éventuellement la Cordulie à corps fin, et les indices de présence de la Loutre. Les espèces exogènes et/ou envahissantes rencontrées sur le troncon doivent être relevées.
- Observation des flux solides (transport de sédiment).
- Analyse de l'effet du retrait ou de l'aménagement des seuils par rapport à l'état initial :
 - vérifier l'amélioration écologique des secteurs en amont et en aval des seuils par rapport au rétablissement des continuités écologiques. Cette analyse doit aussi s'assurer que l'aménagement ou l'effacement ne crée pas un corridor pour la propagation d'espèces invasives, comme les écrevisses américaines.

Effectuer des inventaires complémentaires sur les insectes saproxyliques et suivre les populations

Prospection à mener sur les milieux forestiers et les ripisylves

- Définir avec les experts locaux les secteurs à prospecter (secteurs potentiels en raison de la présence de vieux arbres ou d'arbres morts)
- Repérage des loges et recherche des individus : géoréférencement des arbres ou ensemble d'arbres abritant des loges
- Production d'une base de données qui sera traitée pour la réalisation d'une carte des habitats favorables

Suivre l'évolution des populations de lépidoptères, en lien avec la modification des pratiques de gestion

Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, entre la mi-mai et la fin juillet.

- Préparation du terrain, identification des zones à prospecter, sur la base de la cartographie des habitats naturels et de consultation de la bibliographie et des experts naturalistes locaux
- Repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices aux papillons.
- Indentification et géo référencement des stations de plantes hôtes.
- Identification sans capture, à l'aide de jumelles, lorsque les identifications sont simples.
- Capture au filet, si nécessaire
- Délimitation des habitats de l'espèce, définition de nouvelles prescriptions de gestion si nécessaire

	Modalités de mise en œuvre							
Type de contrat	Où et par qui ?	Référence	Conditions particulières					
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans objet	Sans objet	Sans objet					
Contrat Natura 2000 forestier	Sans objet	Sans objet	Sans objet					
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans objet	Sans objet	Sans objet					
Autres financements Natura 2000	Structure animatrice et prestataire externe	Animation - FEADER	Principale source de financement pour l'animation du DOCOB, les études d'accroissement des connaissances et les suivis.					

SUI 1_« Améliorer les conn	aissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire »
Indicateurs d'évaluation	 Etat de conservation des habitats des espèces d'intérêt communautaire Absence d'espèces envahissantes Effectifs en espèces d'intérêt communautaire Indices de présence des espèces d'intérêt communautaire
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)	 Cartographie et rapport des inventaires et suivis menés Base de données Factures des prestations d'experts Photos des observations, lorsque possible
Partenaires techniques	DDT, DREAL, FDPPMA, AFB, ONCFS, associations de protection de la nature, bureaux d'étude, GOA, GEPA, observatoire des amphibiens du massif central
	Autres informations
Espèces concernées	- Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle, Grand murin, Petit murin, Murin à oreilles échancrées - Mammifères aquatiques : Loutre - Ecrevisse à pattes blanches - Insectes en milieux aquatiques : Cordulie à corps fin - Insectes en milieux forestiers (arbres mâtures, dépérissant et morts) : Grand capricorne, Lucane cerf-volant - Insectes milieux ouverts et semi-ouverts : Damier de la succise - Amphibiens : Sonneur à ventre jaune - Poissons : Saumon Atlantique, Lamproie de planer, Lamproie marine, Toxostome
Mesure à coordonner avec	SUI 2, autres DOCOB, autres documents de planification

SUI 2_	« Suivi	i de l'é	tat de cons	ervation des habitats naturels	du site Natura 2	000 »
Objectifs de développement du		Améliore	r les connaissance	s sur les espèces et les habitats naturels		
But de l'opérat	ion	Evaluer l	l'état de conservati	on des habitats naturels prioritaires ou commun	autaires du site	Priorité forte
Localisation	I	Périmètro	e du site Natura 20	00		
Contenu de	l'action			Description		
Evaluer l'état de conservation des habitats prioritaires ou communautaires du site		prioritai - Lecture milieux - Pas de	 Installation de placettes permanentes sur différents habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaire du site (milieux agro-pastoraux, milieux forestiers) Lecture initiale la première année, selon les protocoles du Museum National d'Histoire Naturel sur les milieux forestiers, agropastoraux et les forêts alluviales Pas de temps pour renouveler l'opération de 3, 5 ou 10 ans selon les habitats considérés. Analyse des résultats 			
				Modalités de mise en œuvre		
Type de contrat		Où et pa	r qui ?	Référence	Conditions p	articulières
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans obj	jet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 forestier	Sans obj	jet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Sans obj	jet		Sans objet	Sans objet	
Autres financements Natura 2000	Structure externe	e animatrio	ce et prestataire	Animation - FEADER	Principale source de l'animation du DOC scientifiques.	
Indicateurs o	Indicateurs d'évaluation			- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Absence d'espèces envahissantes - Typicité de l'habitat d'intérêt communautaire		
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		- Base de donn - Factures des - Photos des ob	- Cartographie et rapport des inventaires et suivis menés - Base de données - Factures des prestations d'experts - Photos des observations, lorsque possible			
Partenaires techniques			DDT, DREAL, (DDT, DREAL, CBNMC, bureau d'étude		
	Autres informations					
Habitats co	oncernées		Milieux ouverts	Milieux ouverts et habitats forestiers présents sur les zones d'extension du site		
Mesure à coo	rdonner av	vec	SUI 1, autres [JI 1, autres DOCOB, autres documents de planification		

CS 1_« Sensibilisa	tion des ac	teurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site »	
Objectifs de développement durable	Sensibilisation des acteurs locaux, des acteurs des sports et loisirs ainsi que le grand public aux enjeux du site Natura 2000.		
	- Faire connaîtr	e les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle	
But de l'opération	- Susciter l'impl	ication des acteurs du territoire	
Localisation	Périmètre du si	te Natura 2000	
Contenu de l'acti	on	Description	
Organiser des réunions de sensibilisation et des évènements pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes) portant sur les enjeux du DOCOB et les liens avec leur activité.		 Les réunions et évènements de sensibilisation pourront avoir lieu toute l'année aux moments clés pour l'observation des enjeux visés Outils : profiter d'opportunités tel que les événementiels nationaux tel que la « Nuit de la chauve-souris », ou internationaux « La journée internationale de la biodiversité » ; organiser des conférences grand public, présenter des films, préparer des sorties Nature, etc. Cible : primaire, collège, lycée et grand public, offices du tourisme, etc. 	
S'associer aux associations organiser des journées de r site, notamment sur les tronç d'eau accessibles et fré	nettoyage du ons des cours	 A réaliser une fois par année à la fin de l'hiver Le nettoyage sera encadrer par la structure animatrice afin qu'il n'engendre pas de destruction d'habitats ou de dérangement d'espèce. Autant que possible, il impliquera les scolaires des collectivités concernées. 	
Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site		Selon les activités présentes sur le site, reprendre les recommandations formulées dans la charte sous la forme de plaquettes à destination des usagers : - Identification des structures et personnes destinataires - Rédaction des textes et choix iconographique - Montage graphique des fiches - Tirage des fiches - Distribution : intégration au site web de la structure animatrice Exemples de fiches de bonnes pratiques : - l'entretien des voiries, à destination des collectivités ; - la prise en compte des enjeux du site dans le développement et l'aménagement du territoire ; - la lutte biologique et intégrée, la gestion des haies, les produits traitements antiparasitaires, etc. pour les agriculteurs ; - les espèces invasives, les précautions pour éviter leur propagation et les méthodes de gestion, pour les propriétaires et les collectivités ; - éviter le dérangement des espèces à destination des acteurs et usagers ; - les dépôts sauvages en bordure de cours d'eau (rappel de la gratuité des déchetteries pour les particuliers, de leur localisation sur le territoire et de leurs horaires d'ouverture en plus d'un contact / pour les entrepreneurs rappels de leurs obligations) ; - Etc.	
Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site et visant à limiter l'impact des usagers et des visiteurs, notamment à l'entrée des grottes facilement accessibles		 Les panneaux sont à réaliser en fonction des besoins. Leur conception (notamment le message véhiculé) et leur emplacement ne devront pas mettre en péril les habitats ou les espèces concernés. Avant la conception et l'installation de panneaux, la structure animatrice réalisera une réunion technique avec les collectivités du site afin de partager les grandes lignes de son projet. Ceci permettra de prendre connaissance des éventuels projets de pose d'équipement de sensibilisation pouvant exister pour chercher à mutualiser les équipements de façon à limiter leur nombre. Veiller à l'intégration paysagère des équipements. Les étapes de réalisation sont : Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail) Montage graphique des panneaux Fabrication des panneaux Installation des panneaux La réalisation de certains de ces panneaux peut être financée par un contrat Natura 2000 non agricole non forestier : N26PI - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur 	

CS 1_« Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site »

impact. Attention, la conception de panneaux destinés à un sentier d'interprétation n'est pas éligible.

 La structure animatrice veillera au bon état de l'équipement par un passage annuel et proposera le remplacement des équipements abîmés lorsque nécessaire. Les usagers des lieux où sont installés les panneaux pourront aussi assurer le suivi et signaler tout bris à la structure animatrice.

Modalités de mise en œuvre							
Type de contrat	Où et par qui ?		Référence	Conditions particulières			
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Contrat Natura 2000 forestier	Sans objet		Sans objet	Sans objet			
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	2000 non agricole l'élaboration des panneaux sur		Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26PI)	Pour la prise en charge du coût d'une partie des panneaux.			
Autres financements Natura 2000	financements Structure animatrice		Animation - FEADER	Principale source de financement pour l'animation du DOCOB et la communication.			
Autres Collectivités		Fonds propres					
Indicateurs d	l'évaluation	Sans objet					
Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action) - Nomi - Nomi - Nomi technic		 Nombre de pa Nombre de fic Nombre de techniques 	 Nombre de personne aux événements et journée de sensibilisation Nombre de participants aux journées de nettoyage Nombre de fiches de bonnes pratiques ou de cahiers techniques distribué Nombre de visiteurs sur les sites internet hébergeant les fiches de bonnes pratiques ou les cahier techniques Photo et factures des panneaux d'information et de sensibilisation 				
Partenaires t	techniques		DDT, DREAL, collectivités				
		<u> </u>	Autres informations				
Habitats et espè	ces concernées	Ensemble des	s habitats et espèces d'intérêt communautaire				
Mesure à coor	Mesure à coordonner avec E		Ensemble des fiches « mesure », autres DOCOB, autres documents de planification				

CS 2_«	Mettre	_			stinés aux usagers du site »	
Objectifs de développement du		Sensibilisation des acteurs locaux, des acteurs des sports et loisirs ainsi que le grand public aux enjeux du site Natura 2000.				
But de l'opérati	- Informer les acteurs locau: DOCOB, sur les événement - Susciter l'implication des a			its de communication et de sensibilisation	eux et l'état d'avancement de la mise en œuvre du n ayant lieu sur le site	
Localisation	l	Périmè	tre du site Natura 20	000		
Contenu de	l'action			Descript	ion	
Réaliser et diffuser un bulletin de liaison pouvant être mis à disposition sur internet pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du DOCOB			- l'é - le - cc - le - la - Lo N Pour informer les ac site, il est proposé la animatrice. Proposition de sujet - le - la - le - do Les outils d'informa une participation à le dans le cadre de l'él L'animateur veillera	état d'avancement de l'élaboration ou/et es bonnes expériences de gestion ommunautaire ou de leurs habitats; es résultats des suivis; a participation des acteurs des territoires es outils d'information peuvent susciter latura 2000 et à une participation à leur esteurs du site Natura 2000 sur l'état d'ava réalisation d'une lettre Natura 2000 à la traiter dans le cadre du bulletin : es enjeux écologiques, géologiques et par es enjeux écologiques, géologiques et par es en œuvre du DOCOB, es préconisations avant d'entreprendre la es associations à contacter pour plus d'irres retours d'expérience sur la gestion, et ion peuvent susciter l'adhésion des acceur gestion. Il est donc important de pou laboration du DOCOB, dès la première à se mettre en relation avec les jourrils fassent paraître dans leurs journaux	l'adhésion des acteurs locaux aux objectifs des sites gestion. ancement et la mise en œuvre du DOCOB et la vie du mettre à disposition sur le site internet de la structure aysagers, a rénovation du bâti, information, tc. teurs locaux aux objectifs des sites Natura 2000 et à ursuivre la publication de la lettre Natura 2000, amorcé	
		•		Modalités de mise en œuvre		
Type de contrat		Où et p	ar qui ?	Référence	Conditions particulières	
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	Sans ob,	jet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 forestier	Sans obj	jet		Sans objet	Sans objet	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Sans objet			Sans objet	Sans objet		
Autres financements Natura 2000 Structure animatrice			ice	Animation - FEADER	Principale source de financement pour l'animation du DOCOB et la communication.	
Indicateurs d'évaluation Sans objet						
Indicateurs de suiv	Indicateurs de suivi (de la realisation - Nombre de		- Nombre de bu	oulletins de liaisons distribués lemandes pour la réception du bulletin de liaison consultation du bulletin de liaison sur internet		
Partenaires techniques DDT, DREAL				, collectivités, association des usagers et des acteurs économiques		
			T	Autres informations		
				les habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Mesure à coo	rdonner av	vec	Ensemble des	fiches « mesure », autres DOCOB, autr	res documents de planification	

	ANI 1_	« Anim	ation, pron	notion et suivis de la charte et	des contrats »			
Objectife de		Animer, p	romouvoir et suivi	re les contractualisations (charte, MAE et contrats	s)			
Objectifs de développement du		Assistano	e technique aux signataires					
Plus préci			et coordination d	e la mise en œuvre du document d'objectifs en c	oncertation avec les acteurs du territoire.			
			sément: Accroitre pner les contractu	l'implication et l'engagement des acteurs dans la alisations.	a démarche Natura 2000, promouvoir et			
		-Promotio	n, recherche des	contrats N2000				
But de l'opérati	on	-Accompa	gnement des cha	rtes N2000				
		-Accompa	gnement des PAI	EC				
		-Assistano	ance technique et administrative aux bénéficiaires					
		-Suivi des	opérations et bila	an des actions contractuelles				
Localisation		Périmètre	du site Natura 20	000				
Contenu de l	'action			Description				
contractualisation			agriculteurs sur les outils à disposition (promouvoir les CDC et mobiliser les acteurs vers une signature de contrats MAEC) - Etablir les contrats agricoles – MAEC (soutien technique et administratif), diagnostics d'exploitation et écologique pour les MAEC non intégrées au PAEC Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier et forestiers - Recensement des bénéficiaires potentiels - Etablir les contrats Natura 2000 non-agricole non-forestier et les contrats forestiers (soutien technique et administratif), diagnostics écologiques Suivre les opérations contractualisées Charte Natura 2000 - Recenser les adhérents potentiels à la charte N2000 et promouvoir la charte afin de développer les adhésions					
			- Déterminer l	es secteurs les plus sensibles vis-à-vis de la fréq Modalités de mise en œuvre	uentation			
Type de contrat		Où et par	qui ?	Référence	Conditions particulières			
Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	PAEC n	EC proposé	ıvre l'ensemble	Le PAEC	La structure animatrice se rapprochera de l'Opérateur du PAEC			
Contrat Natura 2000 forestier	Structure	e animatrice)	F14I – Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Financement possible de certaines actions de communication sensibilisation			
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	2000 non agricole Structure animatrice		N26PI – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Financement possible de certaines actions de communication sensibilisation				
Autres financements Natura 2000 Structure animatrice			3	Animation - FEADER	Principale source de financement pour l'animation du DOCOB			
Indicateurs d'évaluation - Nom - Nom - Etat - Sup		- Nombre de co - Nombre d'adh - Etat de conse - Superficie en	Au bout de 6 ans ou au fil des suivis : - Nombre de contrats signés et total des surfaces contractualisées - Nombre d'adhésion à la charte - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Superficie en habitats naturels d'intérêt communautaire - Effectifs en espèces d'intérêt communautaire					
Indicateurs de suiv de l'ac		alisation	- Bilan annuel o	de réalisation				
Partenaires techniques nature (CI environne		nature (CEN Au environnement	activités de pleine nature, agriculteurs, Chambre uvergne), CRPF, Syndicat des propriétaires for , sociétés communales de chasse, collectivités lo sme, professionnels du tourisme	estiers, URFA, bureaux d'études en				

ANI 1_« Animation, promotion et suivis de la charte et des contrats »			
Espèces concernées	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Mesure à coordonner avec	Ensemble des fiches mesure, autres DOCOB, autres documents de planification - Les PLU des communes concernées - Le SAGE Haut-Allier - Le contrat de territoire - Les Plans Simples de Gestion des sociétés forestières Concernées - Avec les autres mesures animation		

ANI 2_« Mise en œuvre des actions non contractuelles »					
Objectifs de développement durable	lise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site				
But de l'opération	 Prise de contact avec les financeurs et cofinanceurs potentiels autres que l'Etat et l'Europe suivant le mesures de gestion préconisées par le DOCOB: en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, la structure animatric sera chargée de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par un contact régulie avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction; certaines actions prévues dans le DOCOB mais non éligibles au titre de la contractualisation peuver particulièrement faire l'objet de recherche de financements complémentaires: réalisation d'outils de communication, d'outils pédagogiques, études de faisabilité économique et/ou écologiques de certain modes de gestion ou de restauration de milieux, études complémentaires sur des espèces ou habitat d'intérêt communautaire. Mesures administratives et réglementaires: la structure animatrice doit favoriser la mise en place de différentes mesures réglementaires qui peuvent être mises en place par l'Etat ou les collectivités pour le gestion du site via une concertation avec les collectivités et les utilisateurs des espaces, propriétaires de terrains et mandataires. De la même manière, elle facilitera la mise en œuvre de mesures de prévention appropriées aux objectifs du site; Mesures foncières: la structure animatrice, en vue de faciliter la mise en œuvre de mesures de gestion prévues dans le DOCOB, peut apporter ses conseils aux collectivités ou maîtres d'ouvrages pou l'acquisition foncière ou la signature de conventions; Préparation et coordination de formations proposées dans le cadre du DOCOB; Rédaction ou précision des cahiers des charges des actions non contractuelles du DOCOB. Travaux, expérimentations éventuels hors contrat 				
Localisation	érimètre du site Natura 2000				
Contenu de l'action	Description				
	- Cette action consiste en la mise en place d'actions non contractuelles telle que la prise de cont avec des financeurs potentiels autre que l'Etat et l'Europe pour le financement de mesu préconisées dans le DOCOB non éligibles au titre de la contractualisation ou non prises en com dans le plan de financement. La structure animatrice pourra également apporter des conseils aup des collectivités ou maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière ou la signature de conventions gestion sur des parcelles à enjeux.	ires ipte orès			
Indicateurs d'évaluation	Nombre de financeurs potentiels contactés Superficie d'acquisition foncière Superficie des parcelles soumis à une convention Nombre de conventions signées				
Indicateurs de suivi (de la ré de l'action)	- Bilan annuel de réalisation				
Partenaires technique	DDT, DREAL				
Autres informations					
Espèces concernées	Tous				
Mesure à coordonner a	Ensemble des fiches mesure, autres DOCOB, autres documents de planification - Le SAGE Haut-Allier - Les politiques ENS - Avec les autres mesures animation				

	ANI 3_« Vieille écologique, évaluation d'incidence »				
Objectifs de développement durable	Assister l'évaluation d'incidence, effectuer une veille écologique				
	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.				
	Plus précisément:				
But de l'opération	- Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires, préserver les habitats et espèces				
	 Etre informé des évolutions des activités présentes sur le site et anticiper, prévenir d'éventuelles atteintes aux espèce et habitats 				
Localisation	Périmètre du site Natura 2000				
Contenu de l'action	Description				
Veille environnementale	 Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les habitats et espèces d'intét communautaire dans la définition de leurs avant-projets Réaliser un document synthétique à destination des acteurs locaux sur les différents éléments relatifs à Natu. 2000 (Contractualisation dans le cadre du DOCOB, Evaluation des incidences etc.) (Action à mobiliser la 1è année seulement) Informer et suivre les projets dans le cadre de l'évaluation des incidences. Suivre les activités sur le site, veille locale et alerte Réponse aux demandes d'informations ou d'avis des administrations 				
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de projets soumis à études d'incidences				
Indicateurs de suivi (de la réa de l'action)	- Nombre de d'études d'incidences sur lesquelles est intervenue la structure animatrice, - Bilan annuel de réalisation				
Partenaires technique	DDT, DREAL, porteurs de projets				
	Autres informations				
Espèces concernées	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire				
Mesure à coordonner a	Ensemble des fiches mesure, autres DOCOB, autres documents de planification - Les PLU des communes concernées - Le SAGE Haut-Allier - Le contrat de territoire - Les Plans Simples de Gestion des sociétés forestières concernées - Avec les autres mesures animation				

ANI 4_« Co	ordina	ations avec les différentes politiques publiques territoriales »	
Objectifs de développement durable	Favorise	er la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales	
But de l'opération	Cette action consiste en la communication régulière et l'organisation de réunions partenariales entre les acteurs des différentes politiques territoriales. Cette action a donc pour objectif de parfaire la coordination entre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et les autres politiques publiques du territoire.		
Localisation	Périmètr	re du site Natura 2000	
Contenu de l'action		Description	
Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales		Assurer l'articulation des différentes politiques publiques par des échanges réguliers entre les différentes tructures gestionnaires du site Mettre à disposition aux acteurs des différentes politiques publiques les informations nécessaires à la prise en ompte de la présence du site Natura 2000 et de ses enjeux Participer aux réunions des politiques territoriales et des porteurs de projets de territoire: PNR, Schémas de ohérence territoriale (SCOT), SAGE Haut-Allier Veiller à la prise en compte des préconisations du DOCOB dans la réalisation et/ou l'adaptation l'aménagement, des documents d'urbanisme et des programmes d'actions	
Indicateurs d'évaluation	on	Nombre d'échanges avec les structures partenariales lors de l'animation Nombre de structures partenaires contactées lors de l'animation annuelle	
Indicateurs de suivi (de la ré- de l'action)	alisation	- Bilan annuel de réalisation	
Partenaires technique	s	DDT, DREAL	
Familian and a sure for		Autres informations	
Espèces concernées		Tous Ensemble des fiches mesure, autres DOCOB, autres documents de planification	
Mesure à coordonner avec		- Les PLU des commens concernées - Le SAGE Haut-Allier - Le contrat de territoire - Les Plans Simples de Gestion des sociétés forestières Concernées - Avec les autres mesures animation	

ANI 5_« Gesti	on administrative, financière et animation de la gouvernance du site »			
Objectifs de développement durable	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en oeuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.			
But de l'opération	- Rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions en lien avec les services de l'Etat - Assurer le suivi administratif			
Localisation	Périmètre du site Natura 2000			
Contenu de l'action	Description			
Elaboration du programmo d'action et du budget annu	Définir les besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion (mesures contractuelles et hors contrats) et ajuster, si nécessaire, la programmation financière			
Coordinations des avis techniques	Coordonner les avis techniques: la décision de mettre en œuvre certaines mesures du DOCOB pourra nécessiter l'avis technique d'un ou plusieurs experts (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN -, technicien rivière, technicien de la fédération des chasseurs, émanation technique du comité de pilotage, Commissions régionales agri-environnementales – CRAE -, Commissions départementales d'orientation agricole – CDOA -, etc.). Le cas échéant, la structure animatrice est chargée de réunir les personnes compétentes afin de recueillir leur avis et de bâtir, en conséquence les contrats concernés			
Organisation des COPIL	Préparer les réunions du COPIL et en assurer le secrétariat ; © Elle doit préparer et animer les réunions du comité de pilotage afin de lui rendre compte de l'état des réalisations effectuées et du programme d'activités envisagé. Après contact préalable avec les services de l'Etat (DREAL/DDT) et la collectivité maître d'ouvrage, elle propose au Président du comité de pilotage les dates et ordres du jour de réunion. La fréquence de ces Copils doit se rapprocher le plus possible de 1 par an. © Les éventuels documents à discuter en séance doivent être soumis préalablement pour avis au président du comité de pilotage, à la collectivité maître d'ouvrage et aux services de l'État puis être diffusés à l'ensemble des membres du comité de pilotage local au moins 15 jours avant sa réunion. © Il revient également à la structure animatrice de proposer un projet de compte-rendu de Copil à la DDT, puis de le soumettre à la signature de son Président. Il sera ensuite envoyé aux membres du Copil par la collectivité porteuse. © De même, des groupes de travail techniques peuvent se réunir autant que de besoin sur des thématiques particulières (élaboration de la charte Natura 2000, actualisation des cahiers des charges). La préparation, l'animation et les comptes rendus de ces réunions sont réalisés par la structure animatrice suivant les mêmes modalités que pour les réunions du comité de pilotage. Les conclusions issues de ces groupes de travail. sont exposées lors des réunions du comité de pilotage.			
Indicateurs d'évaluation	n Taux de réalisation du programme d'action			
Indicateurs de suivi (de la réa				
de l'action)	- Nombre de comités de pilotage,			
Partenaires technique				
Autres informations				
	Espèces concernées Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire			
Mesure à coordonner a	Mesure à coordonner avec Avec les autres mesures animation			

	ANI 6_« Actualisation/Révision du DOCOB »		
Objectifs de développement durable	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire		
But de l'opération	Mettre à jour/Toilettage du DOCOB Réviser le programme d'actions en fonction des besoins		
Localisation	Périmètre du site Natura 2000		
Contenu de l'action	Description		
Réviser le DOCOB	 Analyse bibliographique et entretien pour la mise à jour du diagnostic socio-économique Procéder à la révision du diagnostic écologique du DOCOB en fonction des inventaires, des nouvelles données apportées par les acteurs du territoire (experts naturalistes et autres) et des résultats des suivis sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire Travailler avec les acteurs locaux à la révision du programme d'actions Cette révision est engagé lorsque les services de l'Etat et le comité de pilotage le trouve opportun et en fonction des ressources financières disponibles. Evaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions). Une révision pourra avoir lieu au bout de 5 ans si jugée nécessaire. 		
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de suivi (de la ré de l'action)	- Renseignement des indicateurs, évaluation des actions mises en oeuvre, de leur pertinence, DOCOB actualisé		
Partenaires technique	DREAL, AFB, ONF, ONCFS, offices du tourisme, professionnels du tourisme		
	Autres informations		
Espèces concernées			
Mesure à coordonner a	Avec les autres mesures animation		

EVA 1_« Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB »					
Objectifs de développement durable	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en oeuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.				
But de l'opération	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en oeuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.				
Localisation	Périmètr	re du site Natura 2000			
Contenu de l'action		Description			
Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB		le suivi courant du site, cohérent avec les priorités du DOCOB et les mesures qui y sont préconisées, doit être éalisé dans SIN2, l'outil de suivi des DOCOB gratuit et accessible par Internet proposé par l'Atelier Technique les Espaces (ATEN). Un tableau de bord de la mise en œuvre des actions est également complété d'après les ndicateurs d'évaluation de la fiche. a structure animatrice élabore en outre un bilan d'activité annuel. Ce bilan tient compte des aspects techniques, cientifiques (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets eventuellement observés, difficultés rencontrées), financiers du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et résente une synthèse sur la concertation. La structure animatrice formule des préconisations vis à vis de ertaines mesures (adaptations de cahiers des charges des mesures du DOCOB par exemple). Une cartographie le la contractualisation peut être réalisée. Cette synthèse rédigée sous forme de rapport d'activité s'appuie sur la trame de bilan annuel d'animation de DOCOB Natura 2000 (ATEN 2010). Elle est transmise à la collectivité maître d'ouvrage, à la DREAL et à la DDT et mis à disposition des membres du comité de pilotage. Cette synthèse permet notamment d'adapter l'animation du site en fonction des éléments observés et d'ajuster, si écessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000. Rapport d'activité annuel Renseignement SIN 2 (logiciel de suivi des DOCOBs)			
Indicateurs d'évaluation Indicateurs de suivi (de la ré					
de l'action)	unsauon	- Bilan annuel de réalisation			
Partenaires techniques		Associations d'activités de pleine nature, agriculteurs, Chambre d'Agriculture associations de protection de la nature (CEN AUVERGNE), CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, URFA, bureaux d'études en environnement, sociétés communales de chasse, collectivités locales, DDT, DREAL, AFB, ONF, ONCFS, offices du tourisme, professionnels du tourisme			
- , ,		Autres informations			
Espèces concernée		Tous les habitats et toutes les espèces du site			
Mesure à coordonner a	Mesure à coordonner avec Avec principalement les mesures animations et toutes les autres animations				

1.3 Les cahiers des charges

Les opérations décrites dans les cahiers des charges types suivants, travaillés avec le groupe de travail du site Natura 2000, peuvent mobiliser des crédits liés à la mise en œuvre des contrats Natura 2000 pour la majorité d'entre eux.

Les 29 cahiers fournissent les informations de bases pour la définition des contrats. Cette information doit être affinée à la parcelle au moment de la rédaction du contrat.

	Libellé du cahier des charges	Code	Fiches Mesure concernées	Type de contrat
1	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	F02I	SPE 2	forestier
2	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	N09PI	SPE 2	Non agricole non forestier
3	Entretien de mares ou d'étangs	N09R	SPE 2	Non agricole non forestier
4	Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	N12 Pi et Ri	SPE 2	Non agricole non forestier
5	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	N13PI	SPE 2	Non agricole non forestier
6	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif	AU_HALX_XXXX	MO 1 et ML 2	Agricole
7	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03PI	MO 1	Non agricole non forestier
8	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03RI	MO 1	Non agricole non forestier
9	Ouverture d'un milieu en déprise	OUVERT_01	MO 2	Agricole
10	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et humides par débroussaillage	N01PI	MO 2	Non agricole non forestier
11	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	N04R	MO 2	Non agricole non forestier
12	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	N05R	MO 2	Non agricole non forestier
13	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	F06I	ML 1	Forestier
14	Travaux marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	F05	ML 1	Forestier
15	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles	N11PI	ML 1	Non agricole non forestier
16	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles	N11R	ML 1	Non agricole non forestier
17	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés	N06PI	ML 2	Non agricole non forestier
18	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés	N06R	ML 2	Non agricole non forestier
19	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	F15I	MF 1	Forestier

	Libellé du cahier des charges	Code	Fiches Mesure concernées	Type de contrat
20	Mise en œuvre de régénérations dirigées	F03I	MF 1	Forestier
21	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	F05	MF 1	Forestier
22	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F12I	MF 1	Forestier
23	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	N24PI	TM 1	Non agricole non forestier
24	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	N20 P et R	TM 2	Non agricole non forestier
25	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	N27PI	TM 2	Non agricole non forestier
26	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	F11	TM 2	Forestier
27	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	F13I	TM 2	Forestier
28	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	N26PI	TM 3	Non agricole non forestier
29	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F14I	TM 3	Forestier

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers (F02I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F02I			
Fiche mesure concernée	Fiche mesure concernée SPE 2 : Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorable amphibiens				
Enjeux et objectifs					
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Sonneur à ventre jaune Chauves-souris – pour leur alimentation				
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de créer des milieux favorables communautaire pour leur reproduction ou leur alimentation.	aux espèces d'intérêt			
Effets attendus	Offrir des zones propices au développement des amphibiens.				
Degré d'urgence	PRIORITAIRE				
Périmètre où la mesure peut êtr	re sollicitée et mise en œuvre				
Parcelles concernées	Toutes les parcelles en milieux forestiers incluses dans le site Natura 2000 à la PAC)) (hors parcelle déclarée			
Surface	A préciser ultérieurement				
Propriétaires concernés De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute p physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conf jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces ag (déclarées à la PAC).					
Description de l'action et engag	on de l'action et engagements				
L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs forestiers au prof espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permetta maintien de leur fonctionnalité écologique. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'ét compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes des mares (triton discoglosse sarde) ou d'autres milieux équivalents (sonneur à ventre jaune).					
- Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretiens nécessaires au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique) - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le ca de milieux particulièrement fragiles - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis of service instructeur					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers (F02I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F02I
Conditions spécifi réalisation des trava	ques de	 Il est rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'es Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des obrétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des docur de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en cruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charg conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats co modalités de contrôle prévues. 	jectifs locaux de ments de planification communication avec un jes en fonction des
Engagements non re		 Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des bat Interdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les r Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des Le bénéficiaire s'engage également à éviter des opérations de préjudiciables au maintien de la mare (ou de l'étang) (coupe à blat maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci. 	nuisibles travaux en régie) e coupes pouvant être nc à proximité), en
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation
Année 1 Elaboration du diagnostic écologique	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5 Création ou restauration de mares en forêt	Année 6
_ ·	ratif et finar	ncier de mise en œuvre	
Durée du contrat		5 ans	
Financement		Financement :	
Estimation par opéra	ation	Sur devis	
Modalités de versement des aides		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de conversement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquitté pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équaccompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements	engagements. es correspondantes ou, ivalente à des factures autre document cité à la
Contrôles			
Points de contrôle		Contrôles administratifs: - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux ré Contrôle sur place*: - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier d'enregistrement des interventions des engagements du cahier d'etat de la mare ou de l'étang	(dans le cadre de

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers (F02I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F02I		
	 Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équiva barème réglementé régional est en vigueur) 	alente (sauf quand un		
	*Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDT). Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement) Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).			
Suivis				
Indicateurs de suivi	- Nombre de mares créées ou restaurées aménagés ou supprimés - Photos avant et après travaux - Factures pour les aménagements réalisés			
Indicateurs d'évaluation	- Ftat de conservation de la mare			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Mise en œuvre de régénérations dirigées (F03I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura forestier		
Fiches mesure concernées	MF 1 : Maintenir des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenci	ée	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire Hétraies acidophiles atlantiques à sousbois à Ilex – 9120 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum – 9130 Forêts de ravin du Tilion-acerion - 9180 Espèces d'intérêt communautaire Chauves-souris : Les chauves-souris : Barbastelle, Grand murin Amphibiens : Sonneur à ventre jaune Insectes : Grand capricorne, Lucane cerf-volant		
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont :	ıx enjeux écologiques.	
Effets attendus	Obtenir une mosaïque d'habitats forestiers avec des îlots de sénescence p enjeux écologiques.	our répondre aux	
Degré d'urgence	SECONDAIRE		
Périmètre d'application de la m	esure		
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans non déclarés à la PAC.	le site Natura 2000 et	
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et pers jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action peut être souscrite par un agriculteur sur des surface déclarées à la PAC).	sonnels lui conférant la	
Description des engagements			
Description	La régénération naturelle est à privilégier lorsqu'elle est possible. Toutefois, dans certains cas peut s'avérer nécessaire d'intervenir de façon plus importante que par de l'accompagnement d		
Engagements rémunérés	 Travail du sol (crochetage); Dégagement de taches de semis acquis; Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes; Mise en défens de régénération acquise (protection indivrebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose c Plantation ou enrichissement; Transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des indiv Etudes et frais d'expert 	de clôture ;	

Site Natura 2	2000		
SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Mise en œuvre de régénérations dirigées (F03I)	F03I
		Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura forestier	
,	,	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'ad du service instructeur	ction est éligible sur avis
Conditions spécifi réalisation des trava	aux	A spécifier dans un diagnostic écologique préalable à la contractualisation	
Engagements non r	émunérés	 Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le régie) 	e cadre des travaux en
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6
Élaboration du diagnostic écologique		Entretien à effectuer selon la périodicité préconisée dans le diagnostic é	cologique
Compensation finar	ncière		
Durée du contrat		5 ans	
Financement		 FEADER Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contract à la TVA. 	
Estimation par opér	ation	Sur devis	
Modalités de versement des aides		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquitté pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équi accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements	engagements. es correspondantes ou, vivalente à des factures autre document cité à la
Contrôles			
Points de contrôle		 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dan réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reverse 	charges et du plan de des engagements, une
		perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).	
Suivis			
Indicateurs de suivi		- Photos avant et après travaux - Factures des travaux - Surface contractualisée	
Indicateurs d'évalua	ation	- Diversité des peuplements	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	ieille- de production (F05) Nodalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier			
Fiches mesure concernées	sure concernées MF 1 : Maintenir des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée			
Enjeux et objectifs				
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire Hétraies acidophiles atlantiques à sousbois à Ilex – 9120 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum – 9130 Forêts de ravin du Tilion-acerion - 9180 Espèces d'intérêt communautaire Chauves-souris : Les chauves-souris : Barbastelle, Grand murin Amphibiens : Sonneur à ventre jaune Insectes : , Grand capricorne, Lucane cerf-volant,			
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont :			
Effets attendus	Obtenir une mosaïque d'habitats forestiers avec des îlots de sénescence pour répondre aux enjeux écologiques.			
Degré d'urgence	urgence SECONDAIRE			
Périmètre d'application de la m	esure			
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans non déclarés à la PAC.	s le site Natura 2000 et		
Surface	A définir ultérieurement			
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et pers jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action peut être souscrite par un agriculteur sur des surfact déclarées à la PAC).	sonnels lui conférant la		
Description des engagements				
Description	Cette action concerne les activités d'éclaircie ou de nettoiements au profanimales d'intérêt communautaire. On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains concernées par certaines espèces comme Osmoderma eremita, Ceralalpina (en plaine pour les saules, les frênes, les peupliers ou encore les ch	arbres dans les zones mbix cerdo ou Rosalia		
Engagements rémunérés	 Coupe d'arbres; Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de ste de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possil espèces visées par le contrat) Dévitalisation par annellation; Débroussaillage, fauche, broyage; Nettoyage éventuel du sol; 	, ,		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)			e marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05) F05 de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier			
		- Elimination de la végétation envahissante ;				
		- Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification ;				
		- Etudes et frais	s d'expert			
		- Toute autre op du service inst	pération concourant à l'atte tructeur	einte des objectifs de l'ac	tion est éligible sur avis	
Conditions spécific réalisation des trava		A spécifier dans un diag	nostic écologique préalable	e à la contractualisation		
Engagements non re		- Tenue d'un c régie)	ahier d'enregistrement de	s interventions (dans le	cadre des travaux en	
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction	n du diagnostic écologiqu	ue préalable à la contra	actualisation	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Élaboration du diagnostic écologique		Entretien à effectuer s	sée dans le diagnostic éc	cologique		
Compensation finan	cière					
Durée du contrat		5 ans				
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.				
Estimation par opér	ation	Sur devis				
Modalités de versement des aides		versement sera annuel a Nécessité de fournir ave pour les travaux réalisé accompagnées de la jus	elon les modalités figurant au vu de la déclaration ann ec la demande de versem es en régie, les pièces de stification de la rémunératio on rémunérés » montrant le	nuelle de réalisation des de ent les factures acquittée valeur probante et éque on des employés et tout a	engagements. es correspondantes ou, ivalente à des factures autre document cité à la	
Contrôles						
Points de contrôle		réalisés par le bénéficiai - Réalisation effective p localisation avec l'état de - Vérification des facture Le refus de contrôle, la fraude manifeste ou une	par comparaison des enga	gements du cahier des probante équivalente mande, le non-respect ent entraîner le reverser	charges et du plan de des engagements, une	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075) Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier		F05		
Suivis	Suivis			
- Photos avant et après travaux - Factures des travaux - Surface contractualisée				
Indicateurs d'évaluation	icateurs d'évaluation - Diversité des peuplements			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F06I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier		
Fiches mesure concernées	ML 1 : Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau		
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin Ecrevisse à pattes blanches Poissons : Saumon, Lamproie marine Loutre d'Europe Les chauves-souris : Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle, Grand murin Petit murin		
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Prendre en compte la multifonctionnalité de la ripisylve dans sa gestion - Permettre et encourager une extension de la ripisylve - Conserver l'intégrité des berges		
Effets attendus	- Maintien des ripisylves et restauration des tronçons dégradés- Diversification de la structure des formations arborées sur les berges.		
Degré d'urgence	PRIORITAIRE		
Périmètre d'application de la m	esure		
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans le site Natura 2000 et non déclarés à la PAC.		
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute propriétaires concernés Propriétaires concernés De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute propriétaires concernés Propriétaires concernés Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces ag (déclarées à la PAC). Un agriculteur propriétaire peut souscrire à un contrat sur des propriétaires non déclarées à la PAC.			
Description des engagements			
Description	Améliorer les boisements en place ou constituer des boisements de feuillus au bénéfice des espèces et habitats naturels visés par l'action avec en complément la gestion raisonnée des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'intervention au cours du contrat sont nécessaires. La gestion raisonnée des embâcles consiste à procéder à l'enlèvement des éléments produits par l'entretien de la ripisylve (branchages, tronc) qui pourraient gêner l'écoulement de l'eau.		
Engagements rémunérés	-Structuration du peuplement (création de strates différentes) - Ouverture à proximité du cours d'eau: - Coupe de bois - Dévitalisation par annellation (aussi pour les espèces indésirables et envahissantes) - Débroussaillage - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : - Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille-	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des	F06I		
Brioude / Langeac »	embâcles (F06I)			
(FR 8301075)	Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier			
	débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible espèces visées par le contrat. Les engins motorisés sont à proberges (au moins 10 m)			
- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : travaux de plantations la suite) ou de bouturage (saule) pour assurer la continuité. La première pér peut nécessiter de l'arrosage, de la fauche pour les plantes concurrentes Gestion manuelle ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement et de l'action est ét service instructeur				
	Dans le cas des opérations comprenant des travaux de plantations ou de essences arborées acceptées est la suivante : - Frêne commun – Fraxinus excelsior	e bouturage, la liste des		
	 Aulne glutineux – Alnus glutinosa Peuplier noir (à branches étalées) – Populus nigra (hors variétées) 	s italica et hybrides) par		
	bouturage uniquement Bouturage à partir de prélèvement effectués localement autorisé. Pour l'u est recommandé de préférer les boutures aux plants. Dans ce cas, le dem écrit la DDT des dates de prélèvement au moins 15 jours à l'avance et il p contrôle sur place permettant de vérifier la provenance locale du matériel u	andeur devra avertir par ourra être procédé à un		
	Obligation de fournir un document d'accompagnement des plants pour plants devront respecter les conditions de l'arrêté du 25 mars 2008	r chaque essence. Les		
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Les plantations mono spécifiques sont proscrites ;			
	Les densités de plantation en essences arborées devront être supérie plants/ha ou supérieures ou égale à 1 arbre tous les 5 mètres pour les opé	•		
	Afin de structurer la ripisylve, un accompagnement par plantation ou be recommandé. Essences arbustives envisageables : - Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	outurage d'arbustes est		
	- Noisetier (Corylus avellana)			
	- Saule des chèvres (Salix caprea)			
	Les plantations peuvent être effectuées en plein ou en apports ponctuels.			
	Réalisation des interventions pendant la période hivernale, période prévégétale et pour limiter le dérangement des espèces (loutre, oiseaux)	conisée pour la reprise		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		la vé	gétation des	berges et enlève embâcles (F06I)	de restauration des ripisylves, de ges et enlèvement raisonné des hbâcles (F06I) Ivre : Contrat Natura 2000 forestier			
Engagements non r	émunérés	-	Interdiction de p	aillage plastique	L.	lisé conforme à un arrêté s) du sous-bois et de ne pas s plants sélectionnés pour s le cadre des travaux en Intractualisation Année 6 du diagnostic écologique ment réalisées, sur la base ractant est assujetti ou non le contrat Natura 2000. Ce		
		_	Utilisation de ma	atériel n'éclatant pas l	les branches			
		-			re, sauf traitement localisé uisibles (cas des chenilles)	conforme à un arrêté		
					de préserver les arbustes du i grimpent sur de jeunes pla			
			Tenue d'un cah régie)	nier d'enregistrement	des interventions (dans le	cadre des travaux en		
Calendrier de réalis	ation	A spécifi	ier en fonction d	du diagnostic écolog	gique préalable à la contra	nctualisation		
Année 1	Année 2		Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
Élaboration du diagnostic écologique	Travaux	d'entretier	n et de restauration	on à effectuer selon la	a périodicité définie lors du di	iagnostic écologique		
Compensation finar	ncière							
Durée du contrat		5 ans						
Financement		- Aide sur	inancement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base lu devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non la la TVA					
Estimation par opér	ation	Sur dev	is					
Modalités de versement des aides		versemer Nécessité pour les accompa	nt sera annuel au é de fournir avec travaux réalisés gnées de la justi	uvu de la déclaration la demande de vers en régie, les pièces fication de la rémunéi	rant dans le formulaire de co annuelle de réalisation des e sement les factures acquittée de valeur probante et équi ration des employés et tout a ant le respect des engagemen	engagements. es correspondantes ou, valente à des factures autre document cité à la		
Contrôles								
Points de contrôle		réalisés p - Réalisa localisatio - Vérificat Le refus fraude ma	par le bénéficiaire tion effective pa on avec l'état des tion des factures de contrôle, la anifeste ou une	e) r comparaison des e s surfaces ou des pièces de val non-conformité de la	enent des interventions (dans engagements du cahier des eur probante équivalente demande, le non-respect deuvent entraîner le reversem ueur (Cerfa 51237).	charges et du plan de		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F06I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F06I		
Suivis				
Indicateurs de suivi	- Photos avant et après travaux - Factures des travaux			
Indicateurs d'évaluation	- Largeur de ripisylve - Diversité végétale - Densité en espèces végétales envahissantes ou indésirables			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F11) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F11				
Fiches mesure concernées	sure concernées TM 2 : Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls le habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site					
Enjeux et objectifs						
	Habitats d'intérêt communautaire Tous les habitats mais plus particulièrement les habitats rivulaires : Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260					
Habitats et espèces concernés	Forêt alluviales résiduelles 91EOForêts alluviales à bois dur 91FO					
	Espèces d'intérêt communautaire Ecrevisse à pattes blanches					
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de limiter la propagation des espèces exot intervenant sur les espèces exotiques envahissantes dès le début de la co					
Effets attendus	Préserver l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire. Conserver les effectifs et le bon état de conservation des espèces d'intérêt	communautaire.				
Degré d'urgence	SECONDAIRE (Peu d'espèces envahissantes sur le site. Elles représer faible.)	ntent donc une menace				
Périmètre d'application de la m						
Parcelles concernées	•	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans le site Natura 2000.				
Surface	A définir ultérieurement					
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.					
Description des engagements						
Description	Elimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indési adaptées. Selon la circulaire, une espèce animale ou végétale indési envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justi indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon habitat ou une espèce donnés.	sirable est une espèce l'état, le fonctionnement, fie l'action. Une espèce				
·	Les espèces envahissantes ne répondent pas toutes de la même façon aux traite d'élimination. Certaines pratiques de gestion peuvent plutôt conduire à la propagation de l'es II est donc essentiel de bien prendre en compte les retours d'expérience pratiquée dan conditions et des zones biogéographiques similaires avant d'intervenir.					
	La mise en place de cette action devra faire l'objet d'un protocole de si espèces visées.	uivi a adapter seion les				
	- Communs aux espèces animales ou végétales indésirables - Etudes et frais d'expert Spécifiques aux espèces animales					
Engagements rémunérés	 Acquisition de cages pièges Suivi et collecte des pièges 					
	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F11) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier				
	du service instructeur.				
	Spécifiques aux espèces végétales – Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre				
	 Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) 				
	 Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre 				
	 Coupe des grands arbres et des semenciers (hors contexte productif) 				
	 Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera che pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contre –en contexte productif, seul le surcoût d'un débardage alternatif est pris en charge. 				
	 Dévitalisation par annellation 				
	 Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet, avec des produits homologués en forêt; traiteme chimique des arbres par encoche pour les espèces à forte capacité de drageonna (ailante) 	ent			
	 Brûlage dirigé et ponctuel (écobuage) lorsque la technique est maitrisée 				
	 Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur a du service instructeur. 	vis			
	Réalisation des interventions pendant la période hivernale, période préconisée pour la repri végétale et pour limiter le dérangement des espèces (loutre, libellules, oiseaux) Vérifier l'absence de chauves-souris dans les cavités des arbres à abattre.	se			
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : - l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (e pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux class nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de finance l'application de la réglementation.	és			
	 les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran), 				
	 l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeu partie du site et/ou en dehors du site. 	ıre			
Engagements non rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalis par le bénéficiaire	és			
	Spécifiques aux espèces animales – Lutte chimique interdite				
	Spécifiques aux espèces végétales - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage).				
	 Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractèr exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible 				

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Lang (FR 830107	r Vieille- geac » 75)	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F11) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contractualisation				
Calcilation do roution						
Identifier les stations d'espèces végétales et animales envahissantes Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes	Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6 Chantier d'élimination ou de limitation des espèces indésirables, voire même mise en œuvre d'opératinnovantes au profit d'espèces ou d'habitats (cf. F13I) Suivi des populations et veille sur la colonisation par de nouvelles espèces indésirables					
Compensation finan	cière					
Durée du contrat		5 ans				
Financement: - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée du devis HT ou TTC validé par le servià la TVA.						
Estimation par opér	ation	Sur devis				
Modalités de versen aides	nent des	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.				
Contrôles		partie « origagemente nen remai	ioroo » montra	nt lo roopoot doo ongagome	nito prio.	
Points de contrôle		 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une 				
		fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).				
Suivis			J.	, ,		
- Nombre de contrats signés - Photo avant et après - Facture des travaux						
Indicateurs d'évalua	ition	 Effectif d'espèces animales indésirables Taux de recouvrement en espè Etat de conservation et effectifs progression des espèces envahis 	ces envahissa des espèces (ntes		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F12I				
Fiches mesure concernées	MF 1 : Maintenir des milieux forestiers diversifiés par une gestion différence	iée				
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire Hétraies acidophiles atlantiques à sousbois à llex – 9120 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum – 9130 Forêts de ravin du Tilion-acerion - 9180 Espèces d'intérêt communautaire Chauves-souris : Les chauves-souris : Barbastelle, Grand murin Amphibiens : Sonneur à ventre jaune Insectes : , Grand capricorne, Lucane cerf-volant,					
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont :	ux enjeux écologiques.				
Effets attendus	Obtenir une mosaïque d'habitats forestiers avec des îlots de sénescence p enjeux écologiques.	our répondre aux				
Degré d'urgence	SECONDAIRE					
Périmètre d'application de la m						
Parcelles concernées	- parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000, - terrain en milieu forestier selon la définition de l'article 30 du règlement n°1974/2006 d'application du FEADER (c'est au service instructeur de déterminer la nature des milieux, ainsi que la compatibilité technique et administrative avec els aides forestières obtenues par ailleurs.) - parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitats forestiers d'intérêt communautaire ou habitats forestiers favorables aux espèces d'intérêt communautaire. - Les arbres choisis doivent présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les Directives ou Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements – catégorie Gros Bois – en forêt privée. Ces diamètres tiennent compte de la productivité propre des forêts et des essences retenues - Les arbres devront, en outre, présenter des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes. - Une surface éligible à la sous-action « îlot Natura 2000 » doit comporter au moins 10 tiges par hectare répondant aux deux critères précédents (diamètre et signes de sénescence). - Le bois ou la forêt relevant du régime forestier doivent être dotés d'un document de gestion satisfaisant aux exigences du code forestier (plan de gestion forestier ou d'un plan d'aménagement forestier).					

Site Natura 2 SIC « Val d'Allier Brioude / Lang (FR 830107	r Vieille- Jeac »	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F12I		
		 Les bois et forêts privés devant faire l'objet d'un PSG doivent é vigueur. 	être dotés d'un PSG en		
Surface	A définir ultérieurement				
Propriétaires concer	nés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action peut être souscrite par un agriculteur sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC).			
Description des eng	agements				
L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en but d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt commu Les habitats forestiers du réseau Natura 2000 français ont un besoin fort d'augment d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, voire ainsi que d'arbres à cavité, présentant un intérêt pour certaines espèces.					
Engagements rémur	nérés	 Les opérations éligibles consistent en l'absence de sylviculture sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans. 			
Conditions spécifi réalisation des trava		A spécifier dans un diagnostic écologique préalable à la contractualisation			
Engagements non re		 Le demandeur indique les limites de l'îlot sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Faire apparaître sur le plan de localisation des arbres les accès et sites qualifiés de fréquentés, et préciser dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises. Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe et à entretenir ce marquage sur les 30 ans sur les arbres (ou parties d'arbres) engagés restant sur pied. 			
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation		
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6		
Élaboration du diagnostic Entretien à effectuer selon la périodicité préconisée dans le diagnostic écologique			cologique		
Compensation finan	cière				
Durée du contrat		30 ans			
Financement		Financement :			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F12I		
Estimation par opération	Sur devis			
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de conversement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquitté pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équi accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements	engagements. es correspondantes ou, ivalente à des factures autre document cité à la		
Contrôles				
Points de contrôle	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 			
Suivis				
Indicateurs de suivi	- Carte localisant les peuplements vieillissants - Carte localisant les îlots de sénescence contractualisés - Absence de coupe			
Indicateurs d'évaluation	 Surface couverte par les forêts d'intérêt communautaire Surface des îlots de sénescence Présence ou nombre de loges de larves d'insectes saproxylophages. Présence ou nombre de cavités abritant des colonies de chiroptères arbo 	ricoles		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (F13I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F13I				
Fiches mesure concernées	mesure concernées TM 2 : Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Tous les habitats mais plus particulièrement les habitats rivulaires : - Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260 - Forêt alluviales résiduelles 91EO - Forêts alluviales à bois dur 91FO Espèces d'intérêt communautaire Ecrevisse à pattes blanches					
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de limiter la propagation des espèces exoti intervenant sur les espèces exotiques envahissantes dès le début de la col					
Effets attendus	Préserver l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire. Conserver les effectifs et le bon état de conservation des espèces d'intérêt					
Degré d'urgence	SECONDAIRE (Peu d'espèces envahissantes sur le site. Elles représer faible.)	ntent donc une menace				
Périmètre d'application de la m						
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans le	site Natura 2000.				
Surface	A définir ultérieurement					
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.					
Description des engagements						
Description	Cette action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifi désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scien désignée par le préfet de région.					
Engagements rémunérés	Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action service instructeur	_				
Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INFONCFS) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ; • Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB; (impossible au moment de la réprogramme d'actions car le diagnostic écologique élaboré dans le DOCOB ne fait par des espèces indésirables présentes sur le site) • Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validées par le CSRPN; • Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à representation des objectifs à atteindre, — La définition des objectifs à atteindre, — Le protocole de mise en place et de suivi,						

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (F13I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier				F13I	
		- Le coût de	es opérations m	nises en place		
Engagamenta non rémunérée		xposé des résu		v /réaliaar laa tra	wayy on hiver neur lim	niter le dérangement sur
Engagements non rémunérés Calendrier de réalisation	la fau - Si u - Ter béné	une) utilisation de po nue d'un cahier ficiaire)	teaux creux, ce d'enregistreme	eux-ci doivent être ent des interventi	e obturés en haut	s travaux réalisés par le
Année 1		Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identifier les stations d'espèce	S S	, 1111100 E	1 1 111100 0	7 111100 4	7 111100 0	7 111100 0
végétales et animales envahissa			Mis	e en œuvre des o	opérations innovantes	
Sensibiliser aux espèces exotique envahissantes	ues	Suivi des p	opulations et v	eille sur la colonis	sation par de nouvelles	espèces indésirables
Compensation financière						
Durée du contrat	5 ans	3				
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non				
Estimation par opération	Sur	devis				
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.					
Contrôles						
Points de contrôle	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 					
Suivis					,	
Indicateurs de suivi	- Pho	mbre de contra oto avant et apr cture des travau	rès			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (F13I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F13I
Indicateurs d'évaluation	 Effectif d'espèces animales indésirables ou surface couverte par indésirables Taux de recouvrement en espèces envahissantes Etat de conservation et effectifs des espèces d'intérêt communautaire dir progression des espèces envahissantes 	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F14I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier					
Fiches mesure concernées	TM 3 : Lutter contre les dépôts d'ordure sauvage					
Enjeux et objectifs						
Habitats d'intérêt communautaire Tous les habitats mais plus particulièrement les habitats rivulaires : - Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260 - Forêt alluviales résiduelles 91EO - Forêts alluviales à bois dur 91FO Espèces d'intérêt communautaire Surtout les espèces aquatiques : Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, Cordulie à corps fin, Lamproie de planer, Lamproie marine, Saumon Atlantique, Toxostome						
Objectifs de la mesure	Informer les usagers et acteurs sur la sensibilité des milieux et des es secteurs concernés.	pèces présents sur les				
Effets attendus	Préserver l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire. Conserver les effectifs et le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.					
Degré d'urgence	SECONDAIRE					
Périmètre d'application de la m	esure					
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans le	site Natura 2000.				
Surface	A définir ultérieurement					
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.					
Description des engagements						
Description	L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles					
Engagements rémunérés	de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées. - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieil Brioude / Langeac » (FR 8301075)			(F	141)	agers de la forêt a 2000 forestier	F14I
		 L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Le panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité o certaines de leurs pratiques, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. 				
Conditions spécifiques réalisation des travaux	de	Chaque contrat fera cahier des charges			otions spécifiques pre	écisant et complétant le
		 Localisation de l'ac Surfaces engagées Le montant de l'aic Calendrier de mise 	ction (cartograph s de e en œuvre	nie de l'action)	écisés les éléments su	uivants :
Engagements non rémuné	rés	 Si utilisation de pot Respect de la char Tenue d'un cahier bénéficiaire) 	te graphique ou	des normes exis	tantes	s travaux réalisés par le
Calendrier de réalisation		A spécifier en fond	ction du diagno	ostic écologique	préalable à la contr	actualisation
Année 1	Ann	née 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identification des zones de dépôts					simultanément au re des zones sensibles	
Compensation financière						
Durée du contrat		5 ans				
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE)				
		Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.				
Estimation par opération		Sur devis				
					ans le formulaire de d lle de réalisation des	contrat Natura 2000. Ce engagements.
Modalités de versement de aides	es	Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes of pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factur accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.				
Contrôles						
Points de contrôle		- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente				
		Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).				

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F14I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F14I		
Suivis				
- Photo des panneaux sur site - Facture de fabrication des panneaux et de leur pose				
Indicateurs d'évaluation	- Absence de dépôts d'ordures			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (F15I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F15I			
Fiches mesure concernées	MF 1 : Maintenir des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée				
Enjeux et objectifs					
Habitats et espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire Hétraies acidophiles atlantiques à sousbois à llex – 9120 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum – 9130 Forêts de ravin du Tilion-acerion - 9180				
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Orienter la gestion sylvicole du site vers de la gestion adaptée au - Favoriser la conduite sylvicole en peuplement mixtes stratifiés				
Effets attendus	Obtenir une mosaïque d'habitats forestiers avec des îlots de sénescence pour répondre aux enjeux écologiques.				
Degré d'urgence	SECONDAIRE				
Périmètre d'application de la m					
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux forestiers inclus dans le site Natura 2000 et non déclarés à la PAC.				
Surface	A définir ultérieurement	A définir ultérieurement			
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action peut être souscrite par un agriculteur sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC).				
Description des engagements					
Description	Certaines espèces comme les chiroptères, trouvent de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans des peuplements irrégularisés ou en mosaïque. Il existe diverses modalités (notamment en terme de volume) qui permettent à la fois une conduite des peuplements compatibles avec leur production et leur renouvellement simultanés, et l'amorce d'une structuration. Ces marges de volume seront définies régionalement par grand type de contexte (habitats, classe de fertilité des stations forestières,). Ces modalités sont à définir dans le plan simple de gestion. L'action propose de soutenir financièrement les travaux accompagnant le renouvellement des peuplements pour favoriser, lorsque possible, une régénération naturelle des peuplements en essences autochtones.				
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement : o dégagement de taches de semis acquis lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ;					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (F15I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F15I		
		- Etudes et frais d'expert			
		- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur			
Conditions spécific réalisation des trava		A spécifier dans un diagnostic écologique préalable à la contractualisation			
Engagements non re		 Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans en régie) 	le cadre des travaux		
		 Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des m surface terrière (définies régionalement) compatibles avec renouvellement simultanés. 	-		
	- En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un docume gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuples est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessafin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées.				
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contre	actualisation		
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6		
Élaboration du diagnostic écologique		Travaux à effectuer selon la périodicité préconisée dans le diagnostic éc	cologique		
Compensation finan	ncière				
Durée du contrat		5 ans			
		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE)			
Financement		Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contract à la TVA.			
Estimation par opér	ation	Sur devis			
Madalitée		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de c versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des			
Modalités de versen aides	nent des	Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.			
Contrôles					
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (F15I) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 forestier	F15I	
	Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).		
Suivis			
Indicateurs de suivi	- Photos avant et après travaux- Factures des travaux- Surface contractualisée		
Indicateurs d'évaluation	- Diversité des peuplements		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et humides par débroussaillage (N01PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N01PI		
Fiches mesure concernées	MO 2 : Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention direct	e		
Enjeux et objectifs				
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin			
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Améliorer l'état de conservation des différents habitats d'intérêt communautaire cibles et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, au moyen d'une ré-ouverture, - Accroître les surfaces de milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaires et habitats d'espèces.			
Effets attendus	- La stabilisation ou l'accroissement de la surface en milieux ouver	rts et semi-ouverts		
Degré d'urgence	PRIORITAIRE			
Périmètre d'application de la m	esure			
Parcelles concernées	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel (c'est-à-dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le CoPil).			
Surface	A définir ultérieurement			
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).			
Description des engagements				
Description	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides (comme les mégaphorbiaies) et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.			

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Lang (FR 83010	r Vieille- geac »	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et humides par débroussaillage (N01PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier						
Engagements rému	nérés	 Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux Dévitalisation par annellation Dessouchage Rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Arrasage des tourradons Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 						
Conditions spécif réalisation des trava		Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.						
Engagements non rémunérés - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions bénéficiaire) Pour les zones humides, ici les mégaphorbiaies - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de v - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettri - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits dans le DOCOB			e végétaux ettre en eau					
Calendrier de réalisation		A spécifier en fonction d	lu diagnostic écologique μ	oréalable à la contra	actualisation			
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6			
Élaboration du diagnostic Mise en place du plan de écologique			en place du plan de gestion	différenciée				
Compensation finar	ncière							
Durée du contrat		5 ans						
Financement		Financement : - FEADER						

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et humides par débroussaillage (N01PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N01PI		
	 Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contract 			
Estimation par opération	à la TVA. Sur devis	iant est assujetti ou non		
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.			
Contrôles				
Points de contrôle	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 			
Suivis	,			
Indicateurs de suivi	- Cartographie des parcelles et surfaces traitées - Dates de passage - Type de matériel utilisé			
Indicateurs d'évaluation	- Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic écologique préalable au contrat) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier				
Fiches mesure concernées	MO 1 : Conserver et entretenir les milieux ouverts par un pâturage adapté				
Enjeux et objectifs					
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin				
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Permettre la mise en place du pastoralisme				
Effets attendus	- Faciliter le pâturage sur des parcelles non agricoles				
Degré d'urgence	PRIORITAIRE				
Périmètre d'application de la m	esure				
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes et prairies) inclus dans le site Natura 2000 et non déclarés à la PAC.				
Surface	A définir ultérieurement				
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).				
Description des engagements					
Description	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action N03RI, elle n'est par conséquent pas accessible aux agriculteurs.				
- Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique batteries) - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement,					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N03PI	
		 abris temporaires installation de passages canadiens, de portails et en systèmes de franchissement pour les piétons Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de avis du service instructeur 		
Conditions spécifi réalisation des trava Engagements non re	emunérés	Sans objet - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)		
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation	
Année 1 Élaboration du diagnostic écologique	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5 Installation d'équipement en fonction des besoins du bénéficiaire	Année 6	
Compensation finan	cière	5 ans		
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.		
Estimation par opér	ation	Sur devis		
Modalités de versen aides	nent des	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		
Contrôles				
Points de contrôle		 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dar réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reverser perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 	charges et du plan de des engagements, une	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N03PI
Suivis		
Indicateurs de suivi - Photos avant et après travaux - Factures des équipements		
Indicateurs d'évaluation	- Absence de dégradation par piétinement ou de surpâturage	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03RI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier			
Fiches mesure concernées	MO 1 : Conserver et entretenir les milieux ouverts par un pâturage adapté			
Enjeux et objectifs				
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin			
Objectifs de la mesure	Entretenir les milieux ouverts non agricoles par le pastoralisme			
Effets attendus	- Maintien des milieux ouverts et semi-ouverts			
Degré d'urgence	PRIORITAIRE			
Périmètre d'application de la m				
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes et prairies) inclus dans le site Natura 2000 et non déclarés à la PAC.			
Surface	A définir ultérieurement			
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC). Un agriculteur peut par contre être prestataires de services pour le contractant.			
Description des engagements				
Description	Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.			
Engagements rémunérés	 Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires,) 			

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Lano (FR 83010	r Vieille- geac »	le	on pastoral cadre d'un dalité de mis	N03RI		
		- Fauche des refus				
		- Location grange à foin				
		- Etudes et frais d'expert				
				utre opération concou service instructeur	ırant à l'atteinte des objectifs	de l'action est éligible sur
Conditions spécif	-	- L'achat	t d'animaux n'e	est pas éligible		
Engagements non r		- Période	e d'autorisation	ı des travaux		
			d'un cahier d' réalisés par le		nterventions (dans le cadre d	es
Calendrier de réalis	ation	A spécif	fier en fonctio	n du diagnostic éco	ologique préalable à la con	tractualisation
Année 1	Année 2		Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Élaboration du diagnostic écologique et pastoral		Mise en place de la gestion pastorale				
Compensation finar	ncière	Γ_				
Durée du contrat		5 ans Finance				
Financement	- FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.					
Estimation par opér	ation	Sur dev	vis			
Modalités de verser aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.					
Contrôles					<u>'</u>	
Points de contrôle		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle la non-conformité de la demande le non-respect des engagements une				
		Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).				

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03RI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N03RI
Suivis		
Indicateurs de suivi	 Cahier d'enregistrement des interventions Nombre de contrats signés Photos avant et après travaux Factures des travaux 	
Indicateurs d'évaluation	 Evolution des groupements végétaux Taux d'embroussaillement des parcelles Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts 	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (NO4R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N04R	
Fiches mesure concernées	MO 2 : Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention direct	е	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin		
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - L'amélioration ou le maintien de l'état de conservation des différents habitats d'intérêt communautaire cibles, au moyen d'un entretien de l'ouverture de ces milieux par fauche, - Le maintien des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire et remarquables abritées par les habitats naturels d'intérêt communautaire cibles.		
Effets attendus	 Maintenir des milieux ouverts, dont de nombreux habitats d'intérêt communautaire, et améliorer leur état de conservation ainsi que celui de la faune d'intérêt communautaire et remarquable inféodée. Éviter l'embroussaillement et la fermeture des milieux ouverts 		
Degré d'urgence	PRIORITAIRE		
Périmètre d'application de la m	esure		
Parcelles concernées	Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 200 doté d'un DOCOB opérationnel (c'est-à-dire DOCOB incluant des mesu par le CoPil).		
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC), en revanche, il peut être prestataire de services pour le contractant.		
Description des engagements			
Description	Cette action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des mili pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d' Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il es DOCOB au cours du contrat (fauche annuelle, triennale,). Les famanuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.	une grande diversité habitats agropastoraux. t jugé nécessaire par le	

Site Natura 20 SIC « Val d'Allier V Brioude / Lange (FR 8301075	Vieille- eac »	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (NO4R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N04R	
Engagements rémuné	erés	 - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis service instructeur 		
Conditions spécifique réalisation des travau	x	La fauche doit être réalisée selon les préconisations suivantes : - Réaliser un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur, - Conserver des zones refuge (pour permettre la fuite et le repli des espèces animales), - Utiliser des engins et des vitesses (lentes) adaptés sur les zones à faible po		
Engagements non rén		 Période d'autorisation de fauche : de fin juillet à fin octobre. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par bénéficiaire) 		
Calendrier de réalisati	ion	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	ractualisation	
,	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6	
Elaboration du diagnostic écologique		Mise en place du plan de gestion différenciée		
Compensation financi	ière			
Durée du contrat		5 ans		
Financement: - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assu à la TVA.				
Estimation par opérat	ion	Sur devis		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	NO4R	
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		
Contrôles			
Points de contrôle	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 		
Suivis			
Indicateurs de suivi	Cahier d'enregistrement des interventionsPhotos avant et après travauxFactures des travaux d'ouverture		
Indicateurs d'évaluation	 - Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic contrat) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés 		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N05R
Fiches mesure concernées	MO 2 : Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention direct	е
Enjeux et objectifs		
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin	
Objectifs de la mesure	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des différents habitats c cibles en entretenant l'ouverture de ces milieux par gyrobroyage ou débrou	ıssaillage léger.
Effets attendus	 Limiter la croissance des tâches arbustives dans les milieux ouverts exempts de gestion agricole. Assurer le maintien des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire et remarquables abritées par ces habitats naturels d'intérêt communautaire. Améliorer la diversité floristique et faunistique 	
Degré d'urgence	PRIORITAIRE	
Périmètre d'application de la m	esure	
Parcelles concernées	Parcelles incluses dans le site Natura 2000 (hors parcelle PAC)	
Surface	A remplir, si possible	
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles.	
Description des engagements		
Description	Lorsque l'embroussaillement d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	
Engagements rémunérés	Les travaux sont à effectuer suivant le plan de gestion pastorale : - Tronçonnage et bûcheronnage légers, - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera chois pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage des ligneux, fauche avec exportation des produits de la coupe, - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits, - Frais de mise en décharge, - Etudes et frais d'expert, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis d service instructeur.	

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Lang (FR 830107	r Vieille- geac »	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier			N05R	
		L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à p différentes opérations.			contrat à partir de ces	
Conditions spécifi réalisation des trava			aux d'entretien doivent age doit être centrifuge			
Engagements non re	émunérés	1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			·	
Calendrier de réalisa	ation	Intervent pâturage		puis entretien tous les	2 ans par débroussai	llage ou la fauche ou le
Année 1	Année 2		Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Débroussaillage	7		Débroussaillage	7	Débroussaillage	7
Compensation finan	cière					
Durée du contrat		5 ans				
Financement		Financement: - FEADER (50 %) - Etat (MEDDE) (50 %) Aide accordée sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA. 50 % du montant prévu à titre d'acompte, sur devis, et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur)				
Estimation par opération Sur devis						
Modalités de versement des aides		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir, avec la demande de versement, les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.				
Contrôles						
Points de contrôle		 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la sommé perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 				

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N05R
Suivis	Online disease sinkers and design and the	
Indicateurs de suivi	Cahier d'enregistrement des interventionsPhotos avant et après travauxFactures des travaux d'entretien	
Indicateurs d'évaluation	- Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) - Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) - Evolution de l'état de conservation des habitats visés	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N06PI	
Fiches mesure concernées	ML 2 : Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les	s arbres isolés	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Les chauves-souris : Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle, Gran	nd murin Petit murin	
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Maintenir la connectivité entre les milieux - Etablir des connections entre des zones de même habitat		
Effets attendus	Maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt commu chiroptères (zones de chasse et de déplacements) Maintien des arbres isolés pouvant avoir un intérêt écologique spécifique p		
Degré d'urgence	SECONDAIRE		
Périmètre d'application de la m			
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouver prairies) inclus dans le site Natura 2000 et non déclarés à la PAC.	rts (pelouses, landes et	
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).		
Description des engagements			
Description	Les haies, alignements d'arbres ou arbres isolés : - permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives (zones refuges à proximité des zones d'alimentation – les milieux ouverts- et corridor déplacements) ; - constituent des habitats pour certaines espèces ; - contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion.		
	L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent. Dans le cadre d'un schéma de gestion sur cinq ans cette action peut être mise en œuvre les premières années afin de reconstituer la haie suivie de l'action N06R pour assurer son entretien.		
Engagements rémunérés	 Taille de la haie ou des autres éléments Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagement protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) 		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier			
	- Création des arbres têtards			
	- Exportation des rémanents et des déchets de coupe			
	- Etudes et frais d'expert			
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'ac	ction est éligible sur avis		
	du service instructeur	3		
	Attention le financement pour la création de haies ou d'alignement d'arb cette action.	res n'est pas prévu par		
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	A spécifier dans un diagnostic écologique préalable à la contractualisation			
Engagements non rémunérés	- Intervention hors période de nidification : intervention entre août	et février		
	- Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal d	ou bio-dégradable		
	- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes			
	- Pas de fertilisation			
	- Utilisation d'essences indigènes			
	 Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) 			
	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux			
	réalisés par le bénéficiaire)			
Calendrier de réalisation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation		
Année 1 Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6		
Élaboration du diagnostic Réhal écologique	nabilitation à effectuer en fonction des recommandations temporelles apportées dans le diagnostic écologique			
Compensation financière				
Durée du contrat	5 ans			
	Financement : - FEADER			
Financement	- Etat (MEDDE)			
	Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.			
Estimation par opération Sur devis				

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N06PI		
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de conversement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquitté pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équi accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements	engagements. es correspondantes ou, vivalente à des factures autre document cité à la		
Contrôles				
Points de contrôle	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dan réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reverse perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 	charges et du plan de des engagements, une		
Suivis	Suivis			
Indicateurs de suivi	- Photos avant et après travaux- Factures des travaux- Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion			
Indicateurs d'évaluation	 Diversité végétale de la haie ou du linéaire Largeur de la haie Présence ou passage des espèces ciblées 			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N06R	
Fiches mesure concernées	ML 2 : Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les	s arbres isolés	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Les chauves-souris : Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle, Gran	nd murin Petit murin	
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Maintenir la connectivité entre les milieux - Etablir des connections entre des zones de même habitat		
Effets attendus	Maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères (zones de chasse et de déplacements) Maintien des arbres isolés pouvant avoir un intérêt écologique spécifique pour les chiroptères.		
Degré d'urgence	SECONDAIRE		
Périmètre d'application de la m			
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes et prairies) inclus dans le site Natura 2000 et non déclarés à la PAC.		
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).		
Description des engagements			
Description	Les haies, alignements d'arbres ou arbres isolés : - permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directive (zones refuges à proximité des zones d'alimentation – les milieux ouverts- et corridor d déplacements) ; - constituent des habitats pour certaines espèces ; - contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion. L'action se propose de mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.		
Engagements rémunérés	Cette action est complémentaire de l'action N06PI relative à la réhabilitation et/ou la plantation. - Taille de la haie ou des autres éléments - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier		
		 Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'addu service instructeur 	ction est éligible sur avis	
Conditions spécific réalisation des trava		A spécifier dans un diagnostic écologique et un plan de gestion préalable a	à la contractualisation	
Engagements non re		- Intervention hors période de nidification : intervention entre août	et février	
		- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes		
		- Pas de fertilisation		
		 Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localis préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans réalisés par le bénéficiaire) 		
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation	
Année 1 Élaboration du	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6	
diagnostic écologique		Entretien à effectuer selon la périodicité préconisée dans le diagnostic é	cologique	
Compensation finan	ncière			
Durée du contrat		5 ans		
Financement		Financement :		
Estimation par opér	ation	Sur devis		
Modalités de versement des aides		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		
Contrôles			•	
Points de contrôle		 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N06R	
	Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, un fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somm perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).		
Suivis			
Indicateurs de suivi	- Photos avant et après travaux- Factures des travaux- Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion		
Indicateurs d'évaluation	 Diversité végétale de la haie ou du linéaire Largeur de la haie Présence ou passage des espèces ciblées 		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs (N09PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	NO9PI		
Fiche mesure concernée	SPE 2 : Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorables aux amphibiens			
Enjeux et objectifs				
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Sonneur à ventre jaune Chauves-souris – pour leur alimentation			
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de créer des milieux favorables communautaire pour leur reproduction ou leur alimentation.	aux espèces d'intérêt		
Effets attendus	Offrir des zones propices au développement des amphibiens.			
Degré d'urgence	PRIORITAIRE			
Périmètre où la mesure peut êtr	re sollicitée et mise en œuvre			
Parcelles concernées	Toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000, hormis les p déclarées à la PAC.	parcelles forestières ou		
Surface	A préciser ultérieurement			
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).			
Description de l'action et engag	gements			
Description	L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes des mares (triton crêté discoglosse sarde) ou d'autres milieux équivalents (sonneur à ventre jaune).			
Engagements rémunérés	- Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Création ou rétablissement de mares ou d'étangs (N09PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier				
Conditions spécifiques de réalisation des travaux		 - Il est rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'est pas une priorité. - Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à 1000 m². - La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues. 				
on	Interdiction d'utilisation de Tenue d'un cahier d'enre	e procédés chimiques gistrement des interve	s encas de lutte contre les entions (dans le cadre des	nuisibles s travaux en régie)		
	•					
nnée 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
		Création ou restaurati	on de mares			
if et finar	ncier de mise en œuvre					
	5 ans			_		
	 FEADER Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA. 					
on	Sur devis					
nt des	versement sera annuel au Nécessité de fournir avec pour les travaux réalisés accompagnées de la justifi	vu de la déclaration a la demande de verse en régie, les pièces ication de la rémunéra	annuelle de réalisation des ement les factures acquitt de valeur probante et éc ation des employés et tou	s engagements. tées correspondantes ou, quivalente à des factures t autre document cité à la		
Points de contrôle		emise d'un dossier de ue du cahier d'enregis en régie) ctive par comparaisor ou de l'étang	recollement des travaux r strement des interventions n des engagements du ca	s (dans le cadre de hier des charges avec		
	unérés on nnée 2 if et finar	- Lors de la définition des rétablissement du bon éta de la politique de l'eau. A ruisseau, et elle doit être conditions géologiques et modalités de contrôle prévance d'autorisation de l'enterdiction d'utilisation de l'enterdiction d'enterdiction d'enterdi	- Lors de la définition des travaux, le bénéficiain rétablissement du bon état écologique des eaux de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'e ruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à La présence d'eau permanente peut être ex conditions géologiques et climatiques locale modalités de contrôle prévues. - Période d'autorisation des travaux (hors période l'enterdiction d'utilisation de procédés chimiques - Tenue d'un cahier d'enregistrement des intervont A spécifier en fonction du diagnostic écologomnée 2 Année 3 Année 4 Création ou restaurati d'et financier de mise en œuvre 5 ans Financement: - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux déque devis HT ou TTC validé par le service instruà à la TVA. Sur devis Versement des aides selon les modalités figura versement sera annuel au vu de la déclaration a Nécessité de fournir avec la demande de verse pour les travaux réalisés en régie, les pièces accompagnées de la justification de la rémunér partie « engagements non rémunérés » montra Contrôles administratifs: - Vérification de l'éligibilité de la deman - Contrôle de la remise d'un dossier de Contrôle sur place*: - Existence et tenue du cahier d'enregis travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison l'état de la mare ou de l'étang	- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des orétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des doct de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en ruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à 1000 m². - La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou hat modalités de contrôle prévues. unérés - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des base l'interdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les l'enterdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les l'enterdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les l'enterdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les l'enterdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les l'enterdiction d'utilisation de l'enregistrement des interventions (dans le cadre des l'enterdiction d'utilisation de l'enregistrement des mittere de mares Feader l'enterdiction de mares if et financier de mise en œuvre 5 ans Financement: - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contra à la TVA. Sur devis Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et éc accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tou partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements de l'instruction - Contrôle sur place*: - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cai		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	al d'Allier Vieille- de / Langeac » (N09PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non					
	barème réglementé régional est en vigueur)					
	*Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDT). Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement) Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).					
Suivis						
Indicateurs de suivi	- Nombre de mares créées ou restaurées aménagés ou supprimés - Photos avant et après travaux - Factures pour les aménagements réalisés					
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation de la mare - Présence ou indices de présence des espèces ciblées					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien de mares ou d'étangs (N09R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N09R		
Fiche mesure concernée SPE 2 : Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favor amphibiens				
Enjeux et objectifs				
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Sonneur à ventre jaune Chauves-souris – pour leur alimentation			
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de créer des milieux favorables communautaire pour leur reproduction ou leur alimentation.	aux espèces d'intérêt		
Effets attendus	Offrir des zones propices au développement des amphibiens.			
Degré d'urgence	PRIORITAIRE			
Périmètre où la mesure peut êti	re sollicitée et mise en œuvre			
Parcelles concernées	Toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000, hormis les p déclarées à la PAC.	parcelles forestières ou		
Surface	A préciser ultérieurement			
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).			
Description de l'action et engag	gements			
Description	L'action concerne l'entretien de mares ou d'étangs permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. L'entretien d'une mare ou d'un étang peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des			
Engagements rémunérés	espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents. - Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Exportation des végétaux - Enlèvement des macro-déchets - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur			
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	 - Il est rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'est pas une priorité. - Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à 1000 m². - La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues. 			
Engagements non rémunérés	 - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Entretien de mares ou d'étangs (N09R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier				
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contractualisation				
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6			
Elaboration du diagnostic écologique		avaux d'entretien des mares selon la périodicité définie au moment du diagr	nostic écologique			
	tratif et fina	ncier de mise en œuvre				
Durée du contrat		5 ans				
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectiveme du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contrac à la TVA.				
Estimation par opér	ation	Sur devis				
Modalités de versement des aides		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquitt pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et éq accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements	ées correspondantes ou, juivalente à des factures tautre document cité à la			
Contrôles						
Points de contrôle		Contrôles administratifs: - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux r Contrôle sur place*: - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cal l'état de la mare ou de l'étang - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivo barème réglementé régional est en vigueur) *Visites de réception des travaux d'investissement par le service insignalisation des sur place avant paie l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement) Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reverse perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).	t des engagements, une			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien de mares ou d'étangs (N09R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N09R	
Suivis			
Indicateurs de suivi	Nombre de mares entretenuesPhotos avant et après travauxFactures pour les travaux réalisés		
- Etat de conservation de la mare - Présence ou indices de présence des espèces ciblées			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N11PI				
Fiches mesure concernées	ML 1 : Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours	d'eau				
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin Ecrevisse à pattes blanches Poissons : Saumon, Lamproie marine Loutre d'Europe Les chauves-souris : Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle, Gran	nd murin Petit murin				
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont :					
Effets attendus	 Maintien de la ripisylve Diversification de la structure des formations arborées sur les berges. 					
Degré d'urgence	PRIORITAIRE					
Périmètre d'application de la m	esure					
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux rivulaires inclus dans non déclarés à la PAC.	le site Natura 2000 et				
Surface	A définir ultérieurement					
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute pers physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conféra jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action peut être souscrite par un agriculteur sur des surfaces non agricoles déclarées à la PAC).					
Description des engagements						
Description	Améliorer les boisements en place ou constituer des boisements de feuillus au bénéfice espèces et habitats naturels visés par l'action avec en complément la gestion raisonnée embâcles lorsque plusieurs campagnes d'intervention au cours du contrat sont nécessaires. La gestion raisonnée des embâcles consiste à procéder à l'enlèvement des éléments produits l'entretien de la ripisylve (branchages, tronc) qui pourraient gêner l'écoulement de l'eau.					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N11PI
Engagements rémunérés	 Ouverture à proximité du cours d'eau: Coupe de bois Dévitalisation par annellation (aussi pour les espèces indésirable Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produtents de la production de production	ux pour leur maintien et s places spécialement s à feu est proscrite.) tockage. Le procédé de le pour les habitats et roscrire à proximité des ge (saule) pour assurer ter de l'arrosage, de la uits e (ex : comblement de
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Réalisation des interventions pendant la période hivernale, période prévégétale et pour limiter le dérangement des espèces (loutre, oiseaux) Les interventions collectives sont à privilégier. Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hyd sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du d - Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle na l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recespèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération sun délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 an peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).	raulique, les opérations levis global. tionale pour l'espèce ou cours, c'est-à-dire si les spontanée avérée après

Site Natura 2	Site Natura 2000		-	-	tation des berges		
SIC « Val d'Allier Vieille-			•	nnée des embâc	•	N11PI	
Brioude / Langeac »		Мо	Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non				
(FR 8301075)			agric	cole – non forestie	r		
Engagements non r	émunérés	-	Période d'autorisa	tion des travaux			
		- Interdiction de paillage plastique					
		- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches					
		Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)					
		 Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). 					
		-	Tenue d'un cahie réalisés par le bén	•	des interventions (dans	le cadre des travaux	
Calendrier de réalis	ation	A spécii	fier en fonction du	diagnostic écologiq	que préalable à la contra	actualisation	
Année 1	Année 2		Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Élaboration du diagnostic écologique		Travaux à réaliser selon la périodicité définie lors du diagnostic écologique					
Compensation finar	ncière						
Durée du contrat		5 ans					
		Financement: - FEADER					
Financement		-	Etat (MEDDE)				
		Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.					
Estimation par opér	ation	Sur devis					
		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.					
Modalités de versement des aides		Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.					
Contrôles							
Points de contrôle		 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 					
		Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	et gestion raisonnée des embâcles (N11PI) rioude / Langeac » Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non			
Suivis				
- Photos avant et après travaux - Factures des travaux				
Indicateurs d'évaluation	- Largeur de ripisylve			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier		
Fiches mesure concernées	ML 1 : Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours	d'eau	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin Ecrevisse à pattes blanches Poissons : Saumon, Lamproie marine Loutre d'Europe Les chauves-souris : Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle, Gran	nd murin Petit murin	
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont :		
Effets attendus	 Maintien de la ripisylve Diversification de la structure des formations arborées sur les berges. 		
Degré d'urgence	PRIORITAIRE		
Périmètre d'application de la m	esure		
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux rivulaires inclus dans non déclarés à la PAC.	s le site Natura 2000 et	
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action peut être souscrite par un agriculteur sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC).		
Description des engagements			
Description	Améliorer les boisements en place ou constituer des boisements de feuillus au bénéfice des espèces et habitats naturels visés par l'action avec en complément la gestion raisonnée des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'intervention au cours du contrat sont nécessaires. La gestion raisonnée des embâcles consiste à procéder à l'enlèvement des éléments produits par l'entretien de la ripisylve (branchages, tronc) qui pourraient gêner l'écoulement de l'eau.		

Site Natura 20 SIC « Val d'Allier Brioude / Lange (FR 8301075	Vieille- eac »	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier			
		 Taille des arbres constituant la ripisylve, Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec expla coupe Broyage au sol et nettoyage du sol 	portation des produits de		
		 Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineu leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur le aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises 	s places spécialement		
Engagements rémuné	érés	 Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de s débardage sera choisi pour être le moins perturbant possib espèces visées par le contrat. 			
		- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain), - Etudes et frais d'expert			
		- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action service instructeur	est éligible sur avis du		
Conditions spécifiq réalisation des travau		Réalisation des interventions pendant la période hivernale, période pré végétale et pour limiter le dérangement des espèces (loutre, oiseaux)	conisée pour la reprise		
Engagements non rér	munérés	Les interventions collectives sont à privilégier. - Période d'autorisation des travaux			
3.3.					
		- Interdiction de paillage plastique			
		 Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches 			
		 Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) 	conforme à un arrêté		
		 Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes p l'avenir). 	•		
		 Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans réalisés par le bénéficiaire 	le cadre des travaux		
Calendrier de réalisat	ion	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation		
Année 1 Année 2		Année 3 Année 4 Année 5	Année 6		
Élaboration du diagnostic écologique		Travaux à réaliser selon la périodicité définie lors du diagnostic écolo	gique		
Compensation finance	ière				
Durée du contrat		5 ans			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et gestion raisonnée des embâcles (N11R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N11R	
Financement	Financement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contract à la TVA.		
Estimation par opération	Sur devis		
Modalités de versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		
Contrôles			
Points de contrôle	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). 		
Suivis			
Indicateurs de suivi	- Photos avant et après travaux - Factures des travaux		
Indicateurs d'évaluation	- Pactures des travaux - Largeur de ripisylve - Diversité végétale - Densité en espèces végétales envahissantes ou indésirables		

Site Natura 2 SIC « Val d'Allier Brioude / Lang (FR 830107	r Vieille- geac »	Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides (N12 Pi et Ri) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N12 Pi et Ri	
Fiche mesure concernée SPE 2 : Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de pamphibiens			nts d'eau favorables aux	
Enjeux et objectifs				
Habitats et espèces concernés		Espèces d'intérêt communautaire Sonneur à ventre jaune		
Objectifs de la mesu	ıre	L'objectif de cette mesure est de créer des milieux favorables communautaire pour leur reproduction ou leur alimentation.	aux espèces d'intérêt	
Effets attendus		Offrir des zones propices au développement des amphibiens.		
Degré d'urgence		PRIORITAIRE		
Périmètre où la mes	ure peut êtr	e sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles concernée	es	Toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000, hormis les déclarées à la PAC.	parcelles forestières ou	
Surface		A préciser ultérieurement		
Propriétaires concer	rnés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).		
Description de l'acti	on et engag	ements		
Description	Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent de d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique de humides		hydraulique des zones nes humides. L'entretien	
Engagements rémui	nérés	de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000. - Curage manuel ou mécanique - Evacuation ou régalage des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur		
Conditions spécifi				
Find the stravaux Engagements non rémunérés - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des amphibiens) - Le curage doit viser le maintien de berges avec unepente de moins de 60% - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réali bénéficiaire)		0%		
Calendrier de réalisa	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contractualisation		
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5 Année 6		
Elaboration du diagnostic écologique		Travaux de curage		
•	ratif et finar	ncier de mise en œuvre		
Durée du contrat		5 ans		
Financement		Financement :		

_			
Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides (N12 Pi et Ri) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N12 Pi et Ri	
	- FEADER		
	- Etat (MEDDE)		
	Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contract à la TVA.		
Estimation par opération	Sur devis		
	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de c versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des		
Modalités de versement des aides	Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		
Contrôles			
Points de contrôle	Contrôles administratifs: - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux ré Contrôle sur place*: - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahie l'état de la mare ou de l'étang - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équiva barème réglementé régional est en vigueur) *Visites de réception des travaux d'investissement par le service instr obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paier l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement) Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reverser perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).	(dans le cadre de er des charges avec alente (sauf quand un ucteur (DDT). Contrôle ment final et ex post par des engagements, une	
Suivis	<u> </u>		
Indicateurs de suivi	- Surface ou mètre linéaire curé - Photos avant et après travaux - Factures pour les travaux réalisés		
Indicateurs d'évaluation	 Diversité végétale l'année suivant le curage Absence d'espèce envahissante Présence ou indices de présence des espèces ciblées 		

Site Natura 2 SIC « Val d'Allier Brioude / Lang (FR 830107	r Vieille- geac »	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau (N13PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier			
Fiche mesure conce	rnée	SPE 2 : Favoriser le maintien, amphibiens	la création et l'entretie	n approprié de point	ts d'eau favorables aux
Enjeux et objectifs		ипримоно			
Habitats et espèces concernés		Espèces d'intérêt communautaire Sonneur à ventre jaune			
Objectifs de la mesu	ıre	L'objectif de cette mesure communautaire pour leur repro			aux espèces d'intérêt
Effets attendus		Offrir des zones propices au de	éveloppement des ampl	nibiens.	
Degré d'urgence		PRIORITAIRE			
Périmètre où la mes	ure peut êtr	e sollicitée et mise en œuvre			
Parcelles concernée	es	Toutes les parcelles incluses déclarées à la PAC.	dans le site Natura	2000, hormis les p	arcelles forestières ou
Surface		A préciser ultérieurement			
Propriétaires conce	rnés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).			
Description de l'acti	Description de l'action et engagements				
Description		L'envasement des étangs, lacs Les opérations éligibles dans envasement et de préserver de	le cadre de cette ac	tion doivent permett	re de lutter contre cet
Engagements rémui	nérés	envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - Utilisation de dragueuse suceuse - Décapage du substrat - Evacuation des boues - Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur			
Conditions spécifi		Les actions collectives sont à p	orivilégier.		
réalisation des trava Engagements non re Calendrier de réalisa	émunérés	Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) Interdiction d'utilisation de procédés chimiques encas de lutte contre les nuisibles Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau Pas de fertilisation chimique de l'étang Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contractualisation			
Année 4	A / 0	Année 2 Année 2 Année 4 Année 5 Année 6			A
Année 1 Elaboration du diagnostic écologique	Année 2	Année 3	Travaux de décapage	Année 5	Année 6

Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement Site Natura 2000 des étangs, lacs et plans d'eau (N13PI) SIC « Val d'Allier Vieille-N13PI Brioude / Langeac » Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non (FR 8301075) agricole - non forestier Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre Durée du contrat 5 ans Financement: **FEADER** Etat (MEDDE) **Financement** Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA. Sur devis Estimation par opération Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Modalités de versement des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, aides pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris. Contrôles Contrôles administratifs: Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux réalisés Contrôle sur place* : Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) -Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang Points de contrôle Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en viqueur) *Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDT). Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement) Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237). **Suivis** - Surface traitée

- Présence ou indices de présence des espèces ciblées

Photos avant et après travaux
Factures pour les travaux réalisés
Absence d'espèce envahissante

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'évaluation

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20 P et R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N20 P et R	
Fiche mesure concernée	TM 2 : Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site		
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Tous les habitats mais plus particulièrement les habitats rivulaires : - Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260 - Forêt alluviales résiduelles 91EO - Forêts alluviales à bois dur 91FO Espèces d'intérêt communautaire Ecrevisse à pattes blanches		
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de limiter la propagation des espèces exot intervenant sur les espèces exotiques envahissantes dès le début de la col		
Effets attendus	Préserver l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire. Conserver les effectifs et le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.		
Degré d'urgence	SECONDAIRE (Peu d'espèces envahissantes sur le site. Elles représentent donc une menace faible.)		
Périmètre où la mesure peut êt	re sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles concernées	Toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000		
Surface	A compléter ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.		
Description de l'action et engaç			
Description	Elimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable par les mesure adaptées. Selon la circulaire, une espèce animale ou végétale indésirable est une espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnemen la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie l'action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à u habitat ou une espèce donnés. Les espèces envahissantes ne répondent pas toutes de la même façon aux traitement d'élimination. Certaines pratiques de gestion peuvent plutôt conduire à la propagation de l'espèce II est donc essentiel de bien prendre en compte les retours d'expérience pratiquée dans de conditions et des zones biogéographiques similaires avant d'intervenir.		
Engagements rémunérés	La mise en place de cette action devra faire l'objet d'un protocole de suivi à adapter selon les espèces visées. Communs aux espèces animales ou végétales indésirables - Etudes et frais d'expert		
	Spécifiques aux espèces animales		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20 P et R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N20 P et R	
	 Acquisition de cages pièges 		
	 Suivi et collecte des pièges 		
	Spécifiques aux espèces végétales – Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre	e	
	 Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) 		
	 Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamè 	tre	
	 Coupe des grands arbres et des semenciers 		
	 Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habita 		
	Dévitalisation par annellation		
	 Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches espèces à forte capacité de rejet 	s uniquement pour les	
	Réalisation des interventions pendant la période hivernale, période pré végétale et pour limiter le dérangement des espèces (loutre, libellules, oise Vérifier l'absence de chauves-souris dans les cavités des arbres à abattre.	eaux)	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : - l'application de la réglementation notamment au titre du code pour les espèces animales : réglementation sur la chasse o nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas l'application de la réglementation.	ou les animaux classés	
	 les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand corn 	noran),	
	 l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est p partie du site et/ou en dehors du site. 	orésente sur la majeure	
Engagements non rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le capar le bénéficiaire	adre de travaux réalisés	
	Spécifiques aux espèces animales – Lutte chimique interdite		
	Spécifiques aux espèces végétales - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations développement des végétaux indésirables (exemple : lutte co ouverture brutale stimulant le drageonnage).		
	 Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que pos 		
Calendrier de réalisation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contr	actualisation	
Année 1 Année 2 Identifier les Chantie	Année 3 Année 4 Année 5 er d'élimination ou de limitation des espèces indésirables, voire même mise e	Année 6	

Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce Site Natura 2000 indésirable (N20 P et R) SIC « Val d'Allier Vieille-N20 P et R Brioude / Langeac » Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non (FR 8301075) agricole - non forestier stations d'espèces innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (cf. N27PI) végétales et animales Suivi des populations et veille sur la colonisation par de nouvelles espèces indésirables envahissantes Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre Durée du contrat 5 ans Financement: **FEADER** Etat (MEDDE) **Financement** Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA. Sur devis Estimation par opération Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Modalités de versement des Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, aides pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris. Contrôles Contrôles administratifs: Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux réalisés Contrôle sur place* : Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions / vérification de la présence du cahier et de l'effectivité des enregistrements Contrôle de la réalisation effective de la mesure par comparaison des engagements du Points de contrôle cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant et après l'intervention Absence de trace visuelle de travaux récents *Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDT). Contrôle

obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20 P et R) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N20 P et R	
	l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement) Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).		
Suivis			
Indicateurs de suivi	- Nombre de contrats signés - Photo avant et après - Facture des travaux		
Indicateurs d'évaluation	 Effectif d'espèces animales indésirables ou surface couverte par indésirables Taux de recouvrement en espèces envahissantes Etat de conservation et effectifs des espèces d'intérêt communautaire dir progression des espèces envahissantes 	, ,	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N24PI	
Fiche mesure concernée	TM 1 : Mise en défens d'habitats d'espèce		
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260 Forêt alluviales résiduelles 91EO Forêts alluviales à bois dur 91FO Espèces d'intérêt communautaire Loutre d'Europe Chauves-souris : Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Petit mu Poissons : Lamproie marine, Lamproie de planer, Toxostome, Saumon Ecrevisse à pattes blanches Insectes : Cordulie à corps fin		
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de limiter la fréquentation sur les habitats d'intérêt communautaire sensibles et limiter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire potentiellement sensibles.		
Effets attendus	Diminution du dérangement en période de nidification et de la fragmentation	on des habitats	
Degré d'urgence	SECONDAIRE		
Périmètre où la mesure peut êti	re sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles concernées	Toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (hors parcelle décla	rée à la PAC)	
Surface	A préciser ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Cette action ne peut pas être souscrite par un agriculteur sur des surfaces agricoles (déclarées à la PAC).		
Description de l'action et engag	gements		
Description	L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, et d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abroutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des animaux d'élevages dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abroutissement ou aux risques inhérents à la divagation des animaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation). L'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public. Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement.		
Engagements rémunérés	- Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du		

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Lang (FR 830107	r Vieille- Jeac »	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier			N24PI
Conditions spécifi réalisation des trava		service instructeur - Les travaux devront être réalisés entre fin août et fin octobre. - Insister sur la sensibilisation et l'information du public, notamment en ce qui concerne la te des chiens en laisse : apporter plus de précisions sur les secteurs accessibles aux chien laisse et aux chiens en liberté, et de la pratique du VTT - Eviter que les chemins et sentiers croisent des habitats naturels et des habitats d'esp sensibles à la fréquentation			essibles aux chiens en
Engagements non re		 Période d'autorisation d Si utilisation de poteaux Tenue d'un cahier d'en bénéficiaire) 	les travaux c creux, ceux-ci doivent registrement des interv	être obturés en haut ventions (dans le cadre des ique préalable à la contr	·
		· 		· ·	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Elaboration du diagnostic écologique			Réalisation de mise	en défens	
-	ratif et finar	ncier de mise en œuvre			
Durée du contrat		5 ans			
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.			
Estimation par opéra	ation	Sur devis			
Modalités de versen aides	nent des	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 20 versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondan pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des faccompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document of partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		engagements. es correspondantes ou, ivalente à des factures autre document cité à la	
Contrôles					
Points de contrôle		 Contrôle de la Contrôle sur place* : Contrôle du ca cahier et de l'e Contrôle de la 	l'éligibilité de la deman remise d'un dossier de hier d'enregistrement d ffectivité des enregistre réalisation effective de	recollement des travaux ré es interventions / vérificatio	n de la présence du n des engagements du

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (N24PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N24PI	
	 Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivale 	nte	
	- Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant	t et après l'intervention	
	- Absence de trace visuelle de travaux récents		
	*Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDT). Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)		
	Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).		
Suivis			
Indicateurs de suivi	Nombre de chemins aménagés ou supprimés photos avant et après travaux Factures pour les équipements ou les aménagements		
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats Indice de recolonisation par les espèces indigènes du cortège floristique représentatif Diversité d'espèces présentes		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier		
Fiches mesure concernées	TM 3 : Lutter contre les dépôts d'ordure sauvage		
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Tous les habitats mais plus particulièrement les habitats rivulaires : - Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260 - Forêt alluviales résiduelles 91EO - Forêts alluviales à bois dur 91FO Espèces d'intérêt communautaire Surtout les espèces aquatiques : Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, Cordulie à corps fin, Lamproie de planer, Lamproie marine, Saumon Atlantique, Toxostome		
Objectifs de la mesure	Informer les usagers et acteurs sur la sensibilité des milieux et des espèces présents sur les secteurs concernés.		
Effets attendus	Préserver l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire. Conserver les effectifs et le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.		
Degré d'urgence	SECONDAIRE		
Périmètre d'application de la m			
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux rivulaires et autres inclus dans le site N 2000.	atura	
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent être : toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.		
Description des engagements			
Description	L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.		
Engagements rémunérés	 Conception des panneaux Fabrication Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose Entretien des équipements d'information Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieil Brioude / Langeac (FR 8301075)	le-	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier		N26PI	
Conditions spécifiques réalisation des travaux	panneaux fina certaines de le - L'animation p Chaque contra cahier des cha Lors de l'élabo - Localisation c - Surfaces eng - Le montant d - Calendrier de	 L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Il panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité certaines de leurs pratiques, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétan cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : Localisation de l'action (cartographie de l'action) Surfaces engagées Le montant de l'aide Calendrier de mise en œuvre 			nt, par leur activité ou écisant et complétant le
Engagements non rémuné Calendrier de réalisation	- Respect de la - Tenue d'un c bénéficiaire)	 Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut Respect de la charte graphique ou des normes existantes Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la contractualisation 			•
Caleffuller de realisation	A specifier en	Torretion du diagn	ostic ecologique	ргеатарте а та сопт	actualisation
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identification des zones de dépôts	Pose de panno	Pose de panneaux pour information et sensibilisation simultanément au retrait des dépôts et éventuellement à la mise en défens des zones sensibles.			
Compensation financière					
Durée du contrat	5 ans				
Financement: - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalis du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est à la TVA.					
Estimation par opération	Sur devis				
Modalités de versement de aides	versement sera Nécessité de fi pour les travai accompagnées	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.			
Contrôles				, 5.5	
Points de contrôle	réalisés par le - Réalisation e localisation ave - Vérification de	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de trav réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plar localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la son 		charges et du plan de des engagements, une	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N26PI
	perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).	
Suivis		
Indicateurs de suivi	- Photo des panneaux sur site - Facture de fabrication des panneaux et de leur pose	
Indicateurs d'évaluation	- Absence de dépôts d'ordures	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (N27PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N27PI	
Fiche mesure concernée	TM 2 : Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site		
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Tous les habitats mais plus particulièrement les habitats rivulaires : - Rivières des étages du Ranunculion fluitantis 3260 - Forêt alluviales résiduelles 91EO		
	 Forêts alluviales à bois dur 91FO Espèces d'intérêt communautaire Ecrevisse à pattes blanches 		
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est de limiter la propagation des espèces exot intervenant sur les espèces exotiques envahissantes dès le début de la col		
Effets attendus	Préserver l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire. Conserver les effectifs et le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.		
Degré d'urgence	SECONDAIRE (Peu d'espèces envahissantes sur le site. Elles représer faible.)	ntent donc une menace	
Périmètre où la mesure peut êti			
Parcelles concernées	Toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000		
Surface	A compléter ultérieurement		
Propriétaires concernés	De façon générale, les bénéficiaires de contrat Natura 2000 peuvent physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et pers jouissance des terrains inclus dans le site.		
Description de l'action et engag	gements		
Description	Cette action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces or désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une désignée par le préfet de région. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovante d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listée circulaire. On citera par exemple la conservation ex-situ ou le renfe d'espèces justifiant la désignation d'un site.	expertise scientifique es ou plus simplement es dans la présente	
Engagements rémunérés	- Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action service instructeur		
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (IRSTEA, INRA, ONF, ONCFS) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région; • Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB; (impossible au moment de la rédaction du programme d'action car le diagnostic écologique élaboré dans le DOCOB ne fait pas mention des espèces indésirables présentes sur le site) • Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validées par le CSRPN; • Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra: — La définition des objectifs à atteindre, — Le protocole de mise en place et de suivi,		

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Land (FR 83010	r Vieille- geac »	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (N27PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier	N27PI	
		Le coût des opérations mises en placeUn exposé des résultats obtenus.		
Engagements non r		 Période d'autorisation des travaux (réaliser les travaux en hiver pour limiter le dérang la faune) Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réal bénéficiaire) 		
Calendrier de réalis	ation	A spécifier en fonction du diagnostic écologique préalable à la cor	ntractualisation	
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6	
Identifier les stations d'espèces végétales et animales envahissantes Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes		Mise en œuvre des opérations innovantes Suivi des populations et veille sur la colonisation par de nouvelles espèces indésirables		
Dispositifs administ	tratif et fina	ncier de mise en œuvre		
Durée du contrat		5 ans		
Financement	Financement: - FEADER - Etat (MEDDE) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assu à la TVA.			
Estimation par opér	ation	Sur devis		
Modalités de verser aides	nent des	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factu accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.		
Contrôles		partie « engagemente nen remaineree » mentrant le respect des engage	monte prio.	
Points de contrôle		Contrôles administratifs: - Vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction - Contrôle de la remise d'un dossier de recollement des travaux Contrôle sur place*: - Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions / vérifica cahier et de l'effectivité des enregistrements - Contrôle de la réalisation effective de la mesure par comparais	ition de la présence du	

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (N27PI) Modalité de mise en œuvre : Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier		
	cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagen	nents réalisés	
	- Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivale	nte	
	- Photos des travaux d'entretien et de la parcelle entretenue avant	et après l'intervention	
	- Absence de trace visuelle de travaux récents		
	*Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDT). Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP - Agence de service et de paiement)		
	Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).		
Suivis			
Indicateurs de suivi	- Nombre de contrats signés - Photo avant et après - Facture des travaux		
Indicateurs d'évaluation	 Effectif d'espèces animales indésirables ou surface couverte par les espèces végétales indésirables Taux de recouvrement en espèces envahissantes Etat de conservation et effectifs des espèces d'intérêt communautaire directement affectés par la progression des espèces envahissantes 		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif (AU_HALX_XXXX) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole - MAEC	AU_HALX_XXXX	
Fiches mesure concernées	MO 1 : Conserver et entretenir les milieux ouverts par un pâturage adapté ML 2 : Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et l'engagement unitaire LINEA_01)	les arbres isolés (pour	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin		
Objectifs de la mesure	Le pâturage extensif permet de respecter l'écologie des milieux naturels pâturés et de préserver leurs caractéristiques pastorales (maintien de la structure du sol et des espèces végétales appétentes). Cette mesure a plusieurs objectifs : - Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des différents habitats d'intérêt communautaire cibles en entretenant l'ouverture de ces milieux par pâturage extensif, - Eviter le surpâturage ou le sous pâturage, - Adapter le pâturage ou la fauche à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral.		
Effets attendus	Le maintien des habitats d'intérêt communautaire et l'amélioration de leur état de conservation ainsi que celui de la faune et flore d'intérêt communautaire et remarquable inféodées sont les deux effets attendus de cette mesure.		
Degré d'urgence	PRIORITAIRE		
Périmètre d'application de la mo	esure		
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes et prairies) inclus dans le site Natura 2000 et déclarés à la PAC.		
Surface	A définir ultérieurement		
Propriétaires concernés	Les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles du site.		
Description des engagements			
Description	Mesure « AU_HALX_XXX » issue de la combinaison des engagements unitaires suivants en fonction des cumuls obligatoires et autorisés : - MAEC SHP individuelle - HERBE_03 : suppression totale de la fertilisation - HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes - HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle - LINEA 01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif (AU_HALX_XXXX) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole - MAEC	AU_HALX_XXXX		
	nditions relatives au demandeur ou à l'exploitation : diagnostic parcellaire (pastoral et environnemental) est exigé pour localiser les engagements manière pertinente et/ou identifier sur l'exploitation les surfaces éligibles. 3. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le vier des charges type décrit ci-dessous. sure « AU_HALX_XXX »:			
	MAEC SHP ind			
	- Absence de traitement phytosanitaire			
	- Enregistrement des pratiques			
	 Maîtrise des refus et des ligneux, selon des méthodes pastora mixte, arrachage manuel, fauche, gyrobroyage (à préciser lors o en fonction du projet pastoral de l'éleveur) 			
	HERBE_03 - Suppression totale de la fertilisation			
	 Absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organique (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage) 			
	 Le cas échéant, absence d'apports magnésiens et de chaux, si cette interdiction est retenue (non rémunéré) 			
	HERBE_04 – Ajustement de la pression de pâturage sur certain	es périodes		
	Dans le PAEC :			
Engagements rémunérés	 Définir, pour chaque territoire, les surfaces en prairies premarquables éligibles. 	ermanentes et milieux		
	 Définir, pour chaque territoire, sur la base du diagnostic de territ laquelle le pâturage doit être limité/fixé. Les critères de charge être demandés toute l'année ou sur des périodes de sensibilité p concernées. 	ements peuvent en effet		
	Selon les cas de figure, l'agriculteur s'engage au :			
	 Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle, su engagées 	ir chacune des parcelles		
	 Le cas échéant, respect du chargement minimal moyen à la pa parcelles engagées 	arcelle, sur chacune des		
	 Le cas échéant, respect du chargement instantané minimal et/or sur la période déterminée, sur chacune des parcelles engagées 	u maximal, à la parcelle,		
	HERBE_07 - Maintien de la richesse floristique d'une prairie na	turelle		
	 Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de l'équilibre agro- permanentes parmi une liste de 20 catégories de plantes in niveau du territoire 			

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif (AU_HALX_XXXX) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole - MAEC	AU_HALX_XXXX	
	 Enregistrement des interventions : date de fauche, date de pâturage, fertilisation des surfaces LINEA_01 - Entretien de haies localisées de manière pertinente 		
	 Mettre en œuvre le plan de gestion adéquat au type de haie engagé, préalablement défini sur le territoire. Ce plan de gestion précisera les modalités d'entretien de de réhabilitation : 		
	 le nombre de tailles à effectuer et leur périodicité, au m dont une au moins au cours des 3 premières année taille par an. 		
	 les essences, locales, à réimplanter le cas échéant de manière à assurer la continuité de la haie. Dans ce cas, l'utilisation de jeunes plants (au plus 4 ans) et l'interdiction de paillage plastique devront être précisées dans le plan de gestion. 		
	 la période d'intervention, en automne et/ou en hiver entre les mois de septembre et mars, et de préférence entre le mois de décembre et février. (non rémunéré) 		
	 Les préconisations en matière de maintien de bois morts et de préservation d'arbres remarquables sur le plan du paysage ou de la biodiversité (faune cavernicole, faune saproxylique) : vieux arbres têtards, arbres creux, arbres à cavités, arbres borniers, etc. 		
	 la liste du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches (à définir selon le type de haies, hautes ou basses) 		
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	Dans le cadre de l'engagement unitaire HERBE_04: - L'altération importante des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement), est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des 5 ans est autorisé.		
Engagements non rémunérés	 Préconisation sur la fauche : fauche à maturité avec épiaison avancée. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des bénéficiaire) Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du Utilisation obligatoire d'huile biodégradable pour huile moteur et hu d'emploi de tronçonneuses, débroussailleuses la période d'intervention, en automne et/ou en hiver entre les mars, et de préférence entre le mois de décembre et février Interdiction du retournement des surfaces engagées Le cas échéant, absence d'apports magnésiens et de chaux, si cette interdection d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces englocalisés Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches 	site Natura 2000 ille accessoires en cas nois de septembre et	

Site Natura 2 SIC « Val d'Allie Brioude / Lanç (FR 83010	r Vieille- geac »	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif (AU_HALX_XXXX) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole - MAEC		AU_HALX_XXXX	
Calendrier de réalis	ation	A spécifier en fonction du diagnostic d'exploitation préalable à la con		ntractualisation	
				au plus tard le 1er juillet de	e l'année du dépôt de la
A	A		nt. Le contrat est engagé		
Année 1 Élaboration du diagnostic d'exploitation	Année 2	Année 3	Année 4 Mise en place de la ges	Année 5 stion pastorale	Année 6
Compensation finar	ncière				
Durée du contrat		5 ans			
Financement		Financement :	atives plafonnée aux dép alidé par le service instru	penses réelles effectiveme acteur selon que le contrac	tant est assujetti ou non
Estimation par opér	ation	 Montant unitaire des engagements durant la PAC 2014-2020 : (cf. PAEC du Hallier) MAEC SHP ind. : plafond de 5000 € / exploitation /an Combinaison HERBE_03 et HERBE_04 sur pelouses sèches : 107,91€/ha/an Combinaison HERBE_03 et HERBE_04 sur prairies pâturées : 140,61€/ha/an HERBE_07 sur pelouses sèches ou prairie de fauche : 66,01 €/ha/an LINEA_01 : 0,18€/ml/an 		40,61€/ha/an na/an	
Modalités de verser aides Contrôles	nent des	5 ans sur lesquelles la gestion par pâturage est requise. Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Conversement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.			engagements. ees correspondantes ou, vivalente à des factures autre document cité à la
Controles		Contrôles administratife	: várification do l'álicibili	itá de la demando lore de l'	instruction
Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction. Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement f post par l'organisme payeur (ASP). - Cahier de fertilisation - Cahier d'enregistrement (avec dates d'entrées et de sorties par parcelle et le chicorrespondant) à comparer au plan de gestion annuel Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements de la demande lors de l'instruction.			vant paiement final et ex		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif (AU_HALX_XXXX) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole - MAEC	AU_HALX_XXXX		
	fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reverser perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).	l ment total de la somme		
	En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.			
Suivis				
Indicateurs de suivi	- Surfaces exploitées par les animaux - Dates de pâturage			
maloutouro do odivi	 Chargement instantané (effectif présent sur l'unité de gestion ou clos) a de pâturage 	aux différentes périodes		
	- Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés			
	- Effectifs des espèces concernées			
Indicateurs d'évaluation	 Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le 			
maioatoaro a ovaldation	floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces)			
- Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillement				
	- Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces et habitat	s d'espèces cibles		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Ouverture d'un milieu en déprise (OUVERT_01) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole (MAEC)	OUVERT_01	
Fiches mesure concernées	MO 2 : Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention direct	te	
Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire Landes sèches à callune (4030) Pelouses calcaires de sables xériques (6120) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) Espèces d'intérêt communautaire Insectes : Damier de la Succise Chauves-souris et plus spécifiquement : Grand rhinolophe, Petit murin		
Objectifs de la mesure	Les objectifs de cette mesure sont : - Améliorer l'état de conservation des différents habitats d'intérêt communautaire cibles et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, au moyen d'une ré-ouverture, - Accroître les surfaces de milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaires et habitats d'espèces.		
Effets attendus	- Augmentation des surfaces ouvertes du site - Diminution de la pression de pâturage sur les milieux ouverts		
Degré d'urgence	PRIORITAIRE		
Périmètre d'application de la m	esure		
Parcelles concernées	Les parcelles éligibles sont l'ensemble des alpages et prairies de fauche ir 2000 et déclarés à la PAC.	nclus dans le site Natura	
Surface	A remplir, si on le peut		
Propriétaires concernés	Les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles du site.		
Description des engagements			
Description	La réouverture des pelouses et des prairies en cours de reboisement spontané précède un objectif de maintien des milieux ouverts dont elle est indissociable. Elle est effectuée dans un bu de préservation pérenne des espaces pastoraux dont dépendent de nombreuses espèces et de habitats naturels de haute valeur patrimoniale. Cette mesure peut notamment être utilisée pour rajeunir des habitats d'intérêt communautaire de type landes. Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenus en couverts herbacé (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par la fauche et/ou le pâturage. Elle est à privilégier sur les parcelles très embroussaillées, sur de faibles pentes ; les broyeur forestiers peuvent alors être utilisés en plein. Les travaux doivent être réalisés hors période de reproduction de l'avifaune.		

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)		Ouverture d'un milieu en déprise (OUVERT_01) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole (MAEC)					
		OUVERT_01 (Ouverture d'un milieu en déprise)					
Engagements rémunérés		 Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial, de manière à atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic, Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils), Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture, Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture), gestion pastorale ou gestion par débroussaillage (fauche ou broyage; export obligatoire des produits de fauche ou maintien sur place autorisé; matériel à utiliser) Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées 					
		N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessus					
Conditions spécifiques de réalisation des travaux		Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : - Localisation de l'action (cartographie de l'action)					
		- Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre					
		Les modalités de gestion pour le maintien de l'ouverture doivent être définies avant la réouverture des parcelles. L'agriculteur pourra avoir recours au pâturage ou à l'entretien par débroussaillage en poursuivant l'engagement unitaire OUVERT_01.					
Engagements non rémunérés		 Période d'autorisation de fauche : de fin juillet à fin octobre. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000 					
Calendrier de réalis	ation	Tous les ans sur la durée du contrat (5 ans)					
Année 1	Année 2	Année 3 Année 4 Année 5	Année 6				
Diagnostic écologique et pastoral		Ouverture d'un milieu en déprise et entretien par gyrobroyage, débroussaillage					
Compensation financière							
Durée du contrat		5 ans					
Financement		Financement : - FEADER - Etat (MEDDTL) Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base					
		du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.					

Site Natura 2000 SIC « Val d'Allier Vieille- Brioude / Langeac » (FR 8301075)	Ouverture d'un milieu en déprise (OUVERT_01) Modalité de mise en œuvre : Contrat agricole (MAEC)	OUVERT_01			
Estimation par opération	Montant unitaire des engagements durant la PAC 2014-2020 - OUVERT_01 : 237,00 €/ha/an (Montant annuel maximal de l'aide) Le montant unitaire doit être adapté pour chaque territoire selon le nombre d'années au cours des 5 ans sur lesquelles un entretien mécanique, après ouverture initiale du milieu, est requis.				
Wodalités de versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Na versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements aides Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées corres pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre doct partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.					
Contrôles	Contrôles administratife : vérification de l'éligibilité de la demande lers de l'instruction				
Points de contrôle	Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction. Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP). Pour l'engagement OUVERT_01 : - Programme de travaux établi par une structure agréée - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions - Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisé				
Suivis					
Indicateurs de suivi	- Cahier d'enregistrement des interventions - Photos avant et après travaux				
Indicateurs d'évaluation	 Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés Effectifs des espèces concernées Taux de recouvrement des ligneux bas (à fixer en fonction du diagnostic) Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (décrit dans le diagnostic - cortèges floristiques : nature des espèces et recouvrements, nombre d'espèces) Indices de détérioration localisés : trace de surpâturage, embroussaillement Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces cibles 				

II. Synthèse des coûts estimés des actions pour 6 ans

La mise en œuvre des 25 actions du DOCOB sur 6 ans, entre 2016 et 2020, est estimée entre 514 000 € à 588 000 €. Cette estimation prend en compte les actions transversales de communication et de sensibilisation, d'accroissement des connaissances (inventaires et suivis) et l'animation du site. Toutefois, elle n'intègre pas totalement les actions de gestion des espèces et des habitats. En effet, les opérations de gestion doivent être plus précisément définies en fonction de paramètres mésologiques (ex. état de conservation des milieux) des parcelles ciblées. Le coût de l'action s'avère donc être variable et difficile à estimer à ce stade.

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Coût estimé pour 6 ans				
Actions Spéc	ifiques (2 actions)						
SPE 1	Aménager et protéger les gites à chiroptères connus, souterrains ou dans le bâti	1	Sur devis - variable en fonction de l'aménagement prévu				
SPE 2	Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorables aux amphibiens	1	Sur devis				
		Sous total	-				
Milieux ouve	rts et semi-ouverts (2 actions)						
			Aide maximale approximative via les MAEC :				
MO 1	Conserver et entretenir les milieux ouverts par un entretien adapté (fauche et pâturage)	1	10 000€ par exploitation				
			Sur devis pour les parcelles non agricoles				
MO 2	Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe	1	Aide via les MAEC : 237,00 €/ha/an Sur devis pour les parcelles non agricoles				
		Sous total	Minimum de 10 000€/exploitation agricole				
Milieux linéaires (2 actions)							
ML 1	Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau	1	Sur devis : variable en fonction des travaux				
ML 2	Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les arbres isolés	1	MAEC : 0,18€/ml/an				
		Sous total	-				

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Coût estimé pour 6 ans
Milieux forest	ciers (2 actions)		
MF 1	Préserver des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée	3	Sur devis : variable en fonction des travaux
MF 2	Préserver de grands ensembles forestiers avec des boisements vieillissants et des forêts anciennes	2	
		Sous total	
Milieux aquat	iques et riverains (3 actions)		
MA 1	Préserver le caractère naturel des cours d'eau et des milieux accompagnateurs	1	
MA 2	Améliorer la qualité des eaux	3	
MA 3	Conserver les zones humides et favoriser la restauration d'anciennes zones humides dégradées	2	
		Sous total	
Actions Milieu	ıx rupestres (2 actions)		
MR 1	Conserver et défendre la non-artificialisation des milieux rupestres	3	Actions déjà prises en compte dans les budgets animation, communication
			Budget équipement à déterminer sur devis
MR 2	Remises en état des carrières de roches massives cohérentes avec les enjeux écologiques du site Natura 2000	3	Accompagnement à réaliser dans le cadre de l'animation
		Sous total	
Action transv	ersales sur tous les milieux (4 actions)		
TM 1	Mise en défens d'habitats d'espèce	3	Sur devis : variable en fonction des travaux et des équipements
TM 2	Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site	2	Sur devis : variable en fonction des travaux et techniques à appliquer
TM 3	Lutter contre les dépôts d'ordure sauvage	3	Sur devis : variable en fonction des travaux à conduire
TM 4	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et antiparasitaires	3	Sur devis : variable en fonction des travaux de substitution à mettre en application
Actions de Su	ivis et études scientifiques (2 actions)		
SUI 1	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire	1	
SUI 2	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000	1	

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Coût estimé pour 6 ans
		Sous total	
Actions de co	mmunication / sensibilisation (2 actions)		
CS 1	Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site	1	
CS 2	Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site	1	
		Sous total	
Actions d'anii	mation (6 actions)		
ANI 1	Animation, promotion et suivis de la charte et des Contrats	1	
ANI 2	Mise en œuvre des actions non contractuelles	1	
ANI 3	Veille écologique, évaluation d'incidence	1	
ANI 4	Coordination avec les différentes politiques publiques territoriales	1	
ANI 5	Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	1	
ANI 6	Actualisation/Révision du DOCOB	2	
		Sous total	
Actions d'éva			
EVA 1	Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs (SUDOCO et indicateurs de suivi : pression, réponse)	1	
		Sous total	
		TOTAL	

III. Calendrier 2016-2021 de la mise en œuvre des actions

Les 25 actions du DOCOB se répartissent comme suit sur les 6 années à venir.

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

Code de	Intitulé de l'action	Priorité	Années					
l'action			1	2	3	4	5	6
Actions Spé	Actions Spécifiques (2 actions)							
SPE 1	Aménager et protéger les gites à chiroptères connus, souterrains ou dans le bâti	1	Х	Х	Х	Х	Х	х
SPE 2	Favoriser le maintien, la création et l'entretien approprié de points d'eau favorables aux amphibiens	1	Х	Х	Х	Х	Х	х
Milieux ouv	erts et semi-ouverts (2 actions)							
MO 1	Conserver et entretenir les milieux ouverts par un entretient adapté (fauche et paturage)	1	Х	х	Х	Х	Х	х
MO 2	Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe	1	Х	Х	Х	Х	Х	х
Milieux liné	aires (2 actions)							
ML 1	Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau	1	Х	Х	Х	Х	Х	х
ML 2	Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés et les arbres isolés	1		Х	Х	X	Х	х
Milieux fore	estiers (2 actions)							
MF 1	Préserver des milieux forestiers diversifiés par une gestion différenciée	3			Х	Х	Х	х
MF 2	Préserver de grands ensembles forestiers avec des boisements vieillissants et des forêts anciennes	2		х	Х	Х	Х	х
Milieux aqu	Milieux aquatiques et riverains (3 actions)							
MA 1	Préserver le caractère naturel des cours d'eau et des milieux accompagnateurs	1	Х	х	Х	Х	х	Х
MA 2	Améliorer la qualité des eaux	3	Х					
MA 3	Conserver les zones humides et favoriser la restauration d'anciennes zones humides dégradées	2	Х	Х	Х	Х	Х	х

Code de		Priorité	Années					
l'action	l'action Intitulé de l'action		1	2	3	4	5	6
Actions Mili	Actions Milieux rupestres (2 actions)							
MR 1	Conserver et défendre la non-artificialisation des milieux rupestres	3	х	х	Х	х	Х	х
MR 2	Remises en état des carrières de roches massives cohérentes avec les enjeux écologiques du site Natura 2000	3	х	х	х	Х	Х	х
Action trans	sversales sur tous les milieux (4 actions)							
TM 1	Mise en défens d'habitats d'espèce	3	Х	Х	Х	Х	Х	Х
TM 2	Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en périls les habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire du site	2	х	х	х	х	х	Х
TM 3	Lutter contre les dépôts d'ordure sauvage	3	Х	Х	х	Х	Х	Х
TM 4	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et antiparasitaires	3	Х	Х	Х	Х	Х	х
Actions de S	Suivis et études scientifiques (2 actions)							
SUI 1	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire	1	х		х		Х	
SUI 2	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000	1			х			Х
Actions de	communication / sensibilisation (2 actions)							
CS 1	Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site	1	Х	Х	х	Х	х	х
CS 2	Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site	1	Х	Х	Х	Х	Х	х
Actions d'ai	nimation (6 actions)							
ANI 1	Animation, promotion et suivis de la charte et des contrats	1	х	х	Х	х	х	х
ANI 2	Mise en œuvre des actions non contractuelles	1	Х	Х	Х	Х	Х	Х
ANI 3	Vieille écologique, évaluation d'incidence	1	Х	Х	Х	х	Х	Х
ANI 4	Coordinations avec les différentes politiques publiques territoriales	1	Х	Х	Х	х	Х	х
ANI 5	Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	1	Х	Х	Х	Х	Х	х
ANI 6	ANI 6 Actualisation/Révision du DOCOB		Χ	Х	Х	х	х	Х
Actions d'évaluation (une action)								
EVA 1	Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB	1	х	х	Х	х	х	х